

Ottawa met en place son appareil d'intervention dans le domaine de l'enseignement supérieur

par Lise Bissonnette

Le premier ministre canadien n'improvisait pas quand, à la dernière journée de la conférence sur l'économie la semaine dernière, il publiait soudain les grandes lignes d'une percée fédérale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il s'appuyait sur un appareillage fin prêt pour l'action, un comité permanent créé au secrétariat d'État au début de l'automne dernier, chargé de définir une politique fédérale des universités.

Selon un document daté de décembre dernier, dont LE DEVOIR a pris connaissance, le «groupe de travail sur l'enseignement post-secondaire» est chargé de «proposer des options pour l'action fédérale en matière d'enseignement post-secondaire et de développement des ressources humaines pour

les années 80». Dirigé par M. Peter Hicks, un fonctionnaire issu du Conseil du Trésor, le groupe d'une douzaine de personnes — qui ne comprend qu'un professionnel francophone — s'est donné trois «sous-objectifs» principaux:

- la politique devra être axée moins sur les processus que sur les produits (output), c'est-à-dire sur le «développement des ressources humaines»;
- elle devra être sectorielle: collèges, universités, secteur privé, action provinciale, action fédérale, éducation des adultes, relations avec le marché du travail;
- elle devra, dans chacun de ces secteurs, se définir une «dimension régionale/provinciale».

Selon une source proche du Secrétariat d'État, cette percée fédérale dans un domaine jusque-là considéré comme de la

compétence exclusive des provinces est le «projet chouchou», le «programme caché» du secrétaire d'État, M. Gerald Regan, depuis que les «affaires culturelles» ont été soustraites de son ministère pour passer à celui des Communications, avec M. Francis Fox.

Le groupe se préoccupera d'évaluer l'ensemble des politiques fédérales et leur effet sur l'enseignement supérieur, mais il examinera également «l'orientation des politiques provinciales». Il devrait aussi servir de structure d'appui au secrétaire d'État dans d'éventuelles négociations avec les provinces sur une planification conjointe de l'enseignement supérieur au Canada, cela même que réclamait M. Trudeau à la conférence des premiers ministres sur l'économie.

Le premier ministre s'était engagé à garantir le niveau de fi-

nancement fédéral de l'enseignement supérieur pour une année de plus que prévu — jusqu'en 1984 plutôt qu'en 1983 — si les provinces acceptaient formellement de lui faire enfin une place dans ce qui deviendrait une sorte de système «national» d'éducation post-secondaire. Les provinces devaient promettre de financer elles-mêmes leurs institutions à des taux de croissance au moins égaux aux taux d'augmentation des transferts fédéraux. Et elles devaient surtout entreprendre, avec M. Reagan, une discussion sur des grands «objectifs nationaux»: la mobilité totale des étudiants et enseignants d'une province à l'autre, l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour tous les «Canadiens admissibles», «l'imputabilité», c'est-à-dire un compte rendu au Parlement fédéral de l'utilisation des paiements d'Ot-

Voir page 14: Universités

Cour suprême ACFO: requête rejetée

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a rejeté hier la requête formulée par le Grand Conseil des Cris du Québec et l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) qui désiraient obtenir la permission d'intervenir devant la Cour d'appel du Québec quand la plus haute instance juridique de la province se penchera, le 15 mars, sur la question du droit de veto du Québec devant la décision d'Ottawa de rapatrier unilatéralement la constitution.

Le Grand Conseil des Cris du Québec et l'ACFO avaient à la fin du mois de décembre manifesté leur intention de participer à ces audiences de la Cour d'appel. Le Grand Conseil voulait faire valoir qu'une fois la constitu-

tion canadienne modifiée, la convention de la Baie-James et du Nord québécois entrée en vigueur le 31 octobre 1977, ainsi que les lois parallèles qui ont suivi l'adoption de cette convention, seraient affectées et modifiées sans le consentement des signataires de cette convention, les Cris de la Baie-James et le Grand Conseil des Cris, et sans le consentement du gouvernement du Québec.

L'ACFO voulait se faire entendre devant la Cour d'appel en qualité de porte-parole des 500,000 francophones de l'Ontario pour faire valoir que nier le droit de veto constitutionnel du Québec équivalait à ramener le Québec au statut de province comme les

Voir page 14: ACFO

CTCUM: requête rejetée

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a rejeté hier la requête de la Fraternité des chauffeurs de la CTCUM qui demandait la permission d'appeler d'une décision de la Cour d'appel du Québec autorisant un recours collectif contre la Fraternité à la suite du débrayage illégal de novembre 1979.

C'est une résidente d'Outremont, Mlle Geneviève Monastesse, qui avait amorcé devant les tribunaux cette procédure de recours collectif près d'un an après cette grève illégale.

Dans sa requête pour permission de procéder à un recours collectif, Mlle Monastesse, au nom des quelque 150,000 détenteurs de cartes autobus-

méto (CAM), réclamait de la Fraternité \$1.60, montant qui représentait alors le dixième de la valeur de la carte parce qu'elle avait été privée de transports en commun durant trois jours.

Son recours collectif porte donc sur un montant de \$240,000. La Fraternité des chauffeurs de la CTCUM avait contesté devant la Cour d'appel cette permission d'aller en recours collectif, et le plus haut tribunal du Québec, en janvier 1981, avait confirmé à Mlle Monastesse son droit d'exercer un recours collectif contre la Fraternité.

Cette dernière avait jugé bon de porter l'affaire jusqu'en Cour suprême. La cause pourra procéder maintenant devant les tribunaux.

Le congrès devra suivre le OUI massif, dit-il Rassuré, Lévesque reste chef du PQ

par Pierre O'Neill

Rassuré par l'écrasante victoire du OUI au référendum interne qu'il avait ordonné, M. René Lévesque ne songe plus à démissionner de la présidence du PQ et il croit que le congrès spécial du week-end prochain n'a pas d'autre choix que de suivre la voie tracée par les membres et les associations de comtés.

C'est entre deux séances de la réunion spéciale de trois jours que son cabinet poursuit à l'auberge Alpine Inn de Ste-Marguerite, que le premier ministre a rencontré les représentants de la presse pour commenter les résultats du référendum. Dans une proportion de 95%, des 143,000 suffrages exprimés, les membres du parti ont voté en faveur d'une révision des décisions du congrès de décembre dernier concernant les trois principes fondamentaux de l'accession démocratique à la souveraineté, de la souveraineté assortie d'une offre d'association économique avec le reste du Canada et du respect des minorités ethniques et culturelles.

Pour M. Lévesque, les résultats du référendum constituent un «précédent extraordinaire», une preuve de vivacité qui «donne le vrai visage du parti», un visage que les «esprits les plus sombres» et les adversaires politiques ne «pourront plus déformer». Cette marque de confiance que les membres du parti viennent de lui témoigner lève la menace de démission que M. Lévesque laissait planer depuis le congrès de décembre dernier: «Cela m'enlève le goût d'y penser».

Aux sceptiques qui ont longtemps cru qu'il s'agissait d'un bluff et qu'il n'a jamais vraiment eu l'intention de démissionner, M. Lévesque objecte que sa remise en question était tout à fait authentique et qu'il n'aurait jamais pu vivre la présidence de ce parti avec les orientations décriées par les congressistes de décembre. Il a donc confiance que dans un premier temps, le conseil national à huis clos prévu pour vendredi soir permettra de faire les mises au point qui s'imposent et de tirer les leçons de cette consultation auprès des 292,000 membres du parti.

Quelle est la marge de manoeuvre des délégués du congrès spécial convoqué à Montréal pour le week-end prochain? Le président du PQ admet qu'elle est bien mince, sinon nulle. M. Lévesque a pleine confiance que les congressistes sauront tenir compte des volontés exprimées par la base militante et acceptent, à leur tour, d'endosser les trois principes énoncés dans la question du référendum: accession à la souveraineté moyennant l'accord majoritaire de la population québécoise, l'obligation pour un gouvernement souverain issu du PQ d'offrir au reste du Canada une véritable association économique et respect des droits, institutions et établissements scolaires des minorités ethniques et culturelles.

Après un plébiscite aussi retentissant en faveur du chef du parti, qu'advient-il du sort des dissidents et des «agitateurs» qui avaient «manipulé» le congrès de décembre? M. Lévesque se défend bien d'avoir jamais eu l'intention de les expulser du parti. «Ce n'est pas un parti cloître et personne n'a les pouvoirs d'y empêcher la liberté de discussions». Ceci dit, M. Lévesque rappelle que la base militante s'est exprimée à travers un processus démocratique et que la minorité dissidente n'a plus qu'à se rallier.

Dévoilés plus tôt dans la journée hier par Mme Louise Guérrier, les résultats du référendum indiquent par ailleurs que le taux de participation a été de moins de 40% chez les militants de 16 associations de comté et qu'elle fut seulement de 25,6% dans le comté de Drummond. Un phénomène d'abstention que la présidence du scrutin a expliqué par les nombreux déménagements de résidents de cette région. Par contre, les plus forts taux d'opposition à la question du référendum ont été enregistrés dans les comtés de Abitibi-Est, Argenteuil, Iberville, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Ste-Anne, St-Henri et Mercier. Contre les 95% de répondants qui ont voté OUI, seulement 3,5% ont voté NON tandis que 1,5% de bulletins furent rejetés.

Pour sa part, le vice-président du parti, M. Sylvain Simard a émis l'opinion que le PQ venait de franchir une importante étape dans sa marche vers l'indépendance et que la réponse massive des militants de la base prouve que ce parti est plus uni et vivant que jamais.

Lors de la conférence de presse qu'il a donnée en fin de journée à l'auberge Al-

Voir page 14: Lévesque



Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et les membres de sa délégation préparent leurs dossiers avant le début de la conférence sur la sécurité à Madrid. Au cours de son allocution, M. MacGuigan a vivement condamné la situation en Pologne et l'ingérence de l'Union soviétique dans ce pays. (Photolaser AP)

MacGuigan condamne la junte polonaise Les pays de l'Est bloquent la conférence de Madrid

MADRID (AFP) — L'Est et l'Ouest se sont affrontés plus âprement que jamais sur la crise polonaise dès la reprise hier à Madrid des travaux sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

L'URSS et ses alliés n'ont pu éviter une avalanche de réquisitoires occidentaux contre le régime du général Wojciech Jaruzelski qui a été placé au banc des accusés à Madrid, même si en définitive ils ont réussi à inter-

rompre les travaux en jouant à la fois sur la procédure et sur le fait que le représentant de la Pologne présidait cette séance plénière à huis clos.

Celle-ci a été levée en fin de soirée après huit heures d'obscurs débats réglementaires la prochaine plénière se déroulera vendredi. Entretemps aujourd'hui et demain les chefs des 35 délégations à la CSCE tiendront des rencontres informelles.

Bien que 13 orateurs n'aient pu

prendre la parole hier, les Occidentaux, qui avaient dépêché à Madrid leurs ministres des Affaires étrangères, ont pu largement stigmatiser les mesures prises en Pologne sous couvert de la loi martiale, comme totalement contraires à la lettre et l'esprit d'Helsinki, ainsi que l'URSS qui les a inspirées.

Tant le Canada que les États-Unis, par la voix du secrétaire d'État Ale-

Voir page 14: Madrid



Si les négociations avec CNG Fuel Systems aboutissent, Gaz Métropolitain deviendrait alors un pompiste de gaz naturel comprimé.

Un projet de Gaz Métro Bientôt du gaz naturel à la pompe

par André Bouthillier

D'ici à deux mois, la société Gaz Métropolitain et une firme de Calgary, CNG Fuel Systems, créeront une filiale à parts égales afin de commercialiser l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les véhicules.

Dès sa première année d'exploitation, la nouvelle compagnie installera une centaine de stations-service sur le territoire québécois pour alimenter les propriétaires d'automobiles, autobus et camions munis d'un système à double combustion au gaz naturel comprimé et à l'essence.

Au début, elle distribuera surtout le nouveau carburant à un marché déjà inventorié de 22,000 véhicules faisant partie

de flottes de transport, tels que taxis, autobus et petites voitures commerciales, pour ensuite desservir une plus grande clientèle d'automobilistes.

«Les voitures privées représenteront seulement 30% de notre marché de départ, mais nous sommes certains d'étendre nos activités à tous les propriétaires de véhicules du Québec après une période de rodage de quatre ans», a précisé hier M. Jean-Baptiste Bergevin, vice-président par intérim et chef de la direction de Gaz Métropolitain.

La confiance de M. Bergevin repose avant tout sur la volonté du gouvernement canadien de favoriser le remplacement du pétrole par le gaz naturel comme carburant dans le transport, dans le cadre de son Programme énergétique national.

En fait, l'objectif de Gaz Métropolitain est double. Premièrement, elle désire augmenter la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec. Selon le livre blanc sur l'énergie du gouvernement Lévesque, cette portion devrait normalement passer de 9% qu'elle est aujourd'hui à environ 20% en 1990. «Le livre blanc dit aussi que le pétrole conservera toujours une part minimale de 30% dans notre bilan à cause des besoins du transport routier. Or, l'automobile au gaz naturel nous offre une chance unique de faire une brèche dans ce 30% et de hausser ainsi encore davantage la part du gaz», a expliqué M. Bergevin.

Deuxièmement, Gaz Métropolitain aimerait que le Québec profite d'une avance sensible dans la distribution du nouveau carburant afin de faire fabriquer

Voir page 14: Gaz

Articles religieux



Desmarais & Robitaille
845-3194
60 ouest, rue Notre-Dame

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Nader invite le Canada à réduire d'abord ses propres pluies acides

OTTAWA (LE DEVOIR) — Si les Canadiens veulent convaincre les Américains de les aider dans leur combat contre les pluies acides, ils doivent commencer par éliminer leurs propres sources de pollution, a déclaré hier M. Ralph Nader.

L'avocat américain spécialisé dans la défense des consommateurs se trouvait à Ottawa dans le cadre d'une tournée d'universités canadiennes. Au cours de sa conférence de presse, M. Nader s'en est pris particulièrement à la décision récente d'Hydro-Québec d'exporter davantage aux États-Unis de l'électricité produite par des centrales thermiques alimentées au charbon.

Selon une enquête menée

récentement par un sous-comité des Communes, la moitié des pluies acides qui tombent sur le sol canadien ont leur origine au Canada même. Sur les dix principales sources de pollution au Canada, l'Ontario en compte six, dont trois sont des propriétés d'Hydro-Québec.

Par ailleurs, M. Nader a eu de bons mots pour le ministre canadien de l'Environnement, M. John Roberts, qui, à son avis, se bute à l'indifférence de Washington dans sa lutte contre les pluies acides. «Si nous pouvions convaincre le président Reagan que les pluies acides sont le fruit d'un complot communiste, nous aurions très vite son appui», a-t-il lancé sur un ton ironique.

Devant l'apathie du président des États-Unis sur les questions d'environnement, M. Nader ne voit qu'une façon de procéder, soit celle de mobiliser l'opinion publique américaine, qui est présente-ment très peu informée à ce sujet. Environ 15% des Américains seulement seraient au courant des dommages causés au Canada par des pluies rendues acides notamment par la pollution des grandes villes industrielles américaines.

M. Nader a d'ailleurs l'in-

tention de sensibiliser l'opinion publique américaine en participant à «une caravane» l'été prochain dans les États de la Nouvelle-Angleterre et de la côte Atlantique.

M. Nader était accompagné hier de deux députés canadiens, M. Yan Waddell du NDP et M. Tom McMillan, un conservateur membre du

sous-comité sur les pluies acides. Les deux ont donné leur appui et celui de leur parti à la campagne de M. Nader en exprimant leur solidarité et en signant une pétition.

On avait invité le Parti libéral à déléguer un représentant, mais personne ne s'est présenté à la conférence de presse.



M. Ralph Nader

Le Conseil des sciences s'inquiète

Les femmes de science «dramatiquement» rares

par Gilles Provost

Le Conseil des sciences du Canada a convoqué hier deux conférences de presse simultanées, à Montréal et à Toronto, pour manifester sa «grande inquiétude» devant le faible intérêt des femmes et des filles

envers les sciences et les carrières scientifiques.

Dans une déclaration solennelle, le comité de l'enseignement des sciences, créé par le Conseil, soutient que la promotion des activités et de la culture scientifique chez les

femmes «constitue un facteur capital pour l'égalité des sexes au Canada».

Le Conseil des sciences a aussi publié un document qui résume les travaux d'un atelier tenu en 1980 sur les femmes et l'enseignement des sciences au Canada. On y affirme par exemple que l'information rapide du travail de bureau, dans l'ensemble du pays, devrait faire tripler le taux de chômage parmi le personnel de bureau féminin d'ici 1990. En effet, très peu de ces employées ont les qualifications techniques requises pour accéder aux nouveaux emplois créés par l'informatique.

Aux yeux du Conseil des sciences du Canada, cette situation est dramatique et rend presque illusoire une juste représentation des femmes dans les emplois lucratifs des prochaines années.

Selon Mme Louise Marcell-Lacoste, membre du comité qui a rédigé la «déclaration» publiée hier, la situation est encore plus grave parmi les francophones du Québec parce que cette population est déjà sous-représentée dans les carrières scientifiques. «Il ne faut pas se laisser abuser par les statistiques globales qui sont faussées par la très forte scolarisation des anglo-québécois», dit-elle. A ses vœux, les francophones n'ont même pas encore entamé le moindre rattrapage historique par rapport au reste de l'Amérique du Nord, dans le domaine des études universitaires avancées et ce retard général rend encore plus tragique la situation des Québécoises francophones.

A l'occasion d'un débat-recontre organisé hier matin à l'hôtel Régence Hyatt de Montréal, le document du Conseil des sciences a été appuyé et amplifié par quelques panélistes féminines qui ont fait leur marque dans le domaine des sciences, notamment Mmes Micheline Bouchard, adjointe au président d'Hydro-Québec et ex-présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Louise Marcell-Lacoste, professeur à l'Université de Montréal et ex-membre de la commission d'étude sur les universités, Mariette Gélinas, de l'Association des professeurs de science du Québec, et Huguette Laplante-Roy, de la Fédération des femmes du Québec.

Toutes les participantes et l'assistance ont rapidement convenu de la gravité du problème et de son urgence, ainsi que de la difficulté de corriger la situation rapidement. Toutes ont insisté sur la force contraignante des stéréotypes culturels, d'autant plus que les adolescentes sont extrêmement «conformistes» à l'âge où elles doivent décider de leur avenir professionnel.

On a notamment déploré que les jeunes filles persistent à rêver au prince charmant dont elles élèveront les enfants même si les femmes d'aujourd'hui ne sont déjà plus conformes à ce modèle culturel ancien. «En ce moment, 80% des femmes sont sur le marché du travail pendant au moins 30 ans de leur vie et les filles se font des illusions si elles croient qu'elles n'ont pas besoin des sciences et d'une profession», a affirmé Mme Marcell-Lacoste.

Parachuté dans la boue

LOS ANGELES (Reuter) — Le salut est dans l'égout... comme le démontre la mésaventure de cette jeune parachutiste américaine qui, après une chute libre de 3,800 mètres, s'est écrasée dans un bassin d'une usine de traitement d'eaux usées, et a survécu.

Le CSSMM devient une «salle d'urgence», accusent les syndiqués

par Paule des Rivières

Le syndicat des employés du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) s'est élevé hier contre l'abolition de 60 postes, annoncée au début du mois.

Cela porte à 157 le nombre de postes au cours des huit derniers mois. La direction du Centre tente de composer avec des coupures budgétaires

de \$7 millions et son budget cette année est d'environ \$42 millions.

L'abolition de postes n'entraîne pas nécessairement une diminution de personnel mais selon le syndicat, affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), elle provoque un grand chambardement.

A titre d'exemple, un porte-

regroupe 1,200 personnes, a rappelé qu'un autre Centre de services sociaux, celui de Ville-Marie, 30 abolitions avaient entraîné des changements affectant plus de 100 personnes, les plus anciens ayant préséance pour le remplacement.

Au CSSMM, le non-remplacement des employés partis a aussi comme effet d'accroître la charge de travail sensiblement.

Le syndicat évalue à 6,000 le nombre de cas portés à l'attention du Centre et dont il ne peut s'occuper, faute de personnel. Environ 41,000 dossiers individuels ou familiaux sont ouverts annuellement.

«On est en voie de faire du CSSMM une sorte de salle d'urgence», a déclaré hier M. Gilles Rousseau, du syndicat, en commentant l'épaisseur des dossiers qui ne sont pas traités actuellement.

Ces cas varient mais souvent il s'agit de personnes démunies, aux prises avec divers problèmes sociaux, et auxquelles les travailleurs sociaux portent assistance. Le centre dessert surtout l'est et le centre de la métropole.

Le syndicat s'attend à d'autres changements au Centre et son intervention publique d'hier fait partie d'un plan général de protestation. Samedi, les syndiqués tiendront une journée d'étude (c'est-à-dire de congé) et, à la mi-mars, ils participeront à un débat public avec la Fédération des affaires sociales (qui regroupent 65,000 membres) sur les enjeux des compressions budgétaires.

Selon le porte-parole syndical du CSSMM, le gouvernement aussi serait de la partie.

Pratt et Whitney met à pied 550 travailleurs

La société Pratt et Whitney, mettra 550 employés à pied vendredi. La grande majorité d'entre eux travaillent à l'avionnerie de Longueuil.

Ces départs s'ajoutent aux

L'Interpol les cherchait

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCHE (PC) — La Sûreté du Québec a appréhendé deux Européens, l'un français et l'autre espagnol, ainsi qu'une Beauceronne, relativement à 21 cambriolages commis dans différentes municipalités de la Beauce pendant la période des Fêtes.

Richard Sanz, 45 ans, originaire de Madrid, J.-Willis Colle, 27 ans, français d'origine, et Linda Rodrigue, 22 ans, de Beauceville, ont été mis en accusation devant le juge Charles Cliche, de la cour des sessions de la paix à Saint-Joseph-de-Beauce.

Selon les plaintes déposées par le ministère de la Justice, les accusés auraient mis la main sur un butin estimé à \$200,000 et composé surtout de bijoux et d'argent.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Manuel complet de l'ameublement

Achat, recapitonnage, finition, réparation
Mécanique populaire — Len Hiltz
23 cm x 15 cm - 320 p.
12,25\$



4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 877-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

En vente dans toutes les librairies

Ce livre peut vous faire gagner des centaines, peut-être même des milliers de dollars. Tout au long de votre vie, vous ne cesserez d'investir dans votre ameublement. L'auteur vous décrit, en termes simples et précis:

- comment reconnaître un bon travail d'artisan et éviter les mauvaises surprises;
- comment faire un bon achat au meilleur prix;
- comment réparer vos meubles méthodiquement;
- comment faire un excellent travail de rembourrage;
- comment rectifier la fin de

En vente dans les librairies:

par Bernard Morrier

La Commission de police du Québec a ouvert une enquête hier sur le comportement de l'agent André Bouchard, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, lors d'un incident survenu le 15 avril 1978, en face d'un restaurant sis au 1220 du boulevard Saint-Laurent.

Hier, les commissaires, le juge Raymond Boly et Me Normand Saint-Georges, ont entendu un assisté social, Paul Plante, expliquer comment le policier avait tiré un coup de feu en sa direction, pour ensuite le rouer de coups de crosse de revolver, avant de le jeter sur la banquette arrière d'une auto-patrouille.

Plante a soutenu qu'il avait

guérin éditeur limité
4501 Duroie
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

vos meubles (même les plus anciens).
• comment enlever les éraflures, les brûlures et les autres taches.

«Tandis que je tenais d'une

été conduit au poste 34, où il aurait été menacé, insulté, fouillé, bousculé, puis écroué jusqu'à sa comparution le lendemain. Tous ces événements auraient suivi son expulsion du restaurant.

De son côté, l'agent Bouchard a expliqué que le soir en question, alors qu'il était vêtu en civil, tout comme son confrère Réjean Fiset, parce qu'ils faisaient partie de l'escouade de la moralité, ils étaient entrés dans le restaurant pour y casser la croûte, alors que Plante était arrivé quelques secondes plus tard, ivre et menant grand tapage.

«Après que le propriétaire des lieux nous eut dit que cet individu était indésirable, a poursuivi l'agent Bouchard, nous avons prié Plante de sortir, ce qu'il a fait. Toutefois, à l'extérieur, il s'est planté devant la porte, bras croisés, gênant le va-et-vient des clients. Une fois de plus, je lui ai dit de circuler et, pour toute réponse, il m'a asséné un coup de poing à la figure, qui m'a fait tomber à la renverse. Le voyant s'avancer vers moi, j'ai pensé qu'il voulait encore me frapper et j'ai sorti mon revolver».

Selon le policier, à la vue du revolver, Plante est devenu très docile et s'est ainsi qu'il s'est soumis à une fouille, mains placées contre une vitrine.

«Tandis que je tenais d'une

intéressé en sus.

Mme Rita Lafond, directrice du CIAC, a expliqué à la presse que les expropriés de Mirabel craignent que la Société immobilière du Canada, que préside M. Jean-Pierre Goyer, ancien ministre du Cabinet Trudeau, n'ait déjà recommandé au gouvernement de maintenir à long terme la gestion des terres périphériques de Mirabel, et ce, malgré un déficit estimé à \$15 millions par année.

Le CIAC n'en a pas moins réussi à obtenir l'appui du leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui, aux Communes, a demandé au gouvernement de répondre à la demande des expropriés de Mirabel et de rétrocéder immédiatement les terres périphériques.

Le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, qui est responsable du dossier de Mirabel, a déclaré hier à la

presse qu'il n'avait reçu que la veille les recommandations de la Société immobilière du Canada sur la gestion à long terme des terres de Mirabel.

Le ministre a ajouté que le Cabinet ne sera pas appelé avant au moins deux semaines à prendre une décision à ce sujet, affirmant par ailleurs que le rapport de la SIC serait rendu public une fois le processus décisionnel complété.

Dans son dossier remis à la presse, le CIAC rappelle que de 1975 à 1980, les déficits administratifs ont atteint les \$45 millions.

Sur les 80,000 acres non requises pour l'aéroport, ont été détruits inutilement 437 résidences, 267 étables, 48 commerces, souligne le CIAC.

A Mirabel, le gouvernement fédéral a exproprié 97,000 acres, tandis qu'à Chicago et à New York, le gouvernement américain n'expropriait que 8,500 et 8,000 acres respective-

ment pour fins aéroportuaires. A Paris, le gouvernement français n'a utilisé que 6,750 acres pour l'aéroport Charles-de-Gaulle, ajoute le CIAC.

Ça va mâcher en URSS

MOSCOU (AFP) — Le chewing-gum, longtemps considéré en Union soviétique comme le symbole de la société américaine de consommation, est en voie de réhabilitation: des chercheurs russes ont mis au point une nouvelle substance à base de séve de conifères pour fabriquer cette pâte. Le chewing-gum soviétique sera extrait des mélèzes, qui donnent un baume auquel il suffira d'ajouter un ingrédient pour en augmenter la saveur, précise l'agence officielle Novosti. Il reste cependant très difficile de trouver du chewing-gum dans les magasins soviétiques.

La commission de police enquête sur la conduite d'un agent de la CUM

par Bernard Morrier

La Commission de police du Québec a ouvert une enquête hier sur le comportement de l'agent André Bouchard, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, lors d'un incident survenu le 15 avril 1978, en face d'un restaurant sis au 1220 du boulevard Saint-Laurent.

Hier, les commissaires, le juge Raymond Boly et Me Normand Saint-Georges, ont entendu un assisté social, Paul Plante, expliquer comment le policier avait tiré un coup de feu en sa direction, pour ensuite le rouer de coups de crosse de revolver, avant de le jeter sur la banquette arrière d'une auto-patrouille.

Plante a soutenu qu'il avait

guérin éditeur limité
4501 Duroie
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

vos meubles (même les plus anciens).
• comment enlever les éraflures, les brûlures et les autres taches.

«Tandis que je tenais d'une

main mon arme à plat dans son dos, canon placé vers le haut, et que je le fouillais de l'autre main, j'ai soudainement reçu comme un fort coup de genou dans les reins et je suis tombé contre Plante. C'est alors que le coup de feu est parti», a dit le policier, sans savoir qu'il avait frappé.

L'agent Fiset est venu hier corroborer cette version d'un coup de feu tiré à l'extérieur du restaurant, quoiqu'il n'ait pas été lui-même témoin de ce qui s'était passé. Le restaurateur a également donné une version des faits qui correspond à celle des deux policiers.

Lors de l'audience d'hier, la Commission de police a aussi appris que des expertises effectuées sur le manteau de cuir de Plante ont démontré la marque d'une brûlure à l'extérieur de celui-ci.

Par ailleurs, si Plante a soutenu avoir été traité à l'hôpital Saint-Luc pour de multiples ecchymoses, les policiers ont affirmé n'avoir remarqué chez lui aucune blessure.

La poursuite de l'enquête a été reportée au 10 mars pour la déposition d'autres témoins, dont celle du médecin qui aurait soigné Plante dans les heures qui ont suivi l'incident du 15 avril 1978.

La soumission de la preuve à la CPQ repose entre les mains de Me Jacques Blain, tandis que Me Denis Asselin représente l'agent Bouchard.

Pour un déjeuner complet...



Tilden s'excuse et dissocie ses concessionnaires de ses propos

Le propriétaire de la maison Tilden, M. Ted Tilden, s'est excusé hier des propos qu'il a tenus la semaine dernière dans une causerie devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal et appelé que dans cette causerie il avait exprimé son opinion et non celle de la maison Tilden et encore moins du réseau de location d'automobiles qui porte son nom.

«Je suis désolé que l'on ait interprété mes remarques comme faites au nom de la corporation plutôt qu'en mon

nom personnel», a-t-il fait savoir hier après une réunion des concessionnaires Tilden à Montréal.

Ces derniers ont subi les contrecoups de sa déclaration et leurs affaires en ont souffert, un mouvement de boycottage ayant été lancé dans la province par des clients québécois mécontents de constater que M. Tilden critiquait vertement la loi 101 et ses conséquences sur le climat économique du Québec.

«Mon but principal, a précisé hier M. Tilden, était d'ex-

poser aux autres Montréalais mes opinions personnelles sur le manque de développement du marché des affaires de notre ville afin d'y apporter des solutions pouvant améliorer notre situation».

«Je regrette, a poursuivi M. Tilden, que certains aient trouvé mes observations personnelles trop intenses et que le style de mon discours ait été jugé offensif. Si mes propos ont pu déplaire à certains, je m'en excuse».

Les 29 concessionnaires Tilden ne sont qu'associés au ré-

seau pour faciliter le service de location et de réservation. Ce sont des hommes d'affaires indépendants, qui sont propriétaires de leur parc de voitures. La compagnie Tilden proprement dite ne loue des voitures qu'à deux endroits dans la province, à Montréal et à Chicoutimi.

«Mes propos, a précisé hier M. Tilden, peuvent ne pas refléter l'opinion des 29 membres actionnaires qui exploitent plus de 50 succursales Tilden au Québec».

Accord entre la PdA et les techniciens

L'opéra Werther sauvé in extremis

La Régie de la Place des Arts et ses techniciens de scène en ont finalement venus à une entente, hier, rendant possible la présentation de la première de l'opéra Werther.

Le suspense aura duré une bonne partie de la journée car la poursuite de la grève de 24 heures déclenchée hier matin par les 84 employés de scène aurait empêché la première de sept représentations par

l'Opéra de Montréal.

Des négociations intensives ont eu lieu entre les parties dans la nuit de lundi à mardi et, vers midi hier, les employés se réunissaient pour accepter, dans une proportion de 76%, les dernières offres patronales.

Celles-ci incluent des hausses salariales de 9% pour l'année commençant le 1er août 1981 et de 8% pour l'année suivante. Une formule d'inde-

xation est aussi prévue mais aucune des parties n'en a précisé la teneur. Le syndicat a néanmoins précisé que la Place des Arts étant une régie d'Etat, le gouvernement devrait avoir approuvé les hausses.

Le syndicat comprend les éclairagistes, les accessoiristes et les spécialistes en sonorisation. Il est affilié à l'Alliance internationale des employés de la scène et des opérateurs

de vues animées du Canada et des États-Unis.

Sitôt les offres acceptées, les employés ont entrepris de préparer la scène pour l'opéra Werther de Jules Massenet, dont l'annulation aurait coûté quelque \$54,000 à la Place des Arts.

Deux autres spectacles auraient été annulés si le conflit s'était poursuivi: le récital de Yvon Deschamps et la présentation des Plaisanteries de Tchekhov.

Le report du budget Parizeau n'est pas imputable à Ottawa, dit le PLQ

QUÉBEC (LE DEVOIR — PC) — Le gouvernement québécois a tort d'imputer à Ottawa le report du prochain budget Parizeau, qui sera déposé vraisemblablement en mai au lieu de mars, comme le

veut la coutume.

Tel est du moins l'avis exprimé hier à l'Assemblée nationale par M. Daniel Johnson fils, député de Vaudreuil-Soulanges et critique libéral en matière de finance.

Il apparaît difficile d'invoquer les accords fiscaux avec Ottawa pour justifier le retard du budget 1982-83, a déclaré M. Johnson. Ce gouvernement qui «emprunte des dizaines de millions» et accroît la dette publique, a-t-il ajouté, n'a pas à reprocher à d'autres le cul-de-sac où il s'est engagé.

Lundi, le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, avait affirmé qu'il retarderait son budget d'au moins un mois en raison des pourparlers à venir avec Ottawa sur les paiements de transfert. La porte du côté fédéral n'est donc pas aussi fermée que le prétend M. René Lévesque, a commenté hier M. Johnson.

De fait, on indique au ministère québécois des Finances que le Québec attend toujours un signe de vie d'Ottawa dans l'épineux dossier des accords fiscaux qui n'a pu être résolu par les premiers ministres la semaine dernière.

Dans les heures qui ont précédé l'ajournement des travaux de la conférence sur l'économie, explique-t-on, le

gouvernement fédéral a proposé aux six provinces pauvres de leur donner \$1 milliard de plus sur cinq ans pour calmer leurs inquiétudes.

Le Québec, après avoir étudié cette offre, l'a vivement contestée, affirmant que cette offre de dernière minute ne versait rien de plus dans ses goussets.

Ottawa a alors suggéré que les fonctionnaires se rencontrent une autre fois pour concilier les chiffres cette semaine. Or, cette réunion n'a toujours pas été convoquée et à Québec on voudrait bien savoir à quoi s'en tenir.

Les fonctionnaires du ministère des Finances soutiennent toujours que le Québec va perdre \$675 millions en 1982-83, soit \$4,5 milliards sur cinq ans, avec ces nouveaux arrangements. Au ministère, on ne pavoise pas: «Nous en sommes au même point qu'en novembre dernier alors que M. MacEachen faisait connaître son budget qui inclut des coupures importantes dans les paiements de transferts. C'est démentiel».

Doyon a «collaboré»: 10 ans pour meurtre

(par Bernard Morrier) — Jacques Doyon, identifié comme le troisième homme à avoir participé au meurtre de l'ex-directeur de l'Institut Archambault, M. Michel Roy, le 7 février 1978, a été condamné lundi à 10 ans d'emprisonnement, par le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions de la paix, devant qui il s'est reconnu coupable à une accusation réduite d'homicide involontaire.

Agé de 33 ans, Doyon avait dénoncé ses complices Michel Tremblay et Gérard Gauthier, lors de leur procès devant jury, en janvier dernier. Ces derniers ont par la suite été condamnés à l'emprisonnement à vie, sans devoir songer à une libération conditionnelle avant 25 ans.

Au moment de la comparution de Doyon, le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, a souligné comment la collaboration du prévenu avait permis d'éclaircir le meurtre de M. Roy. Le juge en chef Mayrand a reconnu la valeur de cette collaboration comme étant un premier pas dans la voie de la réhabilitation.

en bref...

■ Soins dentaires: tollé en faveur de la gratuité

Le projet d'abolition de la gratuité des soins dentaires pour les moins de 15 ans a soulevé un véritable tollé. Le gouvernement du Québec ne peut équilibrer son budget en abolissant du jour au lendemain un programme qui a été échauffé au cours des 10 dernières années, a déclaré le président de l'Association des chirurgiens-dentistes M. Claude Chicoine. Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, M. Jean-Guy Landry, craint que l'abolition de ce programme n'ait des conséquences désastreuses pour les Québécois et a manifesté sa vive opposition à ce projet. Avant l'institution de ce programme, 30% de la population se rendait régulièrement chez le dentiste. Depuis, le taux de fréquentation des cabinets de dentistes a augmenté à 51%, ce qui est encore insuffisant, a-t-il fait remarquer. Le doyen de la faculté d'art dentaire de l'université de Montréal, le Dr Alain Vaillancourt, estime que l'abolition de la gratuité des soins dentaires se traduirait par un recul de 15 ans en hygiène dentaire au Québec. L'Association des hygiénistes dentaires du Québec a aussi élevé sa voix contre ce projet, ainsi que les Organismes familiaux associés du Québec et le porte-parole de l'opposition libérale en matière d'affaires sociales, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

■ Pressions contre la vente d'un Candu en Corée du Sud

Des représentants de la Conférence des évêques catholiques, de l'Eglise unie et de l'Eglise épiscopale du Canada viennent de faire connaître leur opposition à l'exportation d'un second réacteur nucléaire canadien de type Candu à la Corée du Sud. Les violations flagrantes des droits de la personne et les tensions militaires qui sévissent dans ce pays sont deux des principales raisons qui incitent les représentants des Eglises à manifester leur opposition. Ces représentants ont rencontré à ce sujet le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan et ont tenté de faire valoir que par cette vente à des conditions très favorables, le Canada ne faisait qu'apporter une aide à un gouvernement «réputé pour le mépris et le non-respect des droits de la personne». Ils ont également signalé la possibilité que la Corée du Sud utilise cette technologie nucléaire et l'uranium du Canada à des fins militaires.

■ Les facteurs acceptent leur nouveau contrat

OTTAWA (PC) — Les facteurs ont accepté dans une proportion écrasante de 87,7% un nouveau contrat de deux ans comportant notamment une majoration de salaire, des vacances additionnelles, un congé de maternité payé et un plan d'assurance dentaire. M. Robert McGarry, président du Syndicat canadien des facteurs, a fait savoir hier que 15,000 des 22,000 membres avaient participé au vote. Il s'agit du premier contrat collectif depuis que les Postes sont devenues une société de la Couronne. Les facteurs obtiennent une majoration de salaire de 13,3% pour la première année, ce qui porte à \$11,19 le salaire horaire pour tout employé comptant au moins deux ans d'expérience. Cette hausse comporte un ajustement au coût de la vie. Pour la seconde année, le salaire horaire grimpera de 37 cents à \$11,56 sans compter l'ajustement au coût de la vie, qui pourrait atteindre jusqu'à \$11,04. Le dernier contrat des facteurs a expiré le 31 décembre. Bien que le règlement salarial ait été critiqué parce qu'il est supérieur au taux d'inflation annuel de 12,5%, enregistré en 1981, la société des Postes estime pouvoir récupérer une partie de cet argent au moyen de clauses de productivité. Selon les autorités postales, ces clauses de productivité qui ont trait aux congés et au transport, réduiront le règlement monétaire à 11,3% pour la première année et à 10,1% pour la seconde. Les facteurs, à l'instar des postiers, obtiennent quatre semaines de vacances après huit années de service et un congé de maternité de 17 semaines entièrement payé pour les 3,500 femmes qui font partie du syndicat.

■ 500 médecins ontariens en «après-midi d'étude»

OTTAWA (CP) — Plus de 500 médecins de l'Est de l'Ontario, représentant environ la moitié des effectifs médicaux de cette région ontarienne, ont participé hier après-midi à une séance d'étude et fermé leurs cabinets. Ils voulaient ainsi manifester leur appui à l'Association médicale ontarienne qui négocie actuellement les nouveaux barèmes médicaux avec le gouvernement de Queen's Park. Les soins d'urgence et les soins intensifs ont néanmoins été assurés.

■ Ryan prône une lutte commune contre le chômage

Au lendemain de la conférence des premiers ministres sur l'économie, le leader du Parti Libéral du Québec, M. Claude Ryan, estime que malgré l'échec de cette rencontre les deux ordres de gouvernement devraient reprendre sans délai les contacts en vue d'une action concrète et conjuguée d'Ottawa et de Québec contre le chômage et l'inflation. M. Ryan invite MM. Trudeau et Lévesque à éviter toute attitude purement négative qui ne contribuerait qu'à jeter de l'huile sur le feu et à chercher plutôt des voies positives capables de sortir l'économie québécoise et canadienne de l'impasse actuelle. Le chef du PLQ invite d'autre part M. Trudeau à adoucir les effets négatifs sur les PME, de même que sur les producteurs agricoles et les petits propriétaires, des taux élevés de l'intérêt sur l'argent.

■ M. Raymond David quittera Radio-Canada le 1er avril

OTTAWA (PC) — M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de la Société Radio-Canada, quittera son poste le 1er avril prochain, pour ensuite prendre sa retraite le 1er juillet, a annoncé hier le président de Radio-Canada, M. A.W. Johnson. M. David était au service de la Société Radio-Canada depuis juin 1950 et devenait en 1956, directeur du nouveau service des Affaires publiques et des émissions éducatives. En 1965, il devenait directeur général adjoint de la radiodiffusion française et en 1968, il accédait au poste de vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, assumant toute la responsabilité de l'exploitation des services français de Radio-Canada. M. Johnson a déploré le départ de M. David et loué ses qualités uniques de style, d'intelligence, de perspicacité et de professionnalisme.

■ Bilan de Tokyo: 150 blessés et 24 morts

TOKYO (AFP) — L'accident du DC-8 de la Japan Airlines, qui s'est écrasé hier matin à 300 mètres de l'aéroport de Haneda, au sud de Tokyo, a fait vingt-quatre morts et 150 blessés, dont 78 très grièvement, indique le dernier bilan des autorités japonaises. Les enquêteurs ont également étudié la boîte noire de l'appareil. Ils ont indiqué que le DC-8 avait perdu de l'altitude de manière anormale, bien que le pilote s'apprête à atterrir. À bord de l'avion se trouvaient 166 passagers et 8 membres d'équipage.

■ Motlon d'appui aux chasseurs de phoques

OTTAWA (PC) — À la veille de l'ouverture de la saison de la chasse aux phoques, les Communes ont adopté à l'unanimité hier, comme à chaque année, une motion d'appui aux chasseurs de Terre-Neuve et de la Côte nord du Québec. La motion a été présentée par le député conservateur Jim McGrath, de Saint-Jean-Est à Terre-Neuve. M. McGrath a rappelé que la chasse aux phoques représentait une importante source de revenus pour les chasseurs, qui n'avaient pas à être importunés par des protestataires étrangers.

Un cinéma pas plus «X» que les autres

par Nathalie Petrowski

André Guérin, du Bureau de surveillance du cinéma, n'a pas répondu à l'appel, mais toute une joyeuse cohorte de distributeurs, cinéphilas et amis de Roland Smith, le légendaire propriétaire du cinéma Outremont, l'ont fait à sa place pour souligner l'ouverture du nouveau Cinéma X, le cinéma qui promet de nous faire redécouvrir la lettre «x» dans le mot sexe et qui, en réalité, nous fait renouer avec le principe du cache-sexe.

Bien décidé à ne pas annoncer dans les journaux mais à faire sa publicité au moyen de pamphlets semés aux quatre coins de la ville, M. Smith écrit dans son nouveau programme qu'avec la participation du public, «le consensus social sera modifié et permettra un jour de montrer des films qui sont encore plus loin, qui sont encore plus explicites, autrement dit du hardcore».

Habile stratégie de mise en marché qui cherche à élargir la clientèle plafonnée des cinémas pornographiques et promet une marchandise clandestine qu'elle ne livre pas. Car en s'appuyant sur cette symbolique lettre «x», en ghettoisant le phénomène, M. Smith s'approprie une étiquette «hardcore» qui ne correspond pas aux films présentés. Il profite de la controverse sur la pornographie et sur l'ouverture éventuelle des salles «x» pour récupérer et revendre la question pornographique.

Son premier programme est composé de courts métrages qui datent tous des années 60 pour ne pas dire des calendes grecques. Tous les films aux éclairages blafards ou hallucinés ont été approuvés par le Bureau de surveillance et ne portent en rien atteinte à la moralité publique des années 80. On y voit la plupart du temps des corps très blancs qui se livrent aux ébats habituels, sans gros plans, sans souci d'une plus grande esthétique.

«M. Smith veut provoquer un débat et il est sain qu'un tel débat se fasse à ce stade-ci, soutient André Guérin. Le président du Bureau de surveillance a envoyé une lettre à M. Smith en lui soulignant que le nom de son cinéma pourrait entraîner certains malentendus, mais sans insister puisque son organisme n'a aucune juridiction sur les raisons sociales des compagnies.

M. Smith déclare pour sa part, que l'ouverture du Cinéma X a pour but de faire débattre la censure et d'activer un débat qui, jusqu'à maintenant, n'était réservé qu'aux groupes de pressions contre le phénomène pornographique. «Il faut que les gens sachent que les films pornographiques sont coupés de 30 minutes au moins ici au Québec. Pourquoi donc? Montréal est une ville aussi évoluée que New York ou Paris. Il faut dans un premier temps ghettoiser le phénomène, puis éventuellement ouvrir toutes les portes afin que les gens choisissent à leur gré le cinéma érotique qu'ils préfèrent. C'est pas en réprimant ce cinéma-là qu'on va l'améliorer.

En tête de son programme, le propriétaire passe un message publicitaire qui dresse un bref historique de l'érotisme au cinéma. On y apprend que le premier baiser s'est donné au cinéma en 1896, déclenchant une controverse qui dure jusqu'à nos jours. La leçon d'histoire se termine avec un peu de propagande érotique où l'on reproche au gouvernement de croire que les Québécois sont incapables de choisir leur propre cinéma.

Malgré ses prétentions esthétiques, le Cinéma X n'offre rien de plus que les autres cinémas pornographiques de la ville, quand il n'offre pas moins. Ceux-ci prétendent que son succès sera de courte durée. Ce nouveau concept de mise en marché risque cependant d'attirer une clientèle plus vaste, voire féminine.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Examen des évaluations
environnementales

Environment
Assessment Review

COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PORT DE QUÉBEC

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

La Commission chargée d'examiner le projet d'extension du port de Québec recevait en décembre dernier des autorités portuaires un énoncé des incidences environnementales (EIE) du projet. La Commission a rendu public cet énoncé et l'a distribué aux personnes et organismes en ayant fait la demande. Elle a de plus ouvert un centre d'information où on peut consulter l'énoncé de même que d'autres documents de référence reliés au projet.

La Commission veut permettre aux personnes et aux groupes intéressés de se renseigner sur l'EIE et sur le projet. Elle organise donc une séance d'information publique afin que le public puisse poser des questions au sujet de l'EIE et du projet. Cette période de question sera précédée d'abord par une présentation du promoteur.

Les détails de la séance d'information sont comme suit:

date: 17 février 1982
heure: 19:30

lieu: Auditorium de la Polyvalente Ulric Huot, Salle 120B
2265 avenue LaRue
(quartier Courville)
Ville de Beauport
(autoroute de la Capitale sortie Labelle)

Cette séance d'information n'est pas une audience publique. La Commission a fixé au 14 avril 1982 l'échéance pour la réception de commentaires sur l'EIE. Ce n'est qu'après cette date que seront annoncées les prochaines étapes de l'examen du projet, y compris la tenue d'audiences publiques. Le but de ces audiences publiques sera de permettre au public de présenter des mémoires sur le projet.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer à frais virés avec:

Carl Martin
Secrétaire

Commission d'évaluation environnementale — Projet d'extension du port de Québec
Bureau fédéral d'examen des évaluations
environnementales
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone: (819) 997-1000

PROCÉDURE

1. La séance d'information publique vise à donner aux participants à l'examen du projet l'occasion d'entendre une explication détaillée du projet et de poser des questions. Des audiences publiques seront organisées plus tard afin de permettre aux parties intéressées de faire connaître leur point de vue et leur opinion sur le projet.
2. Les séances seront dirigées par monsieur Marcel Lortie, président de la Commission d'évaluation environnementale.
3. Le président expliquera, en début de séance, l'objet et les différentes étapes de l'examen du projet.
4. Le promoteur du projet sera ensuite appelé à décrire le projet d'extension du port de Québec. Cette présentation sera d'une durée d'environ 45 minutes.
5. Une pause suivra durant laquelle les personnes désirant poser des questions pourront s'enregistrer en donnant leur nom et leur affiliation à un préposé à cet effet.
6. Si le nombre de personnes désirant poser des questions le justifie, une autre séance d'information aura lieu au même endroit, à la même heure le lendemain, 18 février 1982.
7. Les délibérations seront enregistrées et on en publiera un verbatim par la suite.

Canada

Employeurs et travailleurs, prévenez ensemble le danger du travail.

Mettez donc le danger dehors avant qu'il vous mette dans la rue...

Chaque année, les maladies et accidents du travail coûtent à la collectivité québécoise plus de 600 000 000\$ en frais directs et au moins quatre fois davantage en frais indirects.

Les travailleurs et leur famille, les employeurs, l'État, tout le monde y perd. Bien sûr, des lois prévoient le versement d'indemnités aux victimes. Mais la véritable solution n'est pas de réparer monétairement les dégâts. La véritable solution consiste à détecter puis à éliminer le danger: c'est la prévention.

Le meilleur moyen de prévenir efficacement le danger en milieu de travail passe par l'union des efforts des travailleurs, des employeurs et de leurs représentants, les personnes les mieux placées pour réussir.

Quand on a à combattre un ennemi commun, il est logique d'unir ses efforts et ses ressources. Prévenez le danger ensemble. Si vous ne le mettez pas dehors, il est bien capable de vous mettre dans la rue...



Commission de la santé
et de la sécurité du travail
du Québec

Les petits poissons: bons et... bon marché

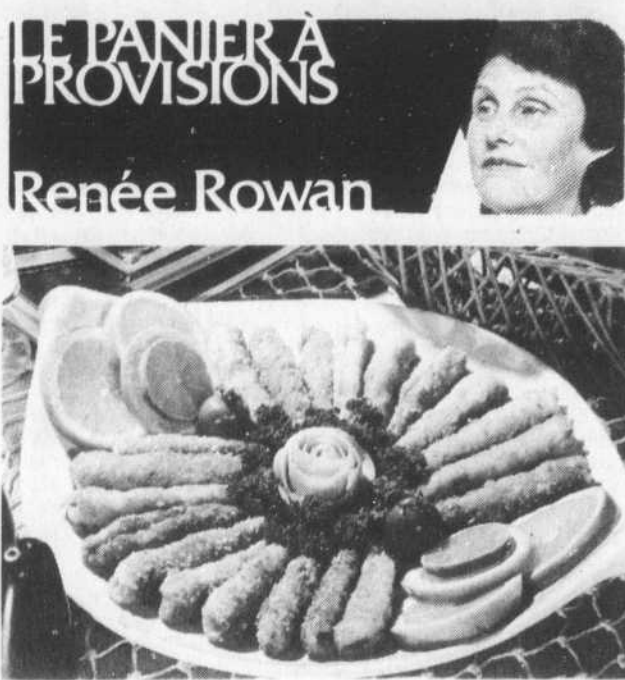
C'EST la saison des petits poissons: poissons des chenaux ou poulamons, éperlans et capelans. En quantité sur nos marchés actuellement, ils sont non seulement délicieux, mais économiques.

Ces petits poissons ne sont pas tous de la même famille même si certains sont proches parents. On peut en fait les partager en deux catégories.

Les poulamons, communément appelés «poissons des chenaux», appartiennent à la famille des morues: on les appelle, en anglais, «tomcod». Découverts par les colons de la région de Trois-Rivières en 1677 aux alentours de Noël, ils se pêchent sous la glace. Cette pêche est limitée à certaines régions comme Sainte-Anne-de-la-Pérade ou Champlain, pour ne nommer que celles-là, et leur vente, même si elle est commerciale, est assez restreinte. On en trouve, à cette époque-ci de l'année, aux comptoirs de poissons dans quelques grandes chaînes et dans certaines poissonneries.

Poisson mince et argenté qui dépasse rarement dix pourcent de longueur, l'éperlan fait l'objet d'une pêche commerciale que sportive aussi bien sur la côte de l'Atlantique que dans les Grands Lacs et sur le littoral du Pacifique. Ces dernières années, ce sont les Grands Lacs qui ont fourni les prises les plus abondantes: les débarquements commerciaux atteignent maintenant 7.000 T.M. La pêche commerciale annuelle dans l'Atlantique représente environ 5.000 T.M. et si l'on compte les prises de son proche parent, le capelan, on peut ajouter 5.000 T.M. à cette quantité. Quant à la pêche commerciale de l'éperlan sur la côte ouest, cela se résume, depuis quelques années, à quelques milliers de livres tout au plus.

L'éperlan d'Amérique, aussi connu sous le nom d'éperlan de lac, se rencontre sur la côte atlantique, du New Jersey au Labrador, et le



Si vous ne trouvez pas d'éperlans et que vous avez des poissons des chenaux, vous pouvez aussi les préparer au fromage.

point de concentration se situe dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Comme le saumon dont il est le cousin éloigné, l'éperlan vit dans la mer, mais remonte les cours d'eau côtiers pour frayer, note Mme Michèle Daignault, chef de service au Centre alimentaire des pêches à Pêches et Océans Canada. C'est au début de l'automne qu'il quitte la haute mer pour se rendre dans les estuaires des rivières où il séjourne au cours de l'hiver et où on le pêche.

Les pêcheurs du Nouveau-Brunswick fournissent plus de 60% des prises annuelles des Maritimes: le reste vient, à parts à peu près égales, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. À Terre-Neuve, le véritable éperlan revêt peu d'importance commerciale, mais son délicieux parent, le capelan, est bien connu et gagne en popularité.

On pêche l'éperlan au

moyen de divers engins. Sur le Saint-Laurent, aux environs de Québec, un régiment de sportifs, armés de cannes et de lignes à pêche, accueille chaque automne les petits poissons qui remontent le courant. En octobre, un festival de trois jours anime la basse-ville de Québec, où les pêcheurs célèbrent tous ensemble en faisant frire les petits poissons.

Les pêcheurs professionnels «montent» l'éperlan d'Amérique à bord de leur bateau à l'aide de filets. Avant les gélées, on utilise des filets à mailles, mais les trappes en filet, qu'on dispose sous la glace en janvier et février, sont les engins de pêche les plus habituels.

La pêche se fait à l'embouchure des rivières, assez près du rivage; l'un des meilleurs secteurs de pêche de l'éperlan est l'estuaire de la Miramichi, dans le nord-est du Nouveau-

Brunswick. Lorsque les filets sont levés, les prises géignent presque instantanément si elles ne sont pas protégées. Ce qui explique que la plupart du temps l'éperlan est vendu sur le marché surgelé. Une petite partie des prises est aussi offerte à l'état frais comme nous en avons trouvé récemment à la poissonnerie des Pêcheurs unis, au Marché central.

Vers le début du siècle, on a ensemencé le lac Crystal (au Michigan) d'éperlans d'Amérique qui devaient servir de nourriture à la population de saumons de l'intérieur qui s'y trouvait. Les saumons ont disparu, mais les éperlans, eux, ont prospéré et se sont multipliés dans le lac Michigan avoisinant, puis dans les autres Grands Lacs où ils se sont multipliés.

En dépit des énormes quantités d'éperlans pêchés au cours des remontées, un biologiste a estimé, l'an dernier, à plus de deux milliards leur nombre dans les seules eaux du lac Ontario. Les pêcheurs commerciaux les capturent au chalut dans les lacs l'année durant. La plupart des prises sont traitées (habillées et étées), puis congelées et emballées pour la vente au Canada et aux États-Unis.

On prête maintenant aux capelans, cousins des éperlans, beaucoup de possibilités commerciales. Ces petits poissons qui vivent dans les océans arctiques et subarctiques, se trouvent en nombre particulièrement élevé dans le voisinage des côtes de Terre-Neuve au cours des mois de juin et de juillet, période où ils quittent la haute mer par millions pour venir frayer sur les plages. Il se vend frais, surgelé, salé et séché ou encore fumé. Malheureusement, note Mme Daignault, il est encore assez peu connu en dehors de cette province.

Les petits poissons sont offerts présentement à des prix fort intéressants pour le consommateur. Cooprix offre les éperlans frais à \$4.16 le kilo (\$1.89/lb) et les éperlans

surgelés à \$3.56 le kilo (\$1.62/lb). Provigo offre les éperlans de mer surgelés à \$3.04 le kilo (\$1.38/lb). Chez Steinberg et Hypermarché: (éperlans de lac) Family Delight, \$1.29 le 454 g; Omslead, \$1.49 le 16 on.; (éperlans de l'Atlantique) Highliners, \$1.99 le 454 g. Les poissons des chenaux ou poulamons sont offerts par Cooprix, Steinberg et Hypermarché à \$1.08 le kilo (49c/lb).

Voici quelques recettes de petits poissons. Celles qui utilisent des poissons des chenaux ont été fournies par Mme Constance Leblanc, de Champlain.

Bouillotte de poissons de chenaux

Trois ou quatre douzaines de petits poissons. Quand le poisson est gelé, couper la tête et couper la partie ventrale en biais. Dans la partie ventrale, se trouvent les oeufs et la foie. Conserver cette partie et dégraisser les foies qui sont blanc crème alors qu'ils sont encore à demi gelés. Une fois le poisson découpé, il doit être débarrassé de son limon en le plaçant dans du sel. Il est ensuite épongé.

Faire revenir dans 3 c. à table de beurre 1 oignon finement haché. Ajouter 6 tasses de pommes de terre crues hachées et de l'eau à égalité. Sel et poivre au goût. Laisser cuire 20 minutes. Recouvrir avec les petits poissons déjà préparés. Ajouter le jus d'un demi-citron, du persil frais, quelques noisettes de beurre. Laisser cuire à feu doux encore 20 minutes. Servir bien chaud.

Éperlans sautés aux câpres

Ingédients: 500 g d'éperlans parés — 50 mL de farine — 75 mL de semoule de maïs — 2 mL de sel — pincée de poivre — pincée de paprika — 75 mL de lait — 15 mL d'huile — 15 mL de beurre — 5 mL de jus de citron — 25 mL de beurre fondu — 25 mL de câpres.

Mode de préparation: mélanger la farine, la semoule de maïs, le sel, le poivre et le paprika. Tremper les éperlans dans le lait, puis les enrober du mélange sec. Chauffer l'huile et 15 mL de beurre dans un poêlon. Frier les éperlans cinq minutes de chaque côté, ou jusqu'à brun doré. Egoutter et poser sur un plat de service. Combiner le jus de citron, le beurre fondu et les câpres. Verser sur les éperlans. Servir bien chaud.

les bons achats

Février, une époque de l'année on ne peut plus propice aux potages onctueux et aux soupes finement aromatisées. Les appétits grand ouverts par une partie de plein air se rassasieront d'un potage Crécy aux carottes ou d'un Parmentier aux poireaux et pommes de terre.

La volaille et le bœuf constituent cette semaine de bons achats parmi les viandes. Le porc, qui a connu récemment des hausses considérables dues à un conflit chez les producteurs, affiche cette semaine des baisses sensibles à la suite d'importations.

Le poisson frais, mis à part le poulamon actuellement en saison, demande au consommateur d'importants déboursés. C'est actuellement l'entre-saison qui devrait se terminer avec l'arrivée du saumon frais en avril, nous affirment les grossistes.

Les oranges connaissent pour leur part des hausses appréciables tandis que les pamplemousses affichent une baisse. Les amateurs de mandarines Minneola seront ravis de les retrouver aux comptoirs à des prix plutôt abordables. Les nectarines, prunes et raisins proviennent du Chili et demeurent chers. Les bananes par contre constituent cette semaine un achat économique.

Il faut souligner que le brocoli retenu par plusieurs chaînes comme abaisse demeure dispendieux à 89 cents le pied, compte tenu de la grosseur 18. Les grossistes considèrent cependant l'offre intéressante étant donné les nouvelles hausses en prévision. Les carottes du Québec répondant à la loi de l'offre et la demande sont actuellement présentées aux consommateurs à des prix avantageux. Cependant, si l'on a le mot «économie» en tête, il ne faut acheter ni chicorée, ni scarole, ni laitues Romaine ou Boston, ni concombres, dont les prix sont exorbitants.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: dindes fraîches, U. \$2.40/kg (\$1.09/lb); cuisses entières de dinde fraîche, \$2.84/kg (\$1.29/lb); rôti de bœuf déossé, de croupe ou d'extérieur de ronde, \$5.71/kg (\$2.59/lb). Poisson: filets de sole ou d'aiglefin surgelés, \$4.39/kg (\$1.99/lb). Fruits et légumes: bananes, 64c/kg (29c/lb); mandarines Kinnow, \$1.52/kg (69c/lb); brocoli frais (18), 98c ch.

Cooprix CCM: poulets surgelés, A, 3 à 4 lb, \$1.96/kg (89c/lb); avant de veau de grain déossé, lardé, \$6.59/kg (\$2.99/lb); veau haché frais, \$4.39/kg (\$1.99/lb); lapins surgelés, sans tête, \$4.39/kg (\$1.99/lb). Poisson: saumon rose du Pacifique surgelé, 2 à 5 lb, \$3.92/kg (\$1.78/lb); filets de barbotte de mer surgelés, \$4.39/kg (\$1.99/lb); filets de sole décongelés, \$4.39/kg (\$1.99/lb); crevettes non décortiquées, avec têtes, surgelées, \$3.95/kg (\$1.78/lb). Fruits et légumes: patates rouges, \$1.75 le 20 lb; poireaux, 3/98c; choux verts (16), 55c/kg (25c/lb); fèves germées en vrac, 84c/kg (38c/lb).

Econoprix: poulets surgelés, U, 5 à 7 lb, \$1.30/kg (59c/lb). Fruits et légumes: citrons frais (140), 10 pour 98c; grosses bananes, 64c/kg (29c/lb); laitue Iceberg (24), 79c ch; champignons blancs \$1.18 les 8 on.

Hypermarché: poulets frais A, 3 à 4 lb, \$2.18/kg (99c/lb); poulets frais entiers, dépecés, \$2.40/kg (\$1.09/lb); foies de poulet,

produit décongelé, 86c/kg (39c/lb). Poisson: vivanex rouges, frais, entiers, \$11/kg (\$4.99/lb); merlans frais entiers, \$2.62/kg (\$1.19/lb); sardines surgelées, \$2.84/kg (\$1.29/lb). Fruits et légumes: minneolas, \$1.08/kg (49c/lb); pamplemousses (48), 23c ch; choux verts, 60c/kg (27c/lb).

IGA/Boniprix: bifteck de ronde déossée, tranche complète ou rôti d'extérieur de croupe, \$4.37/kg (\$1.98/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bœuf à ragout déossé, \$5.25/kg (\$2.38/lb). Poisson: filets de sole surgelés, \$5.69/kg (\$2.58/lb). Fruits et légumes: pommes jaunes Délicieuse, \$1.08/kg (49c/lb); avocats (32), 2 pour 99c; brocoli (18), 98c ch; champignons blancs, \$1.19 la chop; épinards, 77c le 284g ou 10 on.

Métro: jambonneau ou croupe de porc frais, \$2.82/kg (\$1.28/lb); poulets surgelés, U, \$2.09/kg (96c/lb); bœuf haché régulier, \$2.82/kg (\$1.28/lb). Fruits et légumes: pamplemousses blancs \$1.69 les 2.27 kg ou 5 lb; raisins verts Perlette, \$3.73/kg (\$1.69/lb); bananes Dole, 64c/kg (29c/lb); brocoli (14), 98c ch; endives, \$4.36/kg (\$1.98/lb); carottes, \$1.38 les 2.27kg ou 5 lb.

Provigo: rôti de palette, \$2.60/kg (\$1.18/lb); rôti de côtes croisées, \$3.92/kg (\$1.78/lb); bœuf à ragout déossé, \$4.81/kg (\$2.18/lb). Poisson: filets de morue surgelés, \$4.81/kg (\$2.18/lb). Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel (113), \$1.78 la douz.; poires Anjou (135), \$1.06/kg (48c/lb); tomates rouges, 6 x 7, \$1.50/kg (68c/lb); brocoli (18), 88c ch; oignons à bouillir, \$1.38 le 10 lb.

Provigo: jambon dans la fesse déossé, prêt-à-manger, genre toupie, un bout ou l'autre, \$4.14/kg (\$1.88/lb); rôti de longe de porc frais, bout du filet, \$3.48/kg (\$1.58/lb); bout des côtes, \$3.04/kg (\$1.38/lb); côtelettes de porc frais, coupe du centre \$4.37/kg (\$1.98/lb). Poisson: éperlans de mer surgelés, \$1.38 le 16 on. Fruits et légumes: tangelo Minneola, 86c/kg (39c/lb); pommes Red Delicious, \$1.49 le 1.36 kg ou 3 lb; poires Bose (135), \$1.30/kg (59c/lb); cresson des fontaines, 59c la botte; oignons jaunes 99c les 2.27 kg ou 5 lb; carottes miniatures, 69c les 340g ou 12 on.

Richelieu: rôti de palette, coupe régulière, \$2.71/kg (\$1.23/lb); rôti de côtes croisées, \$4.03/kg (\$1.83/lb); bœuf haché mince, \$4.36/kg (\$1.98/lb). Poisson: saumon rose du Pacifique, surgelé, complet ou en demies, \$4.14/kg (\$1.88/lb). Fruits et légumes: oranges \$1.69 les 5 lb ou 2.27 kg; poires Anjou (135), \$1.28/kg (58c/lb); pommes jaunes Délicieuse, (124), \$1.09/kg (49c/lb); choux verts, 53c/kg (24c/lb); champignons blancs, \$1.18 la chop. arachides en écailles, \$2.18/kg (99c/lb).

Steinberg: poulets surgelés, Flamingo, 3 à 4 lb, \$2.18/kg (99c/lb); longe de porc frais, bout des côtes, \$2.98/kg (\$1.35/lb); milieu de longe de porc frais, en côtelettes, \$4.30/kg (\$1.95/lb). Poisson: crevettes en écailles surgelées, \$1.09/kg (49c/lb). Fromage: Beauce de type suisse, \$7.69/kg (\$3.49/lb). Fruits et légumes: grosses bananes Dole, 64c/kg (29c/lb); minneolas, \$1.08/kg (49c/lb); avocats (32) 59c ch; choux verts, 60c/kg (27c/lb); courges Zucchini, \$1.74/kg (79c/lb).

Suzanne MARCHAND

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion gratuite. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières
Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrés
\$0.85 la ligne agale.
Minimum \$10.40

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone

VISA **MasterCard**

286-1201
(annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandes à prix d'auvent. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

CONTENU D'APARTEMENT luxueux à vendre: table bureau plat marqueté Napoléon III, crèche Boute, vitrine Louis XVI, signée, canapé Louis XV doré, petit guéridon 4 tiroirs, socle en bois Louis XV, statut de marbre, bronzes, lampes en verre signées, tapis Sarouk 11 X 17, etc... Appeler de 8 h à 10 h. 481-3431 15-02-82

AMEUBLEMENT CHINOIS — Importation directe de très grande qualité de plaques murales, paravents, tables à café, cabinets "curiosité", meubles d'appoints pour télévision, arrangements floraux, animaux en laiton, portemanteaux, céramique et beaucoup plus. Nous vous offrons de trouver moins cher. Si vous trouvez moins cher ailleurs, nous ajustons notre prix et vous donnerons un escompte de 10%. Ambiance, 8270 Mountain Sights, (3 rues de Piazza Tomasso) 733-0484 du lundi au samedi 10 h AM à 5 h PM. 15-2-82

Antiquités

AUBAINE, lit carole, armoire et table rectangulaire sculptée. Après 5 h 30. 272-7082. 12-2-82

ACHETONS antiquité de toutes sortes — gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morier, 288-0318 11-2-82

DECAPAGE sur boiserie, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. 15-2-82

Appartements à louer

Le Tabouret
65, rue Sherbrooke est
CENTRE-VILLE
1 1/2 à 4 1/2

Chauffage électrique, piscine intérieure, 2 saunas, 3 ascenseurs rapides.
844-7051
844-4228 13-2-82

Bureaux à louer

ABORD METRO, 825 est Sherbrooke, édifice prestigieux entièrement rénové. Air climatisé. Juillet 1982: 2000 p.c. par planchers. A \$10, le pied: 278-5203, 687-4336. 1-3-82

Bureaux à louer

VIEUX-MONTRÉAL

Afin de minimiser les frais d'opérations nous désirons partager notre bureau avec une ou deux personnes. Services de secrétariat et équipement de bureau (photo-copieuse, dactylo, calculatrice, etc...) disponibles. 286-1200. J.N.O.

RUE ST-HUBERT, 1198, 900 p.c., 4 pièces fermées, 2e étage. 844-0770. 11-02-82

BUREAU pour une personne, chauffé, meublé, boulevard St-Joseph, face au métro Laurier 281-1927. 11-2-82

MONKLAND/OCARIE à louer, près métro, bureau 900 p.c. 482-8371. 11-2-82

Commerce à louer

BORDEAUX à MONT-ROYAL, 1300 p.c., occupation 1er mai. 844-0770. 11-02-82

Condominium à louer

BROSSARD A LOUER, condominium neuf, 51, tout béton, foyer, grandes pièces, grand rangement, 465-3887, 651-1907, 679-8513. 11-2-82

A LOUER CONDOMINIUM de luxe, Côte St-Luc. 3e étage, 3 grandes cc + 2 s. de bain complète, piscine, sauna, air climatisé, etc... Linda Sirois Racicot, 861-9030, 387-3025. Montréal Trust Courtier 13-2-82

Condominium à vendre

ST-LAMBERT, condo, 2 chambres, 2 salles de bain, dans un bel environnement, tennis, piscine, air climatisé, libre 1er juillet 1982, 465-5026. 13-2-82

COPROPRIÉTÉ, centre-ville, Linton, 1509 Sherbrooke ouest, Grand appartement d'époque. Caractéristiques de prestige. Rez-de-chaussée, façade Restaurations à faire. Tel: 935-4141. 18-2-82

VIEUX-LONGUEUIL, "Le Square", 4 1/2, 5 1/2, 7 1/2, sauna, piscine intérieure, salle d'exercice, dépanneur, magnifique jardin, garage, occupation immédiate. Exclutif. Hélène Provencier 671-1322, 671-5337. Imm. Trust Général. 11-2-82

APPARTEMENT A VENDRE à Outremont, coin Durocher & Fairmount, grand 7 1/2, 2e. Prix: 960.000. Soir: 271-0279. 12-2-82

REDPATH, centre-ville, luxueux, 1400 p.c. foyer, 2cc, 2 salles de bain. \$173.000. Appeler Antoine Bahos, pour: 873-4718, soir et fin de semaine: 324-0673. Pas d'intermédiaire. 11-2-82

Cours

TECHNIQUE ELECTROLYSE para-médicale. Enseignement: biologie, endocrinologie, gynécologie, dermatologie, psychologie, physique (appareils), technique. Pour informations: Centre d'Electrolyse Para-médicale, Mireille Roy. 932-6544. 15-02-82

Déménagements

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-8026. J.N.O.

DISPONIBLE, assurance, bien-être, 253-3275. J.N.O.

Demandes d'emplois

SERVICES PROFESSIONNELS DE DACTYLOGRAPHIE: thèses, travaux de recherche, curriculum vitae, manuscrits, protocoles, verbaux, devis, scénarios, cinéma, radio, télévision, etc... 527-5923 après 17 h. 11-2-82

Oeuvres / objets d'art

EXPOSITION

"ENFIN TOUTE LA VÉRITÉ DANS LA PEINTURE (GLACE À GILLES POTTIER)".

— Une avant-première à Montréal de L'ART MODERNE aux fondus Renaissance, renouant avec la beauté des meubles du patrimoine.

— VERNISSAGE LE 12 FÉVRIER À 18 HEURES.

Anticadre Faucompré

1269 rue Amherst (Près Radio-Canada)

523-9368 12-2-82

Divers

CURRICULUM VITAE

Préparation et rédaction. Service personnel.

Rédaprop Enr.

327-6636

11-2-82

Logements à louer

LAURIER OUEST, grand logement ensoleillé, rénové, redécouvert, libre immédiatement, \$400/mois. Renseignements: 271-6647 ou 288-4011. 11-02-82

OUTREMONT, haut duplex 7 pièces, 4cc, 1 1/2 s.b., garage, chauffage, eau chaude, taxes, inclus \$650/mois. 277-4900. Céline St-Aubin. 12-2-82

Maisons à louer

MONT ST-HILAIRE, cottage 5 1/2 avec garage, foyer, entouré d'un grand terrain. \$575/mois. 467-1646. 22-2-82

ROSEMERE, maison très moderne avec très grandes pièces, semi-meublé, lave-vaisselle, piscine, garage double avec portes électriques, éclairée, chauffée, taxes payées, déneigée, système d'alarme central, très beau quartier résidentiel, tranquille \$1100/mois. Entre 9 et 18 h. 621-8900. 01-03-82

OUTREMONT, belle maison en face du Parc de Vimy, non meublée, tapis mur à mur, 4 cc, 2 foyers, pour informations, appeler: A. Van Herck. Service Immobilier Promanc. Courtier. 933-3646. 11-2-82

Oeuvres / objets d'art

AQUARELLE, scène Marine, 11 x 17", signée Frédéric John Widgery (né 1861, école anglaise) (Ref. Béniziti) \$1200. Tél.: 735-9409. 13-2-82

Propriétés à vendre

OUTREMONT - Appartement - haut de duplex, 7 pièces, foyer naturel. Vue sur la ville. Garage. Anne Marie Larue. 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT - A LOUER: Résidence 5/6 chambres à coucher, OCCUPATION IMMÉDIATE: \$1.500/mois. A.M. Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT - EXCLUSIF - Condition impeccable, 4 chambres à coucher, boiseries, jardin, garage. Près Stanislas. Anne Marie Larue 934-1818, 483-2177.

MONTREAL TRUST COURTIER

11-2-82

OUTREMONT, près rue Laurier, triplex avec 2 garages, \$159 000. Pas d'agent. Particulier: 278-4974. 12-2-82

ST-LAMBERT, maison de ville (condo), unité de bout ensoleillé, 3 chambres, foyer, garage chauffé, piscine, etc... Site magnifique. Vente privée \$79 500. 671-2804. 15-2-82

Oeuvres / objets d'art

EXPOSITION

"ENFIN TOUTE LA VÉRITÉ DANS

Washington propose l'interdiction des armes chimiques

NATIONS-UNIES (Genève) (AFP) — Les États-Unis se sont de nouveau prononcés hier à Genève en faveur de la conclusion d'un accord multilatéral interdisant les armes chimiques alors que l'Union soviétique leur reprochait de prévoir, entre autres, dans leur budget le développement et la modernisation de ce type d'armes.

M. Eugene Rostow, directeur de l'agence américaine du contrôle des armes et du désarmement, a déclaré devant le comité du désarme-

ment que, maintenant que les points d'accord et de désaccord sur l'interdiction des armes chimiques avaient été identifiés, il fallait harmoniser les vues sur les éléments d'une convention. Il a souligné que la difficulté majeure résidait dans le choix des moyens propres à vérifier le respect d'une telle convention, le recours aux seuls moyens nationaux — la thèse soviétique — étant insuffisant.

M. Rostow a fait alors référence aux rapports d'après

lesquels les Soviétiques auraient utilisé des armes chimiques au Yémen en 1967 et plus récemment au Laos, au Cambodge et en Afghanistan, pour souligner l'importance du problème posé par la vérification de l'application de toute convention d'interdiction.

M. Victor Issraelian, délégué soviétique, a dénoncé le nouveau budget militaire américain, relevant que celui-ci était destiné à mettre au point des moyens efficaces de défense anti-missiles, de mener une guerre dans l'espace

extra-atmosphériques et de développer et rénover le potentiel chimique des États-Unis.

Il faisait apparemment allusion à la décision du président Reagan de reprendre la production des armes chimiques interrompue depuis 13 ans, décision motivée à Washington par l'absence d'un accord international vérifiable.

Le représentant de la Chine, M. Tian Jin, après avoir observé que les deux super-grands possédaient à eux seuls

97% des ogives nucléaires en service dans le monde, a lui-même estimé «inquiétant» qu'ils disposent de vastes arsenaux d'armes chimiques et selon lui, en augmentent la production.

Comme le délégué américain, il a cité, à l'appui de sa thèse, les nombreuses informations relatives à l'emploi d'armes chimiques en Afghanistan, au Cambodge et ailleurs.

Il a préconisé à son tour une convention multilatérale et

des mesures de vérification internationale, y compris des inspections sur place, portant sur l'emploi des armes chimiques, la destruction des stocks et le démantèlement des installations de production.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux on notait, au terme de la réunion d'hier, qu'il n'y avait aucune contradiction entre la décision du président Reagan et l'attitude des États-Unis au comité du désarmement telle que l'a exposée M. Rostow.

Des mesures unilatérales de réarmement, ajoutait-on, n'apparaissent nullement incompatibles avec une négociation de désarmement, notamment quand il s'agit de rétablir — du point de vue américain — un déséquilibre accentué par le fait que les armes chimiques présentent, à la différence des explosifs, l'inconvénient de «vieillir».

Le Pentagone a affirmé d'ailleurs hier qu'aucune décision sur le déploiement éventuel d'armes chimiques en

Europe n'avait encore été prise, et ne serait prise avant que les alliés européens aient été pleinement consultés. En effet, le département d'État ne cache pas son appréhension des répercussions possibles de cette décision en Europe, et en particulier en Allemagne de l'Ouest où les progrès du mouvement pacifiste sont un des gros soucis de Washington. Il est en effet inévitable que les stratégies américaines songent à entreposer des armes chimiques en Europe occidentale.

«Solidarité doit être réhabilitée» (Jean-Paul II)

CITÉ DU VATICAN (d'après Reuter et AFP) — Le pape Jean-Paul II a pris position sans équivoque hier en faveur de la réhabilitation des syndicats autogérés Solidarité et de leur participation au règlement de la crise polonaise par le dialogue.

Devant un groupe de syndicalistes venus d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, le souverain pontife est même allé plus loin dans son engagement que Mgr Josef

Glomp, primat de l'Eglise catholique de Pologne, qui avait déclaré dimanche dernier que Solidarité devait avoir une place dans la société polonaise.

«Avec vous, je partage la conviction que la restitution du respect effectif et total des droits des hommes au travail et spécialement de leur droit à un syndicat déjà créé et légalisé constitue la seule voie pour sortir de cette situation difficile», a-t-il déclaré.

«Les espoirs momentanément déçus ne peuvent pas faire oublier que ce syndicat a acquis, et possède toujours, le caractère d'une authentique représentation des travailleurs, reconnue et confirmée par les organes du pouvoir. Il est, et il reste, un syndicat autonome et indépendant, fidèle à son inspiration initiale, refusant la violence même aujourd'hui dans la situation difficile qu'il vit, soucieux d'être une force constructive pour la nation».

Interrogé sur la possibilité d'une visite du pape en Pologne, Mgr Czeslaw Domin, président de la commission à l'aide de la conférence épiscopale polonaise, a par ailleurs déclaré: «Je suis convaincu qu'il doit venir cet été».

Mgr Domin, qui se trouve à Rome pour des entretiens avec les dirigeants de l'Organisation d'entraide catholique Caritas, a également indiqué que l'aide étrangère à la Pologne ne pouvait constituer qu'un geste symbolique en faveur du règlement du problème alimentaire.

L'Eglise catholique polonaise s'est donné pour priorité le secours aux enfants nouveaux-nés, a-t-il dit avant d'indiquer que le taux de mortalité infantile pour l'année 1981 avait été le plus faible depuis la Deuxième Guerre mondiale.

D'autre part, neuf personnes ont été condamnées la semaine dernière à des peines de prison allant de trois à dix ans par un tribunal militaire de la marine polonaise pour des délits commis à Gdynia depuis l'instauration de la loi martiale, a annoncé hier l'agence PAP reçue à Londres.

Quatre personnes ont été condamnées par d'autres tribunaux à des peines de prison allant de un à trois ans et demi, a indiqué l'agence, citant un communiqué du procureur militaire général publié par le quotidien de l'armée *Zolnierz Wolnosci*.

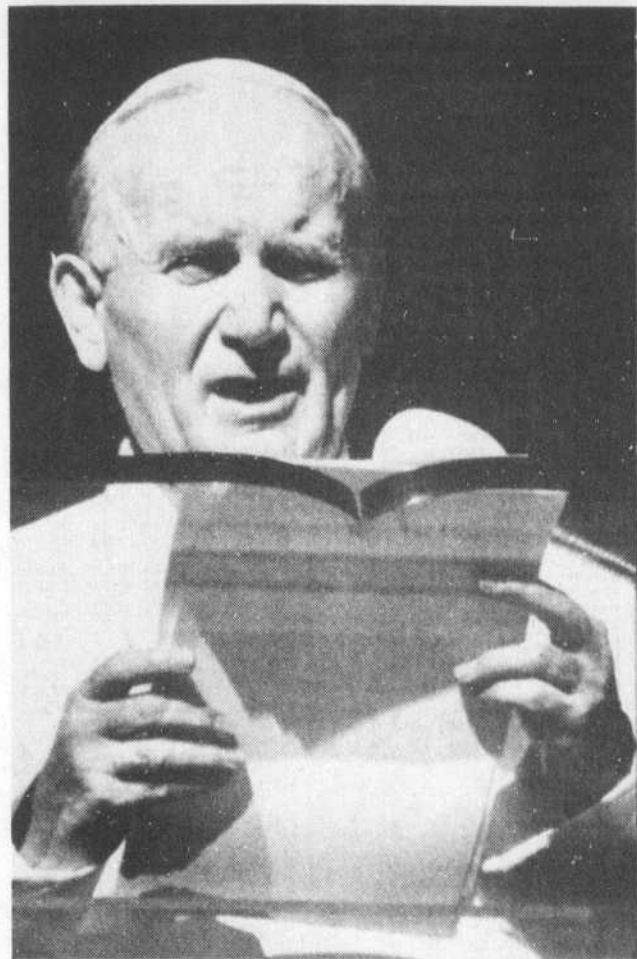
Selon ce communiqué, le tribunal militaire de la marine a condamné Ewa Kubasiewicz à 10 ans de prison et à cinq ans de privation de ses droits civiques pour avoir organisé et dirigé une grève dans l'établissement d'enseignement supérieur de la marine à Gdynia, ainsi que pour avoir rédigé et distribué des brochures contenant, selon les autorités, de fausses informations susceptibles de provoquer des troubles publics.

Le même tribunal a condamné Jerzy Kowalczyk à neuf ans de prison et cinq ans

de privations des droits civiques pour les mêmes motifs, et sept autres personnes à des peines allant de trois à neuf ans de prison pour rébellion et distribution de brochures.

Toujours selon le communiqué cité par PAP, le tribunal du district militaire de Silésie a condamné la semaine dernière Jacek Kokot, un employé du complexe métallurgique Bierut de Czeszowa, à trois ans de prison et un an de privation des droits civiques pour avoir poursuivi des activités syndicales interdites, répandu de fausses informations et incité des travailleurs à la grève.

Enfin, trois employés des services de transport militaires de Cracovie ont été condamnés par le tribunal du district militaire de Varsovie à des peines de prison allant de un à trois ans et demi de prison et à deux ans de privation des droits civiques pour avoir refusé d'exécuter des instructions officielles, organisé des grèves et mené des actions de protestation.



Le pape Jean-Paul II lisant une déclaration sur la Pologne (Photolaser AP)

Les Chinois ne croient pas à la politique de Deng

PEKIN (AFP) — La majorité des Chinois n'ont pas confiance dans les chances d'aboutissement de la politique de modernisation de leur pays tracée par l'homme fort de la Chine post-maoïste Deng Xiaoping, a souligné hier le *Renmin Ribao* (Quotidien du peuple).

Dans un commentaire publié en première page, l'organe du Parti communiste chinois s'est inquiété du fait qu'une «minorité infime» de la population seulement «croit fermement» que la Chine va pouvoir devenir un pays développé et riche.

Le journal a également noté que les opposants au régime n'ont pas désarmé et a affirmé qu'une «minorité infime» de gens cherchait à renverser le régime tandis qu'une fraction de la population restait «hésitante».

Le commentateur, sans

doute une personnalité importante, a ajouté que, tout en espérant que la politique actuelle de Pékin sera couronnée de succès, la plupart des Chinois éprouvent de sérieuses doutes à son égard. Selon lui, cet état de fait est dû d'une part à des «raisons objectives» découlant des séquelles de la révolution culturelle (1966-76) et d'autre part à des «raisons subjectives» imputables aux «organes dirigeants à tous les niveaux» qui pèchent par manque d'éducation idéologique et de «perspicacité».

Au cours des derniers mois, la presse chinoise s'est fait l'écho d'une telle crise de confiance, mais c'est la première fois qu'un journal dresse un constat aussi nettement pessimiste, soulignent les observateurs.

«L'état de laisser-aller et de faiblesse ne touche pas seulement un secteur donné, mais tout le parti», a affirmé le *Renmin Ribao*, estimant que seule «l'éducation idéologique» peut remédier à cette situation.

Il y a quelques jours, la revue théorique du PCC *Hongqi* (Drapeau rouge) avait déjà mis l'accent sur l'importance du «travail idéologique», Mme Zhang Yun, un des secrétaires adjoints de la commission centrale de la discipline du parti, affirmait qu'il s'agissait là d'une tâche «primordiale».

Le *Renmin Ribao* a conclu en mettant l'accent sur les deux objectifs fondamentaux dessinés, il y a quelques jours, par le vice-président du PCC, Li Xiannian, dans un discours de politique générale: l'importance des luttes contre la bureaucratie d'une part, et contre les crimes économiques d'autre part.

Moscou veut réduire à 300 les euromissiles

MOSCOU (AFP) — L'URSS a proposé aux États-Unis de réduire à trois cents unités de part et d'autre d'ici à 1990 le nombre des armes nucléaires de moyenne portée installées en Europe, cela sans rompre l'équilibre des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, a annoncé hier soir l'agence officielle soviétique TASS.

Dans un long commentaire accusant Washington de chercher la suprématie militaire, l'agence révèle que l'URSS a proposé aux négociations de Genève sur les euromissiles d'arriver à un accord rapide dans ce sens.

La proposition évoquée par l'agence TASS est la même que celle qui a été dévoilée la semaine dernière par le président Leonid Brejnev et qui a déjà été rejetée comme «déséquilibrée» par les États-Unis, fait-on observer au département d'État.

Un haut fonctionnaire du département d'État a estimé que le nouveau commentaire de l'agence TASS n'était que la poursuite de «l'exercice de propagande» auquel se livre l'Union soviétique pour faire croire aux Européens qu'elle seule est intéressée au désarmement nucléaire.

M. Brejnev avait lui-même rendu publique la proposition soviétique — déjà faite à la table de négociation de Genève — en recevant le 3 février au Kremlin une délégation de l'Internationale Socialiste.

Le lendemain, 4 février, la Maison-Blanche avait souligné que la proposition soviétique de réduction des deux-tiers était inacceptable puisqu'elle portait du postulat que les forces intermédiaires actuellement en présence étaient approximativement équilibrées à environ mille fusées de chaque côté.

Les États-Unis ont toujours fait valoir, au contraire, que l'URSS possède en ce moment une nette supériorité nucléaire sur le théâtre européen avec le déploiement de 280 fusées SS-20 à têtes multiples. Des réductions identiques sur cette base, avait dit la Maison-Blanche la semaine dernière, ne feraient que consacrer cette supériorité soviétique.

Les États-Unis, rappelait-on hier au département d'État, ont cherché à rétablir l'équilibre en Europe en faisant adopter par leurs alliés de l'OTAN un plan de déploiement de 572 fusées Cruise et Pershing-2 à partir de la fin de l'année prochaine.

Le meilleur moyen d'éviter cette course aux armements nucléaires en Europe, a maintes-fois déclaré le président Reagan, est d'adopter comme base de négociations à Genève, «l'option zéro» qui prévoit à la fois le démantèlement des fusées soviétiques et le renoncement de l'OTAN aux nouvelles fusées américaines.

Selon TASS, les principaux points de la proposition soviétique sont:

- 1) l'accord doit prendre en compte tous les armements nucléaires de moyenne portée (mille kilomètres et plus) installés en Europe et destinés à l'utilisation en Europe;
- 2) en vue de diminuer ces moyens nucléaires au maximum, aussi bien du côté de l'OTAN que du côté de l'URSS, l'accord prévoit une réduction de leur nombre actuel (près de mille de chaque côté) jusqu'à trois cents unités pour chaque partie d'ici à 1990, avec comme seuil intermédiaire 600 d'ici la fin de 1985;
- 3) les parties auront le droit de déterminer elles-mêmes le caractère des armements à réduire et, parmi les armements subsistant, de remplacer et de moderniser à leur guise les armements;
- 4) la destruction des armes de moyenne portée sera le mode principal de leur réduction ce qui n'exclut pas pour autant le retrait éventuel d'une partie de ces armes au-delà des limites concernées;
- 5) un contrôle du respect des engagements sera prévu dans le cadre de cet accord;
- 6) au cours des négociations, les parties s'abstiendront de déployer de nouvelles armes nucléaires en Europe. Les armes actuelles seront gelées à leur niveau qualitatif et quantitatif.

Partis menacés à Saint-Domingue

SAINT DOMINGUE (Reuter) — M. Antonio Guzman, président de Saint-Domingue, a menacé hier d'interdire certains partis politiques qu'il accuse d'inciter les paysans à occuper illégalement des terres dans le sud du pays.

Il a également demandé l'ouverture d'une enquête sur cette vague d'occupations de terres par des paysans non concernés par le programme de réforme agraire du gouvernement, a-t-il dit à la presse.

La cécité ca regarde tout le monde

Semaine de la cécité blanche
7 au 14 février 1982

L'Institut national canadien pour les aveugles

INCA

Guatemala: la guérilla publie son programme

GUATEMALA (AFP) — L'alliance militaire récemment constituée par les quatre principales organisations de guérilla du Guatemala a publié hier un programme de gouvernement qu'elle s'engage à réaliser dans le cas où la lutte armée la porterait au pouvoir.

Dans un document de 12 pages, l'Unité nationale révolutionnaire guatémaltèque (UNRG), dont la formation a été annoncée dimanche dernier et qui regroupe l'Armée de guérilla des pauvres, l'Organisation du peuple en armes, le Parti guatémaltèque

des travailleurs et les Forces armées rebelles, avance un programme en cinq points.

L'UNRG affirme que — «la révolution mettra fin à la répression et garantira la vie et la paix aux citoyens»;

— «posera les bases pour satisfaire les besoins fondamentaux de la grande majorité du peuple et en finir avec la domination économique et politique des grandes fortunes»;

— «garantira l'égalité entre indigènes et métis, mettant fin à l'oppression culturelle et à la discrimination»;

— «garantira la création d'une nouvelle société dont le

gouvernement sera formé de représentants de tous les secteurs patriotes, populaires et démocratiques».

Enfin, en matière internationale, «La révolution garantira une politique de non-alignement et de coopération internationale nécessaire au développement des pays pauvres sur la base de l'autodétermination des peuples».

D'autre part, à La Havane, un représentant de l'UNRG, le «commandant Arturo», a qualifié de «farce» les élections prévues pour le 7 mars au Guatemala.

Création d'une commission mixte de défense saoudo-US

MASCATE (Reuter) — Les États-Unis et l'Arabie saoudite ont décidé de créer une commission mixte sur les questions de défense, a annoncé hier M. Caspar Weinberger.

Le secrétaire américain à la Défense a annoncé la nouvelle au cours d'une conférence de presse tenue conjointement à Dahrhan (Arabie saoudite) avec son homologue saoudien, le prince sultan Ibn Abdulaziz.

Il a par la suite gagné Oman, deuxième étape de son périple de neuf jours dans le Golfe et en Jordanie.

Il a demandé aux Américains de prendre position fermement contre ce qu'il a appelé, faisant allusion à l'annexion du Golan syrien et au raid de Tammouz (Irak), «les actes stupides pris par Israël».

«Ce sont des provocations et nous espérons que l'administration Reagan prendra position énergiquement en raison de ses relations étroites avec l'État hébreu et dans le but de mettre un terme au comportement stupide d'Israël», a-t-il dit.

De son côté, le ministre américain a simplement affirmé avoir évoqué avec son interlocuteur «la nécessité vitale de voir les États-Unis nouer des relations amicales et chaleureuses avec plusieurs

pays du Proche-Orient et de ne pas limiter son amitié à un seul pays». Par la suite, un membre de l'entourage de M. Weinberger a précisé que celui-ci voulait parler à la fois du royaume wahabite et d'Israël.

L'instauration d'une commission militaire mixte mettra, de l'avis d'un haut responsable américain, de mieux structurer les relations américano-saoudiennes, déjà étroites, dans ce domaine.

Les États-Unis disposent déjà de commissions similaires avec le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. Les deux ministres de la Défense, qui en assurent la co-présidence, se verront une fois par an.

PELLETIER et PELLETIER

Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST, 4^e ÉTAGE

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous:
845-2987

BELLERIVE

REALISEZ VOS REVES

5, Place Bellerive
Chomedey, Laval
Tel.: 331-5512

• 788 appartements spacieux et luxueux de 1 1/2 à 6 1/2 pièces.
• Jusqu'à 3 terrasses par appartement.
• Plusieurs salles de bains.

SERVICES:

- Transport gratuit par autobus «Bellerive»
- Parc à péage-nique avec B.B.Q.
- Magnifique promenade riveraine
- Salles de réception.
- Garderie

SPORTS:

- Piscine extérieure
- Piscine intérieure de compétition, avec saunas
- Des courts de tennis
- Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée
- Parc d'amusement pour enfants
- Port de plaisance

au jour le jour

■ Crise financière chez Cast

Le transporteur maritime Cast, de Montréal, négocie actuellement à Londres avec ses principaux créanciers, notamment la Banque Nationale qui détient 18% du capital-actions, deux chantiers navals coréens, la Banque Royale, la Banque de Montréal et la Chemical Bank (N.Y.). La Banque Royale a obtenu vendredi une injonction gelant les avoirs de Cast en Grande-Bretagne et aux Bermudes. «Il semble que nous nous dirigeons vers une situation de crise», a reconnu le vice-président de Cast, M. Kurien Jacob.

■ Inet au Québec en juillet

Le secteur juridique et le ministère de la Justice du Québec, comme Radio-Canada et Informatech, participeront à l'essai d'un réseau intelligent de communications offert par le Groupe des communications informatiques du réseau téléphonique transcanadien. Une trentaine d'utilisateurs au Canada bénéficieront donc du service «Inet» dès juillet. Une centaine de terminaux Télidon seront installés au Québec. Inet créera un réseau Vidéotex national qui raccordera plusieurs gros ordinateurs canadiens.

■ Shell quitte les mines

Shell Canada Resources va fermer ses divisions «exploration minière et production minière», qui cherchaient de l'or, de l'uranium, du phosphate, du cuivre, du zinc, etc dans tout le Canada. Une soixantaine de postes seront supprimés, tandis qu'un projet de mine d'étain en Nouvelle-Écosse tombe à l'eau. Shell Canada Resources n'avait aucune mine en activité.

■ L'assurance-vie: ça marche

Le total des primes perçues par La Mutuelle du Canada a augmenté de 44% en 1981 pour atteindre \$855 millions, tandis que le total des primes perçues par la Sun Life du Canada a progressé de 31,5% pour s'élever à \$1,5 milliard. Le revenu net de la Sun Life est pourtant en baisse de \$44 millions. Le revenu total de la Mutuelle dépasse pour la première fois le milliard. Les deux compagnies continuent leur lobbying à Ottawa pour que certaines dispositions du budget MacEachen soient revues.

■ Pertes de Falconbridge

Falconbridge Nickel a fait une perte de \$3,9 millions ou 78 cents par action ordinaire en 1981 au lieu de profits de \$71,4 millions ou \$13,04 par action en 1980. Pour les trois derniers mois de 1981, Falconbridge a enregistré une perte de \$21 millions (avant poste extraordinaire). La compagnie explique ces mauvais résultats surtout par la baisse du prix des métaux depuis six mois.

■ En raccourci

Tréco annoncera aujourd'hui des bonnes nouvelles d'Algérie... L'emprunt de 150 millions de marks de la province de Québec a été signé hier avec un taux de 10% sur dix ans et un taux d'émission de 100,25%... L'Echo-Indicateur de la Banque Royale est tombé à son niveau le plus bas depuis l'été 1978... Borden Chemical Western investira \$6 millions à Edmonton pour fabriquer de l'urée formaldéhyde utilisée comme engrais... Un sondage des Japan Airlines montre que le Canada, les États-Unis et le Mexique sont les destinations privilégiées des Japonais en 82... Les travailleurs CSN de Carey Canada refusent de geler leurs salaires à la demande de la mine d'amiant... Renault a acheté pour \$32,5 millions d'actions privilégiées d'American Motors... Kellogg Canada investira \$110 millions en trois ans pour agrandir son usine de London (Ont.)... Logo Computer Systems, propriété à 45% de Campeau Corp. a signé un accord avec la compagnie Apple pour la diffusion de son nouveau Apple Logo.

Marie-Agnès THELLIER

Gaz Métropolitain n'a atteint que 29% de son objectif de conversion en 1981

par André Bouthillier

En 1981, Gaz Métropolitain a converti au gaz naturel le système de chauffage à l'huile de seulement 3.500 maisons, édifices à logements, commerces et industries de son réseau de la région de Montréal.

Bien que le nombre ait septuplé par rapport aux années antérieures, ce résultat demeure néanmoins au-dessous de l'objectif de 12.000 conversions fait par la compagnie en janvier 1981.

L'offensive de Gaz Métropolitain et des gouvernements pour augmenter la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec a donc mal commencé.

Dans une entrevue accordée hier au DEVOIR, M. Jean-Baptiste Bergevin, vice-

président par intérim et chef de la direction de Gaz Métropolitain, a attribué cette «contre-performance» au conflit de travail qui a paralysé l'expansion de la compagnie durant tout le premier semestre.

Ce litige a opposé les tuyautiers et les soudeurs du secteur pipeline aux contracteurs spécialisés dans la construction de gazoduc et de canalisation de distribution. Il a par conséquent ralenti les travaux relatifs au prolongement du gazoduc vers Trois-Rivières et à l'agrandissement du réseau existant à Montréal.

Ainsi, un consommateur ou un chef d'entreprise qui obtenait une subvention de conversion du gouvernement fédéral (maximum de \$800 pour un particulier et de \$5.500 pour

COÛT ANNUEL DU CHAUFFAGE*		
Forme d'énergie	Coût annuel	Consommation équivalente
Huile	\$855	624 gallons
Électricité	\$720	19.780 kWh
Gaz naturel	\$669	100.000 pieds cubes

(*) Selon les calculs effectués par Gaz Métropolitain à partir des prix en vigueur en février 1982.

une entreprise ou une maison à revenus de plus de 10 logements) ou du propre programme de Gaz Métropolitain devait attendre la fin du conflit pour voir un tuyau de

gaz naturel branché à sa fournaise.

«Je croise mes doigts pour qu'aucun autre conflit ne vienne ralentir notre crois-

La relance des caisses d'entraide

Les ACEF veulent d'autres solutions

par Marie-Agnès Thellier

Sans trop d'espoir, la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) demande au gouvernement du Québec d'évaluer d'autres solutions que le plan Dugal, mais elle se refuse à donner un mot d'ordre pour le vote décisif du 14 février dans les caisses d'entraide économique.

Lors d'une conférence de presse tenue hier matin à Montréal, la Fédération rendait publique une proposition qu'elle a déjà adressée il y a trois mois au ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, et pour laquelle elle n'a reçu qu'un accusé de réception poli.

Elle suggérait alors que le gouvernement devienne actionnaire minoritaire de la nouvelle société d'entraide économique en prenant pour \$90 millions d'actions, tandis que le Mouvement Desjardins achèterait pour \$110 millions d'actions. Les avantages fis-

caux prévus par le plan Dugal seraient supprimés, mais on appairerait dépôts et prêts. «Avec cette formule, les épargnants ne perdent rien de leur capital. La solidité et la crédibilité des caisses sont assurées pour l'avenir. Le gouvernement n'investit pas en pure perte», estime la Fédération.

Les ACEF reprenaient hier un de leurs vieux chevaux de bataille: le refus de la vente itinérante qu'effectuaient les recruteurs, payés à la commission, de l'Entraide économique et que pratiquent encore les vendeurs des caisses d'établissement. À ce propos, les ACEF se demandent si le gouvernement a fait une étude sur la solidité structurelle des caisses d'établissement. «Il est à souhaiter que le gouvernement du Québec ne ferme pas les yeux une seconde fois. Le premier assouppissement lui aura coûté \$90 millions», s'est exclamé M. Gaétan Nadeau, membre du conseil d'administration de la Fédération.

L'industrie touristique saura-t-elle s'adapter aux conditions du marché?

La décennie 80 sera une période sombre pour l'industrie touristique québécoise à cause des restrictions budgétaires prévisibles au chapitre des loisirs. L'industrie, pour survivre, doit donc le plus tôt possible s'adapter au marché et répondre véritablement à la demande, ce qu'elle néglige obstinément de faire.

Telle est l'opinion émise, hier, à Montréal par un conseiller en tourisme, M. Gilles Larivière, au cours d'une conférence prononcée devant 150 hôteliers membres de l'Association des hôteliers du Québec (AHQ) lors du congrès semi-annuel de l'organisme, présidé par M. Jacques Nault.

Les récessions économiques itératives que nous connaissons depuis une dizaine d'années frappent durement l'industrie touristique et ne laissent présager rien de très encourageant à court terme mais, selon M. Larivière, l'hôtellerie québécoise s'adresse essentiellement à une clientèle adulte, alors que 75% de la demande est représentée par une clientèle familiale, c'est-à-dire de parents accompagnés de leurs enfants et ce durant la saison estivale, alors que se déroulent 75% des activités touristiques. L'animation, le divertissement, les attractions, de même qu'une restauration bon marché et rapide, telles sont, selon le con-

férencier, des clés de succès sans lesquelles plusieurs établissements devront fermer leurs portes au cours de la décennie.

MONTRÉAL



Marie A. Fortier

Marie A. Fortier d'Imperial Tobacco Limitée a été élue présidente de l'Association internationale de la presse d'entreprise (AIPE), section de Montréal. Le Conseil d'administration est composé des membres suivants: Louise Cardella-Verge, Canadien National; le président sortant, Victor M. Drury, Imasco Limitée; John German, John German Graphic Design; André Chapleau, Bell Canada; Denis Barry, Institut Canadien des Ingénieurs; Emmanuelle Collin, Johnson et Johnson Inc.; Nadine Guy, La Banque Royale du Canada; Jocelyne Heiget, Eaton; Clive Mallory, Centre de services sociaux Ville-Marie; David Moorcroft, La Banque Royale du Canada et Christine Vézina, Canadien National.

La section de Montréal compte plus de 130 professionnels francophones et anglophones œuvrant dans le domaine des communications internes et externes. L'AIPE regroupe plus de 7 000 membres répartis en plus de 115 sections en Amérique du Nord et outre-mer. Cet organisme international a pour but d'accroître le professionnalisme de ses membres en tant qu'experts en communication dans le monde des affaires, dans la fonction publique et au sein d'organismes bénévoles.

tion et membre de l'ACEF-Joliette.

Les ACEF auraient souhaité une solution globale au problème, «la nôtre ou toute autre», mais pas le plan Dugal. «Si le gouvernement décide de donner suite au plan Dugal, c'est qu'il a décidé d'assurer à la PME une source de financement à rabais. Cette décision est, à notre point de vue, regrettable: elle sacrifie les intérêts du nombre au profit d'une minorité», dit la Fédération des ACEF.

M. Nadeau prévoit que le Mouvement Desjardins va «écarter» l'Entraide économique en mettant la main sur les meilleures caisses. «Là-dedans, il n'y a pas d'éthique, que puis-je, pour Desjardins, les affaires, c'est les affaires». Il estime que les caisses populaires n'étaient pas pressées de négocier avec l'équipe Dugal puisqu'elles étaient assurées de récupérer le meilleur à moindre frais.

Pour les membres des caisses d'entraide plus faibles, le plan Dugal seul protège les épargnes, même si la Fédération des ACEF se demande qui va administrer les sociétés d'entraide après le 1er mars, à la fin du mandat de l'équipe Dugal, et même si elle a un jugement très sévère sur le plan Dugal. «C'est une redistribu-

tion régressive des fonds publics, qui favorise les gros épargnants... Une pratique assez douteuse», a déclaré hier M. Nadeau.

MINES NORANDA LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Le comité exécutif du conseil d'administration de la société Mines Noranda Limitée a déclaré un dividende trimestriel de deux dollars et trente sept cents et demi (\$2.375) l'action en devises canadiennes dans le cas de 9 1/2% des actions à dividende cumulatif, privilégiées, convertibles et remboursables de Série A, payable le 15 mars 1982 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 26 février 1982.

Par ordre du conseil,
vice-président
et secrétaire
R. C. ASHENHURST

Toronto (Ontario)
le 4 février 1982

sance en 1982. Nous prévoyons entre 13.500 et 14.000 conversions sur une augmentation de 15.000 nouveaux clients domestiques, commerciaux et industriels», a expliqué M. Bergevin.

Au total, en 1981, la clientèle de Gaz Métropolitain a augmenté de 4.000 et se situe maintenant à 162.000. Celle-ci a acheté pour \$404 millions de gaz naturel, soit une hausse de \$98 millions par rapport à 1980. Le volume des ventes a progressé de 8,6%, soit plus que la moyenne des années 1976 à 1980 (5,3%).

Si tout va bien, l'année 1982 pourrait donc être favorable pour le gaz naturel au Québec. La Régie de l'électricité et du gaz du Québec vient d'accepter une hausse de \$33 millions des revenus de Gaz Métropolitain, rétroactive au 1er janvier. De plus, à la suite de l'entente sur les prix pétroliers et gaziers intervenue entre l'Alberta et Ottawa, le prix du gaz naturel a été haussé une autre fois le 1er février et le sera tous les six mois jusqu'en 1996.

Malgré les hausses de janvier et février, le chauffage au

gaz naturel est encore avantageux par rapport aux deux autres formes d'énergie traditionnelles. Selon des calculs de Gaz Métropolitain, le gaz naturel coûte présentement 21% moins cher que l'huile à chauffage et 7,1% moins cher que l'électricité pour une consommation équivalente (voir tableau ci-contre). De plus, lorsque le gouvernement du Québec aura aboli la taxe de 8% applicable sur le gaz naturel, tel que promis l'an dernier, cette source d'énergie coûtera \$619 au lieu de \$669, en se basant sur les chiffres du tableau.

En 1982, Gaz Métropolitain prévoit investir \$150 millions, dont environ \$112 millions seront consacrés à l'expansion et à la modernisation du réseau, ainsi qu'à la poursuite du programme de conversion. Le reste dépensé en frais d'administration et autres.

La compagnie emploie 1.202 personnes, soit 158 de plus que lors de sa prise de contrôle par la Caisse de dépôt et placement de la Société québécoise d'initiatives pétrolières en décembre 1980.

LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL

• 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
• 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
• 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE

• POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 845-4221

TORONTO À PORTÉE DE LA MAIN

En voyage d'affaires, le temps c'est de l'argent. Aussi est-il de prime importance de trouver un hôtel qui offre ce dont on a besoin, quand on en a besoin. Comme le Royal York par exemple.

Du Royal York, le centre financier de Toronto n'est qu'à quelques pas. En effet, le réseau souterrain vous donne accès aux principaux édifices à bureaux de Toronto, ainsi qu'à des centaines de boutiques et services, sans prendre la peine de mettre le nez dehors. Au cœur des activités artistiques, le Royal York compte 13 restaurants et bars où ça bouge vraiment, de sorte que vous pouvez sortir le soir sans même quitter l'hôtel. Pour vous épargner temps et ennui, le Royal York offre bon nombre de services faits sur mesure pour le voyageur d'affaires: enregistrement et acquittement rapide, des préposées à l'accueil dans le hall

pour répondre à toutes vos questions; et des salles de conférence offrant toutes les commodités dont vous pourriez avoir besoin. Finalement, le Royal York est d'une facilité d'accès exceptionnelle. Que ce soit par les autobus qui quittent nos portes directement pour l'aéroport à toutes les 20 minutes, ou par le métro et Via Rail accessibles par les galeries souterraines.

Le Royal York. Tout ce dont vous pourriez éventuellement avoir besoin, à portée de la main. Pour réserver, composez sans frais le numéro ci-dessous.

CP Hôtels &
Royal York

100 Front Street West
Toronto, Ontario M5J 1E3
(416) 863-6333



COMPOSEZ SANS FRAIS 1-800-268-9420
ou communiquez avec votre agent de voyage.

CP et & sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

Cette annonce est publiée à titre d'information seulement.



TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA

1 600 000 Actions Ordinaires
(D'une valeur au pair de 2,50\$)

Prix: 13,50\$ par action

Le placement privé de ces actions a été effectué
par le soussigné

Tassé & Associés, Limitée

Janvier 1982

Quatre nouveaux courts métrages à la Cinémathèque

par Richard Gay

La Cinémathèque québécoise présentera vendredi soir en avant-première quatre nouveaux courts métrages québécois produits grâce au concours réunissant les efforts et l'argent de l'Institut québécois du cinéma et Radio-Québec.

Il s'agit de quatre demi-heures de fiction, soit *La dernière y restera* de Jacques Méthé, d'après un scénario de Francine Ruel, *Désiré*, scénarisé et réalisé par Francine Langlois, *Elvis Gratton* de Pierre Falardeau et Julien Poulin, et enfin *Propriété privée* tourné par Louis Saia d'après un scénario qu'il a écrit en collaboration avec Louise Roy.

La dernière y restera est un film tendre, drôle par

Montréal et fera aussi partie de la compétition officielle du Festival de Lille au mois de mars.

À partir de mardi prochain, la Cinémathèque québécoise présentera une rétrospective Andrzej Wajda qui comprendra près d'une vingtaine de films s'échelonnant sur une période qui va de 1954 à 1981. En plus de films récents comme *Le Chef d'orchestre*, *L'Homme de marbre* et *L'Homme de fer*, on pourra voir dans le cadre de cette rétrospective consacrée à un des cinéastes les plus importants de l'heure des longs métrages tels que *Cendres et diamant*, *Les Innocents charmeurs*, *Tout est à vendre*, *Le Bois de bouleaux*, *La Ligne d'ombre* et *Anesthésie*.

Le film *On n'est pas des anges*, de Guy Simoneau et Suzanne Guy, qui avait connu à l'automne une tournée fort réussie au Saguenay-Lac-Saint-Jean, reprendra le lundi 15 février, une tournée dans la région périphérique de Montréal. Ce document traitant de l'amour chez les handicapés sera en effet présenté le 15 février au Cégep de Joliette, le 22 février au Cégep de Saint-Hyacinthe, le 25 au Cégep de Sorel, le 26 au Cégep de Saint-Jérôme et le 9 mars au Cégep de Granby.

La tournée actuelle d'un certain nombre de films et de créateurs du cinéma québécois en Californie connaît, semble-t-il, un beau succès. Selon M. Roland Ladouceur, directeur général du Centre du film canadien à Hollywood, «la tournée est en train de susciter un vif intérêt dans la communauté cinématographique de Hollywood». M. Ladouceur aurait constaté que des distributeurs comme Goldwyn, Columbia et Universal sont conscients du potentiel commercial des récentes productions québécoises. Le critique de cinéma du *Los Angeles Times*, Kevin Thomas, a pour sa part écrit que «le cinéma canadien-français est le porte-parole de personnalités fortes et distinctes qui s'expriment à travers des

Festijazz en 1983 au nouveau Palais des congrès de Montréal

C'est avec un soupir de soulagement que le sympathique Doudou Roué Boicel, propriétaire du Soleil Levant puis du Rockhead Paradise, annonçait lundi la tenue d'un quatrième Festijazz en 1983 lors de l'ouverture officielle du Palais des congrès de Montréal.

On se souviendra d'une cabale opposant Doudou et son Festijazz à la Place des Arts avec le Festival international



Julien Poulin dans le film «Elvis Gratton».

films d'un caractère intime et profondément personnel». L'Association des cinémas parallèles du Québec organise en février et en mars des rencontres régionales à travers le Québec. Lors de ces rencontres, des ateliers permettront aux responsables de cinéma à but non lucratif d'échanger et d'obtenir de l'information sur la bonne marche d'un cinéma parallèle. Une première rencontre a déjà eu lieu dimanche dernier à Hauterive, les autres auront lieu dans les semaines qui viennent à Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal, Québec, Alma et Hull.

Enfin, il semble que *Les Plouffe* II soit en bonne voie. Le romancier Roger Lemelin a en effet confirmé récemment qu'il travaillait actuellement sur le roman qui servira de base au scénario. Cette suite sera principalement axée sur le personnage d'Ovide et le budget de ce nouveau film sera encore plus important que celui des *Plouffe*, qui s'élevait déjà à plus de \$5.5 millions. Cette fois le budget serait de l'ordre de \$8 à \$9 millions. La production sera encore une fois assurée par Denis Héroux et il est fort possible que le réalisateur soit de nouveau Gilles Carle, bien qu'on parle aussi de Denys Arcand. Le début du tournage est prévu pour cet été.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Marie Lilli, auteure-compositrice de Québec, est à l'affiche du café-théâtre du Quartier-Latin du 10 au 15 février. L'interprète s'accompagne à la guitare. Elle a été finaliste au concours «Québec en chansons» du Grand Théâtre de Québec. L'entrée est libre, à 22 h 00, au Quartier-Latin, 4303 rue Saint-Denis.

Le pianiste montréalais Paul Bempéchat se produira en concert le jeudi 11 février, à 20 h 30, au Tritorium du Cégep du Vieux-Montréal, dans un programme entièrement consacré à Schubert. Il interprétera la Sonate en la majeur et la Sonate en si bémol majeur de Schubert.

Le Théâtre de l'Arrière-Scène présente en reprise son spectacle *Victoire de mon cœur* au café-théâtre Le Pont Tournant les dimanches 7, 14 et 21 février à 14 h. Suivront six autres représentations publiques au Studio de l'Annexe de l'École Nationale de Théâtre les samedis et dimanches 27 et 28 février, 6, 7, 13, et 14 mars à 14 h. Après quoi, *Victoire de mon cœur* reprendra la route pour visiter les écoles.

LE BRIDGE

La couleur atout doit rester maîtresse

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Tous

Nord
♦ 10 8 5 3
♦ 6 2
♦ R D 10
♦ A R 7 4

Ouest
♦ 7 4
♦ D 10 9 3
♦ 9 7 6 3
♦ 10 6 3

Est
♦ R D V
♦ R V 4
♦ 8 5 2
♦ D V 9 5

Sud
♦ A 9 6 2
♦ A 8 7 5
♦ A V 4
♦ 8 2

Les enchères:
Nord Est Sud Ouest
1 ♦ passe 1 ♦ passe
1 ♦ passe 3 ♦ passe
4 ♦ passe passe passe

Entame: le 3 de cœur par Ouest.

Au bridge, il existe beaucoup de techniques de jeu qui se ressemblent. Il faut cependant les connaître, les isoler et savoir éliminer la meilleure selon le besoin. La réussite du jeu dépend de ce choix judicieux.

On rencontre plusieurs mains où il faut enlever certains atouts adverses avant de commencer des coupes. Faire le contraire serait s'exposer à des surcoups.

La main ci-dessus est une belle illustration de cette règle.

Le joueur de cette donne était au courant de cette nécessité d'enlever les atouts dangereux des mains des adversaires mais il ne comprit pas qu'il ne devait pas s'exposer à perdre le contrôle des atouts. Après s'être emparé du premier cœur, il joua l'As de pique qu'il fit suivre d'un autre atout. Le joueur en Est fit sa Dame et son Roi vive-

«La Tournée»: une nouvelle revue culturelle à Québec

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Avec un premier numéro tiré à 25,000 exemplaires, la revue *La Tournée* fait son apparition ces jours-ci aux étalages des kiosques à journaux de la région de Québec.

Mensuel d'information culturelle, *La Tournée* veut faire écho au dynamisme artistique de la ville de Québec et devenir «le point de rencontre des créateurs et des spectateurs». En plus du calendrier qui recense les événements culturels au jour le jour, la revue propose une douzaine de chroniques signées par des collaborateurs reconnus pour leur expertise dans leurs domaines respectifs. Portant tantôt sur l'actualité artistique, tantôt sur un aspect plus général du loisir et du divertissement, ces articles touchent une variété de sujets.

Aussi, dans ce premier numéro, on retrouve de tout: des témoignages sur la vie dans les bars, un compte rendu du dernier roman de Désirée Zuc-sany, un autre sur les pièces à l'affiche ce mois-ci; une entrevue avec le cinéaste Fernand Dansereau; une discographie du tango; une «initiation à la musique symphonique»; des propos amusants sur la mode et autres textes de fiction.

«Une approche créative du divertissement», soulignait le directeur de l'information, Pierre Maxime Ayotte, au cours de la conférence de presse qui marquait le lancement officiel de *La Tournée*.

Un contenu léger, s'exprimait-il d'ajouter, en spécifiant que la publication n'entendait pas, du moins pour l'instant, dresser l'inventaire et faire l'analyse des problèmes auxquels doivent faire

face les différentes industries culturelles. «Ca ne m'intéresse pas de raconter les difficultés du théâtre à Québec en ce moment, a-t-il expliqué. Je préfère parler de ce qui se passe sur scène et ainsi j'espère stimuler la fréquentation des salles».

Le message de *La Tournée*, de son directeur de l'information, de ses directeurs généraux, Gaston Boudreault et Rémy Beaulieu, de ses col-

laborateurs présents et futurs, peut se résumer par une simple exhortation: Sortez. «On ne le dit pas carrément aux gens, précise Maxime Ayotte, mais c'est écrit entre les lignes: «Fermez la télévision et venez faire un tour en ville!».

La nouvelle revue se vend \$2. Le volume un, numéro un arbore en couverture une grosse montgolfière orange suspendue dans un ciel bleu au-dessus de Québec.

Après le succès international de
"COUSIN COUSINE"
IL Y A
LONGTEMPS
QUE JE T'AIME
un film de Jean-Charles TACCHIELLA
ÉLYSÉE 1 SEMAINE
35 MILTON 842-6053 7.15, 9.10

EN FRANÇAIS
LOUIS MALLE
ATLANTIC CITY
BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI
PARISIEN: 12.55, 3.00, 5.10, 7.15, 9.25
LAVAL, GREENFIELD ET VERSAILLES: 7.15, 9.15
Le PARISIEN 2 LAVAL 1
480 STE CATHERINE 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 GREENFIELD PARK 1
PLACE VERSAILLES 353-7880 RABISSON PL GREENFIELD PARK 671-6129

POUR TOUS
d'Amour
UN FILM DE ETTORE SCOLA
ÉLYSÉE 2 ÉLYSÉE: SAM. DIM. 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, SEM. 7.15, 9.30.
35 MILTON 842-6053

BEAUBEC PRÉSENTE
"Un succès mondial, la comédie française la plus jouée à l'étranger."
S.T.R.A.T.É.G.I.E
pour deux jambons
Écrit et interprété par RAYMOND COUSSE
"Un auteur au talent très personnel et inimitable" Samuel Beckett
"Un véritable régal: C'est drôle et tendre à la fois, je conseille énergiquement" Eugène Ionesco
Du 9 au 20 Février à 20 h 30
Les samedis à 19 h, relâche dimanche et lundi
Comédie Nationale 1450 est Ste-Catherine (Métro Beaudry) Réservations: 523-1131

Le monde acclame de nouveau Montréal.

...soutient la comparaison avec les orchestres les plus prestigieux...
Diapason, Paris

...une absolue merveille, une réussite sans réserves...un orchestre qui...fait concurrence aux plus prestigieuses phalanges d'Europe...une formation qui a du corps et de l'éclat à la fois, une homogénéité et une discipline à toute épreuve...
Harmonie, Paris

...le meilleur orchestre français...
The Times, Londres

...le meilleur orchestre français au monde, y compris les aspirants parisiens...
The Guardian, Manchester

...de loin le meilleur orchestre français actuel, quoi qu'on en pense à Paris...on ne pourrait être plus enthousiaste...
Gramophone, Londres

...somp tueux et plus solide que ce que les meilleurs orchestres de la France même nous ont donné...
Stereo Review, New York

...jeu superbe...
In Key, Los Angeles

...un nom qui vient de s'ajouter à la prestigieuse liste des grands orchestres internationaux...
The San Francisco Chronicle

...un orchestre soucieux de précision, mais souple; chaleureux, mais clair...une formation musicale solidement respectable...
The Chicago Tribune

Le monde l'écoute.

Didier FARRÉ présente
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs
Laissez-passer non valable
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1 1.00, 4.45, 8.30, 11.55
480 STE CATHERINE 866-3856 SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

a SUSAN MAKAREJEV film
SUSAN ANSPACH
14 ANS
Montenegro
"MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal: c'est LE FILM DE L'ANNÉE!"
— Toronto Globe & Mail
PALACE 1 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25
698 STE CATHERINE 866-6991 MCGILL

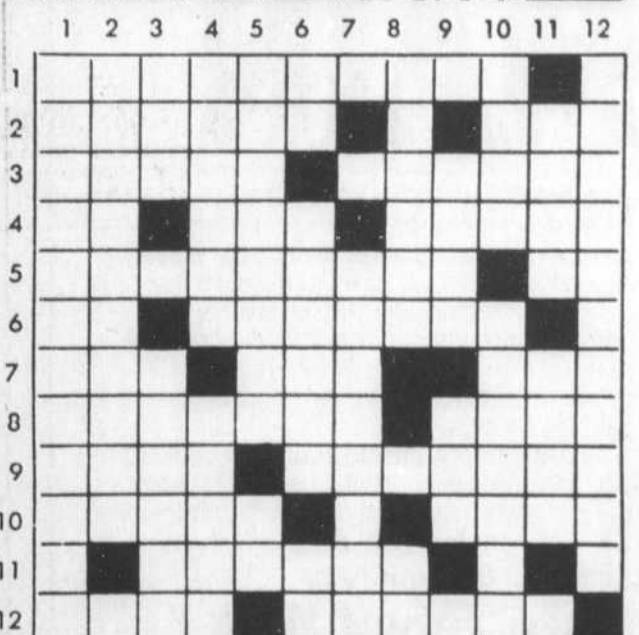
"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel."
Serge Dussault, LA PRESSE
VERSION FRANÇAISE
SALO
OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME
un film de PIER PAOLO PASOLINI
desjardins 1 12.10 - 14.25 - 16.40
BASILAIRE 1 288-3141 18.55 - 21.10

COMÉDIES ET PROVERBES
ERIC ROHMER
la femme de l'aviateur
on ne saurait penser à rien
PHILIPPE MARLAUD MARIE RIVIERE
desjardins 4 288-3141

iqrc Institut québécois de recherche sur la culture
L'Institut québécois de recherche sur la culture
en collaboration avec
LE DEVOIR
publiera un cahier spécial
sur
La culture qui se fait au Québec
le 12 mars prochain
Pour réserver un espace publicitaire
Francine Gingras
844-3361

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS



Horizontalement

- Lieu aménagé pour les courses de chevaux.
- Informé. — Triage.
- Organe contenant les graines et provenant de l'ovaire de la fleur. — Plante potagère.
- Drame lyrique japonais. — Pièce de la charrie. — Combat corps à corps et sans armes.
- Déshonneur. — Erblum.
- Seul. — Ouvertures du nez.
- Vaste étendue d'eau salée. — Propre. — Petite prairie.
- Bruit confus. — Besoin de manger.
- Absence de gêne. — Relatif au racisme.
- Émission de gaz fétides, faite sans bruit par l'anus. — En pays musulman, octroi de la vie sauve à un ennemi vaincu.
- Portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers.
- Château de la vallée de la Loire. — Sorte de mouette.

Verticalement

- Céltum. — Confession.
- Habitude de s'enivrer.

Solution d'hier

1. GIRAVALATION
2. AMIRAL ORGIE
3. RAME ESPERES
4. GNETE CO BLA
5. OASIS OLE AU
6. UT ECOLOGIE
7. LIE TARIER AL
8. ZIE HIEMENT
9. AMBASAS AC R
10. DITE ERGOTE
11. ERSE ARRETER

TÉLÉVISION

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'église en papier
9.30 L'animagie
9.45 Tape-à-l'œil
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express:
"Etre femme dans son corps" Avec
Martine Gagnon, gynécologue. "Trucs
maison" avec Jacques Martineau,
électricien.
11.00 Les grand-mères: "De Ste-Anne-de-
Beaupré. Echange d'idées entre quel-
ques vieux de Ste-Anne-de-Beaupré."
11.30 Un animal des animaux:
"La grue" Série documentaire: réali-
sée par Lester et Jesser Cooper.
La route de l'amitié
11.55 Aventures
12.25 Le téléjournal
13.00 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre
15.00 Bobino
16.00 Salut santé
17.00 La chasse au trésor en hélicoptère
Jeu-questionnaire
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
19.00 Téléx arts
19.50 Trizzy Adams
Aventures
20.00 Le temps d'une paix
Téléroman écrit par Pierre Gauthier
20.30 Shogun
Série du best-seller de James Cla-

CINÉMA

- ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "On
a volé la cuisse du Jupiter" 19 h 20 — "Un
bon jour l'été" 21 h 15
ASTRE II, — "Les aristo-chats" 19 h 30 —
"Un candidat au poil" 20 h 55
ASTRE III, — "Kramer contre Kramer" 19 h
05 — "Le lagon bleu" 21 h 00
ASTRE IV, — "Deux gamines" 19 h 00 —
"Orphelines et débâchées" 20 h 20 — "Un
pucier à toute épreuve" 21 h 40
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount
(937-2747) — "French Lieutenant Woman"
19 h 00, 21 h 15
BEAVER, 5177 Avenue du Parc (844-1932) —
"The secrets dreams of Mona O." 12 h 00, 14
h 50, 17 h 40, 20 h 30 — "Take off" 13 h 00,
15 h 40, 18 h 40, 21 h 30
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) —
"Calligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 40, 21 h 30
BERRI II, — "Rendez-moi ma peau" 12 h 30,
14 h 15, 16 h 00, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 25
BERRI III, — "L'homme éléphant" 12 h 00, 16
h 50, 21 h 25 — "Des gens comme les
autres" 14 h 35, 19 h 10
BERRI IV, — "Un amour infini" 12 h 40, 14 h
50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30
BERRI V, — "Le sanglant" 13 h 30, 15 h
35, 17 h 35, 19 h 40, 21 h 45
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "B.
comme bonnie à tout faire" 12 h 30, 15 h 25,
18 h 22, 21 h 28 — "Une photographie très
spéciale" 14 h 15, 16 h 05, 18 h 05, 21 h 05
BOYVENTURE I, 1 Place Boyventure
(861-2725) — "Hell night" 17 h 15, 19 h 15,
21 h 15
BOYVENTURE II, — "Ghost story" 17 h
15, 19 h 20, 21 h 20
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul.
Taschereau (465-5906) — "Rendez-moi ma
peau" 18 h 15, 20 h 00, 21 h 55
BROSSARD II, — "Le motel rouge" 18 h 00,
21 h 45 — "Mirroir sanglant" 20 h 00
BROSSARD III, — "Calligula" 18 h 00, 21 h
00
CAMPUS LOYOLA, Auditorium F.C. Smith,
7141 O. West, Sherbrooke (878-4446) —
"L'enfant sauvage" (de François Truffaut,
France, 1969) 19 h 00 — "Pierrot Le Fou"
(de Jean-Luc Godard, France, 1965) 20 h 45
(Entrée libre)
CANAL ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-
2361) — "La jeune Américaine nue" 11 h
30, 15 h 20, 19 h 15 — "Adolescentes au
pensionnat" 12 h 45, 16 h 40, 20 h 35 —
"Les mémoires d'une petite culotte" 14 h 05,
16 h 00, 21 h 55
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-
1685) — "Suicide-moi docteur" 18 h 30, 22
h 05 — "Sanglante confessions" 21 h 20 h 15
CHAMPLAIN II, — "Faut se faire la malle"
18 h 05, 21 h 35 — "Métal hurlant" 20 h 00
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) —
"Contamination" 12 h 25, 15 h 30, 18 h 40,
21 h 45 — "Trois hommes d'Istanbul" 14 h
00, 17 h 10, 20 h 20
CHATEAU II, — "Le silence qui tue" 12 h 30,
15 h 30, 18 h 40, 21 h 45 — "L'agence de la
peur" 14 h 00, 17 h 00, 20 h 05
CINÉMA DE MONTREAL I, 1584 est, Mont-
Royal (521-7870) — "L'homme des cavernes"
12 h 10, 16 h 05, 20 h 20 — "Rien que pour
vos yeux" 14 h 25, 17 h 45, 21 h 40
CINÉMA DE MONTREAL II, — "Les
aventures de la nuit" 12 h 50, 16 h 30, 19 h 30,
21 h 45 — "L'amour infini" 14 h 30, 18 h 10, 22 h
00
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-
Catherine (861-2990) — "Rendez-moi" 12 h
00, 13 h 55, 15 h 50, 17 h 45, 19 h 40, 21 h
35
CINÉ-PLEX I, 2001 Université, suite 100
(849-4518) — "C'est surtout pas de l'a-
mour" 12 h 20, 14 h 00, 15 h 40, 17 h 20, 19
h 00, 20 h 40, 22 h 20
CINÉ-PLEX II, — "Bongo man" (anglais) 12
h 40, 14 h 25, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 50, 21 h
45
CINÉ-PLEX III, — "Not a Love Story a Film
about Pornography" 12 h 40, 14 h 30, 16 h
25, 18 h 15, 20 h 05
CINÉ-PLEX IV, — "Ticket to heaven" 13 h
00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20
CINÉ-PLEX V, — "The love of the City"
(anglais) 12 h 10, 15 h 05, 18 h 05, 21 h 10
CINÉ-PLEX VI, — "Scanners" (en anglais)
12 h 10, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 40,
21 h 40
CINÉ-PLEX VII, — "Obituary" (Russie, sous-
titres anglais) 13 h 00, 15 h 40, 18 h 25, 21 h
05
CINÉ-PLEX VIII, — "Fame" (en anglais) 12
h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35
CINÉ-PLEX IX, — "Pierrot le fou" (portugais,
anglais) 12 h 20, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20,
21 h 40

SURSCÈNE

- "Betrayal" de Harold Pinter. Mise en scé-
ne: Elsa Bolam. Avec Alan Scarle, Richard
Monette, Barbara March. Sam. à 20 h
00. Matinée mar. à 13 h 30. Ven. à 16 h 00.
Jusqu'au 13 fév.
CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352)
Les Productions Germaine Larose présentent
"Bent" de Martin Sherman. Mise en scène:
Jean-Luc Denis. Avec Claude Marquis, Larry-
Michel Demers, Jean Archambault, Pierre Pe-
loquin, Jean Welburn. Mar. à dim.: 20 h 30.
Jusqu'au 7 mars.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, 100 ouest,
Notre-Dame (873-4031) — "Salle Gabriel Cus-
son" — Conférence-ricital, Michel Kotzarsky
pianiste. 20 h 30. Œuvres de F. Busoni, F.
Liszt, F. Chopin, L. Godowsky. Entrée libre.
Le 10 fév. Spectacle à partir de 21 h 00.
LE ST-VINCENT, 410 rue St-Vincent, Vieux-
Montréal — "Réal et Dominique accompagnés
par Jacques Amar, les 11, 12, 13, 20 h 30.
Jusqu'au 13 fév.
LE PONT TOURNANT, 940 Sir Wilfrid
Laurier, Vieux-Montréal (867-4504) — "Vie
privée" par les Enfants du Paradis. Mar.,
jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 21 h 00
LE PATRIOTE, 1474 est, Sainte-Catherine —
"Prière, pas prière, j'y vais" avec Denise Gué-
nette. Mar. à sam.: 20 h 30. Jusqu'au 20 fév.
PIANO NOBILE, Place des Arts — Concerts-
midi: Musique de chambre de l'époque ro-
manique, Trio de Brahms: Nocturne de
Chopin, Trois romances de Schumann, 12 h
00
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, Saint-
Jacques (872-4530) — "L'X cosmique", Jus-
qu'au 28 fév. Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30.
Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Spec-
tacle au laser. Ven. sam.: 19 h 00, 20 h 15,

- veill. Scénario: Eric Bercoveci. Avec
Richard Chamberlain et Toshio Mi-
fune.
21.30 Noir sur blanc
Magazine d'information Anim.: Denise
Combarieu
22.30 Le Journal
23.05 Les nouvelles du sport
Ben Bella. Entrevue avec Ben Bella,
premier président de la République al-
gérienne en 1963. Il nous parle de
l'islam, du développement culturel,
de l'avenir du monde et de la grandeur de
l'homme.
23.45 Cinéma
"Martin et Lia" (Franca) Film réalisé
par Alain Cavalier, avec Isabelle Ho,
Xavier St-Macary et Richard Bohring-
er.
1.50 Fin des émissions.

CFTM

- 7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure:
"La météo", "La ronde de nuit", "Evo-
lution de l'actualité", "Le monde des
animaux", "Les nouvelles artistiques",
"La revue des éditoriaux".
9.30 Votre amie Suzanne:
"Parlons-en", "Au bout du fil", "Tel
ou l'indique", "Pour un ou un o..."
10.30 Fantan Dédé
11.00 Les p'tits bonshommes
11.30 Les Sateilipettes
11.45 Le dix-vous informe
12.30 Ciné-club
"Le Justicier" (American 1974) Drame
policier réalisé par Walter Grauman,
avec Ken Howard, Gary Lockwood, Jim
O'Connor, James Olson et Stefanie Po-
wers.
10.30
11.00
11.30
11.45
12.30

- CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-
7395) — "Reds" 20 h 00
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin
(937-2747) — "Amor brisé de désirs" 19 h
50, 22 h 05 — "Martine la massueuse" 19 h
50 — "Les dames de compagnie" 21 h 05
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe
Desjardins (288-3141) — "Salo ou les 120
journées de Sodome" 19 h 10, 14 h 25, 16 h
40, 18 h 55, 21 h 10
COMPLEXE DESJARDINS II, — "Un fil
pour l'été" 13 h 10, 15 h 30, 18 h 00, 20 h
21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS III, — "B.
comme bonnie à tout faire" 12 h 05, 14 h 50,
17 h 35, 20 h 20 — "Une photographie très
spéciale" 13 h 40, 16 h 25, 19 h 10, 21 h 55
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "La
femme de l'aviateur" 12 h 30, 14 h 35, 16 h
40, 18 h 45, 20 h 50
CONSERVATOIRE D'ART
CINÉMA DESJARDINS, 1455 boul.
de Maisonneuve (873-4349) — "Géné et les
hommes" (de Jean Renoir, France 1956) 20 h
30
CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-
Neiges (735-5528) — "Hell night" 19 h 10,
21 h 15
CÔTE-DES-NEIGES II, — "Absence of
malice" 19 h 15, 21 h 25
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) —
"Suicide-moi docteur" 18 h 05, 21 h 05
— "Sanglante confession" 19 h 15
DAUPHIN I, 2396 est, Beaulieu (721-6005)
— "Psy" 19 h 30, 21 h 30
DAUPHIN II, "Malvivi" 19 h 00, 21 h 20
DAUPHIN III, 280 Dorval, Dorval (851-8586)
— "Reds" 20 h 00
DORVAL II, — "Venom" 19 h 15, 21 h 15
DORVAL III, — "Modern problems" 19 h 00,
20 h 19 h 20, 21 h 20
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie
Square, 6855 Clarendon (341-3190) — "On
golden pond" 19 h 00, 21 h 00
DÉCARIE SQUARE II, — "Vice squad" 19
h 30, 21 h 30
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Il y a
longtemps que je t'aime" 19 h 15, 21 h 10
ÉLYSÉE II, — "Passion d'amour" 19 h 15, 21
h 30
FAIRVIEW I, 7555 Transcanadienne, Pointe-
Claire (697-8095) — "Sharky machine" 19
h 00, 21 h 15
FAIRVIEW II, — "Atlantic city" 19 h 15, 21
h 15
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield
Park (871-6129) — "Contamination" 18 h
15, 21 h 45 — "L'ami de poche" 20 h 00
GREENFIELD II, — "Atlantic city" 19 h 15,
21 h 15
GREENFIELD III, — "La chèvre" 18 h 00,
19 h 45, 21 h 15
IMPERIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Les
aventures de l'arche perdue" 12 h 30, 14 h
40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20
JEU-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-
7000) — "Rendez-moi ma peau" 19 h 45, 21
h 30
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707)
— "Whose life is it anyway" 19 h 15, 21 h
25
KENT II, — "Charlots de feu" 19 h 00, 21 h 15
LA CITE I, 3575 ave. du Parc (844-2829) —
"Body heat" 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10
LA CITE II, — "Roller" 19 h 05, 21 h 15
LA CITE III, — "Arthur" 19 h 15, 21 h 15
LAVAL, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-
7770) — "Atlantic City" 19 h 15, 21 h 15
LAVAL II, — "Contamination" 18 h 15, 21 h
45 — "L'ami de poche" 19 h 55
LAVAL III, — "Le facteur sonne toujours deux
fois" 18 h 55, 21 h 10
LAVAL IV, — "Collégiennes dans la nuit" 19
h 05, 21 h 25 — "Brides s'envolent" 19 h
40
LAVAL V, — "La chèvre" 18 h 00, 19 h 55, 21
h 45
LAVAL-ODEON I, Centre 2000 3195 ouest,
boul. St-Martin Chomedey (687-5207) —
"Calligula" 18 h 00, 21 h 00
LAVAL-ODEON II, — "Rendez-moi ma
peau" 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine 861-
7437 — "Reds" 14 h 00, 20 h 00
LOEWS II, — "Whose life is it anyway" 12 h
45, 15 h 00, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40
LOEWS III, — "Charlots de feu" 12 h 30, 14
h 15, 16 h 35, 19 h 00, 21 h 15
LOEWS IV, — "Arthur" 13 h 30, 15 h 30, 17
h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEWS V, — "Body Heat" 12 h 40, 14 h 45,
16 h 55, 19 h 05, 21 h 15
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche,
Place G.P.A. Mascouche (474-4141) "Du
sur canapé" 19 h 30 "Un fils pour l'été" 21 h
05
MASCOUCHE II, — "Odyssée érotique" 19
h 30 "L'homme chaudière" 21 h 15
MERCIER, 4280 est, Ste-Catherine (255-
6224) — "Calligula" 18 h 00, 21 h 00

- "Betrayal" de Harold Pinter. Mise en scé-
ne: Elsa Bolam. Avec Alan Scarle, Richard
Monette, Barbara March. Sam. à 20 h
00. Matinée mar. à 13 h 30. Ven. à 16 h 00.
Jusqu'au 13 fév.
CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352)
Les Productions Germaine Larose présentent
"Bent" de Martin Sherman. Mise en scène:
Jean-Luc Denis. Avec Claude Marquis, Larry-
Michel Demers, Jean Archambault, Pierre Pe-
loquin, Jean Welburn. Mar. à dim.: 20 h 30.
Jusqu'au 7 mars.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, 100 ouest,
Notre-Dame (873-4031) — "Salle Gabriel Cus-
son" — Conférence-ricital, Michel Kotzarsky
pianiste. 20 h 30. Œuvres de F. Busoni, F.
Liszt, F. Chopin, L. Godowsky. Entrée libre.
Le 10 fév. Spectacle à partir de 21 h 00.
LE ST-VINCENT, 410 rue St-Vincent, Vieux-
Montréal — "Réal et Dominique accompagnés
par Jacques Amar, les 11, 12, 13, 20 h 30.
Jusqu'au 13 fév.
LE PONT TOURNANT, 940 Sir Wilfrid
Laurier, Vieux-Montréal (867-4504) — "Vie
privée" par les Enfants du Paradis. Mar.,
jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 21 h 00
LE PATRIOTE, 1474 est, Sainte-Catherine —
"Prière, pas prière, j'y vais" avec Denise Gué-
nette. Mar. à sam.: 20 h 30. Jusqu'au 20 fév.
PIANO NOBILE, Place des Arts — Concerts-
midi: Musique de chambre de l'époque ro-
manique, Trio de Brahms: Nocturne de
Chopin, Trois romances de Schumann, 12 h
00
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, Saint-
Jacques (872-4530) — "L'X cosmique", Jus-
qu'au 28 fév. Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30.
Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Spec-
tacle au laser. Ven. sam.: 19 h 00, 20 h 15,

- 21 h 30, 22 h 45. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20
h 15, 21 h 30
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des
Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) —
Georges Carlin, 20 h 30
SALLE POLLOCK, 555 ouest, Sherbrooke
(392-8224) — Armas Maiste, Michel Donato:
Lou Williams, 20 h 30 (Jazz). Entrée libre.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est,
Ste-Catherine (253-8874) — "Luv" de Mar-
ray Schlegel. Sam.: 17 h 00. Lun. jeu.: 19 h
00. Mar. mer.: 14 h 00. Jeu. ven.: 19 h 30
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest,
Sherbrooke (282-3147) — "Musique en en-
diant" de Kravitz avec Angèle Coultu.
Mise en scène: Jean-Guy Sabourin. Merc.:
sam.: 20 h 30. Jusqu'au 6 mars.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des
Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (843-2112) —
Yvon Deschamps, tous les soirs 20 h 30. Ré-
lache lun.
THÉÂTRE DE QUATROUS, 100 Avenue
des Pins (845-7277) — "Les Trois Grâces"
texte de Francine Ruel avec France Arbour,
Mireille Thibault, Marnie Gauthier, Robert Da-
viou. Jusqu'au 14 fév.
THÉÂTRE DE QUATROUS, 100 Avenue
des Pins (845-7277) — "Le Decamore"
d'après Boccace, avec Jean Archambault,
René Richard Cyr, France Desjarlais,
Alain Fournier, Han Masson. Ven. sam.: 23 h
00. Dim.: 15 h 30. Lun. mer.: 21 h 00. Jus-
qu'au 21 fév.
THÉÂTRE DU BIDEAU VERT, 4664 St-
Denis (844-1783) — "Juke un petit souve-
nin" de Micheline Grier, avec Louise Turcot,
Monique Joy, Françoise Faucher, Murielle
Dutil, Micheline Grier. Mise en scène: Daniel
Roussel. Jusqu'au 6 mars.
UNIVERSITÉ DE MONTREAL, Faculté de
Musique 2375 Chemin de la côte Ste-
Catherine, 1522 (303-5479) — Concert de
musique de chambre, 20 h 00. Œuvres de
Bach, Beethoven, Brahms. Entrée libre.
THÉÂTRE DE L'ILE, 1 rue Wellington, Hull
(771-6669) — "C'est était la guerre à
l'Anse à Gilles" de Marie Laberge. Mise en
scène: Huguette Hébert. Avec Josée Beau-
lieu, Louise Caron-Harnett, Myriam Cyr, Gil-
les Provost. Mar. à 20 h 30. Dim.: 15 h
00. Jusqu'au 13 fév.
QUÉBEC
GRAND THÉÂTRE, 269 est Saint-Cyrille
(418) 643-4875 — "Salle Octave Grémalte"
— "L'homme éléphant" de Bernard Pomerance.
Mise en scène: Guillermo de Andrea. Avec
Germain Houde, André Lachapelle, Jean-
Louis Roux, Paul Savoie. Jusqu'au 6 mars à
20 h 30
GRAND THÉÂTRE, Salle Louis-Frédéric
— "L'OS, dir.: Etienne Stratta; soliste: Michel
Frank, pianiste. 20 h 30. "Hommage à
Arthur Fiedler".
OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa
(613) 237-4400 — Théâtre Ballet of Canada,
jeu. ven.: 20 h 00

- 14.30 Janet veut savoir:
Sujet: "Tout sur la chirurgie esthéti-
que".
15.30 Service à la communauté
16.00 Grinopio & cie
16.30 Adèle
17.00 L'Artisheur
Avec Pierre Lalonde et Daniel Hélu
18.00 Le club vous informe
18.30 Colorado
19.30 Les sports
Texte de Marcel Gamache
20.00 Hawaii 5-0
21.00 Le clan Beaulieu
Texte de Marcel Marin
21.30 Michel Jamil
22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Loto-Sélect
Tirage
23.01 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Kojak
0.30 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Marché aux images
Une série de films éducatifs à l'inten-
tion des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les cent tours de Centour
15.30 L'objectif
Animé par Simon Durivage, un maga-
zine d'information consacré à l'ana-
lyse des faits saillants dans les domai-
nes sociaux, politiques, économiques,
culturels et scientifiques. Entre autres
sujets: "Les incendies criminels".
16.00 Gens et ressources:
"La forêt": Série consacrée à l'ensem-
ble des ressources physiques de la ré-
gion du Bas-St-Laurent et de la Gaspé.

- MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid
Laurier, Beloeil (464-1541) — "Arrête de ra-
mer, l'es sur le sable" 19 h 00 "Les l'en-
turiens de l'arche perdue" 20 h 45
MONTENACH II, — "Les trois hommes
d'Istanbul" 19 h 15 "La chèvre" 20 h 55
OUI-MÉTÉO I, 1204 est, Ste-Catherine
(525-8600) — "Sibériade" (de Andrei
Mikhkov-Konchalsky, URSS, 1979) 19 h
30
OUI-MÉTÉO II, — "Hitler: the last ten
days" (de Ennio de Concini, GB, Italie, 1973)
19 h 00, 21 h 00
OUTREMENT, 1248 ouest Bernard (277-
4145) — "La publicité, fait voir (à cal)" 19 h
15, "Le confort et l'indifférence" 21 h 30
PALACE I, 698 ouest, Ste-Catherine (866-
8991) — "Monogro" 12 h 15, 14 h 05, 15 h
55, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 25
PALACE II, — "Venom" 12 h 45, 14 h 35, 16
h 25, 18 h 15, 20 h 05, 21 h 55
PALACE III, — "Eyes of a stranger" 13 h 05,
14 h 45, 16 h 25, 18 h 05, 19 h 45, 21 h 25
PALACE IV, — "The man who saw
tomorrow" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h
15, 19 h 55, 21 h 35
PALACE V, — "Beau péage" 12 h 15, 14 h 35,
16 h 15, 18 h 05, 19 h 20, 21 h 40
PALACE VI, — "L'année prochaine si tout va
bien" 12 h 45, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 15, 20 h
05, 21 h 55
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) —
"Le temps des vacances" 19 h 20, 21 h 00
PARADIS II, — "Chasse à mort" 19 h 00 "Le
policier du Bronx" 20 h 45
PARADIS III, — "Deux gamines" 19 h 00
"Orphelines et débâchées" 20 h 20 "Un pu-
ceau à toute épreuve" 21 h 40
PARADIS IV, 3682 St-Laurent (843-4725) —
"Depuis que le monde est monde" (de Sylvie
Van Brabant, Serge Giguère et Louise Dupai,
Québec 1981) 19 h 30, 21 h 00
PARIS I, 480 ouest Ste-Catherine (866-
3856) — "Les uns et les autres" 13 h 00, 16
h 45, 20 h 30
PARIS II, — "Atlantic city" 12 h 55, 15 h
00, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 25
PARIS III, — "Je repars à trois" 12 h 30,
14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10
PARIS IV, — "La chèvre" 13 h 15, 15 h
05, 16 h 10, 21 h 25
PARIS V, — "Le facteur sonne toujours
deux fois" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 20,
21 h 35
PLACE DU CANADA, Place du Canada,
(861-6595) — "On golden pond" 17 h 00, 19
h 20, 21 h 40
PLACE LONGUEUIL I, Centre Commercial,
Place Longueuil (679-7451) — "Le gang des
frères James" 18 h 00, 21 h 40 "Sanglante
confession" 19 h 45
PLACE LONGUEUIL II, — "L'homme des
cavernes" 18 h 00, 21 h 45 "Rien que pour
vos yeux" 19 h 35
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie
(868-5944) — "Coup de cœur" 12 h 10,
14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30
PLACE VILLE-MARIE II, — "La soupe aux
choux" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h
30
PLACE ALEXIS NIHON I, Niveau du métro,
Place Alexis Nihon (935-4246) — "Absence
of malice" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 15
PLACE ALEXIS NIHON II, — "Taps" 16 h
19 h 05
PLAZA ALEXIS NIHON III, — "True
confessions" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
PUSBYCAT, 5380 St-Laurent (845-5215) —
"Simba" 11 h 00, 14 h 50, 16 h 35, "The
double exposure of Holly" 12 h 00, 16 h 30,
19 h 45, "Dutch treat" 13 h 30, 17 h 20, 21 h
00
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222)
— "Un fil pour l'été" 20 h 40 "Duo sur ca-
napé" 19 h 05
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222)
— "Cheech et Chong, la suite" 18 h 40, 21 h
20 "College américain" 19 h 25
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) —
"Venom" 19 h 15, 21 h 10
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-
8243) — "Raiders of the lost ark" 19 h 10,
21 h 15
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-
2092) — "Sanglante confession" 19 h 25
"Le solitaire" 21 h 35
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-
7880) — "Atlantic city" 19 h 15, 21 h 15
VERSAILLES II, — "Le facteur sonne
toujours deux fois" 18 h 45, 21 h 00
VERSAILLES III, — "La chèvre" 19 h 15, 21
h 10
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) —
"Calligula" 18 h 00, 21 h 00
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount
Square, Westmount (931-2477) — "Ragti-
me" 18 h 10, 21 h 00
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978)
— "Atlantic city" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15,
19 h 15, 21 h 15

- 21 h 30, 22 h 45. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20
h 15, 21 h 30
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des
Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) —
Georges Carlin, 20 h 30
SALLE POLLOCK, 555 ouest, Sherbrooke
(392-8224) — Armas Maiste, Michel Donato:
Lou Williams, 20 h 30 (Jazz). Entrée libre.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est,
Ste-Catherine (253-8874) — "Luv" de Mar-
ray Schlegel. Sam.: 17 h 00. Lun. jeu.: 19 h
00. Mar. mer.: 14 h 00. Jeu. ven.: 19 h 30
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest,
Sherbrooke (282-3147) — "Musique en en-
diant" de Kravitz avec Angèle Coultu.
Mise en scène: Jean-Guy Sabourin. Merc.:
sam.: 20 h 30. Jusqu'au 6 mars.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des
Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (843-2112) —
Yvon Deschamps, tous les soirs 20 h 30. Ré-
lache lun.
THÉÂTRE DE QUATROUS, 100 Avenue
des Pins (845-7277) — "Les Trois Grâces"
texte de Francine Ruel avec France Arbour,
Mireille Thibault, Marnie Gauthier, Robert Da-
viou. Jusqu'au 14 fév.
THÉÂTRE DE QUATROUS, 100 Avenue

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO. 700-04-00041-792. DAME HUGUETTE ETHIER, demanderesse. —vs— JACQUES ROCHEFORT, défendeur. et HOTEL LE LIDO & PIETRO CADIL, tiers-sais. Le 24 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-sais PIETRO CADIL, à l'hôtel le Lido, en la cité Ste-Rose, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-sais PIETRO CADIL, saisi en cette cause, consistant en 1 Plymouth Fury 1978 (bleu) série R12367A157460, licence 1981, 3671358. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, huisier, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO. 700-04-00041-792. DAME HUGUETTE ETHIER, demanderesse. —vs— JACQUES ROCHEFORT, défendeur. et HOTEL LE LIDO & PIETRO CADIL, tiers-sais. Le 24 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-sais PIETRO CADIL, à l'hôtel le Lido, en la cité Ste-Rose, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-sais PIETRO CADIL, saisi en cette cause, consistant en 1 Plymouth Fury 1978 (bleu) série R12367A157460, licence 1981, 3671358. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, huisier, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO. 700-04-00041-792. DAME HUGUETTE ETHIER, demanderesse. —vs— JACQUES ROCHEFORT, défendeur. et HOTEL LE LIDO & PIETRO CADIL, tiers-sais. Le 24 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-sais PIETRO CADIL, à l'hôtel le Lido, en la cité Ste-Rose, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-sais PIETRO CADIL, saisi en cette cause, consistant en 1 automobile Ford LTD 1977, licence 1981, 7420592. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, huisier, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO. 700-04-00041-792. DAME HUGUETTE ETHIER, demanderesse. —vs— JACQUES ROCHEFORT, défendeur. et HOTEL LE LIDO & PIETRO CADIL, tiers-sais. Le 24 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-sais PIETRO CADIL, à l'hôtel le Lido, en la cité Ste-Rose, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-sais PIETRO CADIL, saisi en cette cause, consistant en 1 automobile Ford LTD 1977, licence 1981, 7420592. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, huisier, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO. 700-04-00041-792. DAME HUGUETTE ETHIER, demanderesse. —vs— JACQUES ROCHEFORT, défendeur. et HOTEL LE LIDO & PIETRO CADIL, tiers-sais. Le 24 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-sais PIETRO CADIL, à l'hôtel le Lido, en la cité Ste-Rose, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-sais PIETRO CADIL, saisi en cette cause, consistant en 1 automobile Ford LTD 1977, licence 1981, 7420592. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, huisier, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE. Prenoz avis que la compagnie TOWN PUBLISHERS LTD. demandera au Ministère des Institutions financières et Coopératives la permission d'abandonner sa chartre. Montréal, Québec, le premier février, 1982. ROGER BEAULIEU, secrétaire.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PROVINCIALE, NO. 500-02-00525-821. CAISSE POPULAIRE ST-ARSENÉ, demanderesse. —vs— RICHARD BOUCHER, défendeur. de lieu inconnu. PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur Richard Boucher est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la première publication. PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 4 février 1982. Ronald Chasse P.A., Mes Gagné, Gagné & Associé, 59 ouest, rue St-Jacques, suite 600, Montréal, Québec, procureurs de la demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-111487-81-9. CHARLIE WHITE, Requêteur. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME DOROTHY COFFIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 5 février 1982. Laroche, Boyaner & Spinwall, Avocats, 6655, ch. de la Côte-des-Neiges, Bureau 405, Montréal. MARCEL BELLEVILLE, J.C.S. REGISTRAIRE.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes habilitées à voter sur le règlement 1044-55 intitulé "Règlement amendant le règlement de zonage 1044-1 tel qu'amendé, dans le but de créer à même le secteur de zone 1-2, une nouvelle zone multi-fonctionnelle appelée ICRP et de prévoir une réglementation applicable à cette zone". Que ledit règlement 1044-55 a été adopté par le Conseil de la ville d'Outremont, lors de l'Assemblée générale tenue le 2 décembre 1981. Que les avis concernant les deux journaux d'enregistrement ont été publiés le 5 janvier 1982 dans le quotidien français "Le Devoir" et le quotidien anglais "The Gazette". QU'à la clôture des deux journaux d'enregistrement, le nombre de personnes requises pour demander que le règlement fasse l'objet d'un scrutin ne s'étant pas enregistré, le règlement numéro 1044-55 est réputé avoir été approuvé. Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont. Donné sous mon seing à Outremont (Québec) ce 10e jour de février 1982. JOCELYNE PERREAU, greffier de la Ville.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-02-00525-821. CAISSE POPULAIRE ST-ARSENÉ, demanderesse. —vs— RICHARD BOUCHER, défendeur. de lieu inconnu. PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur Richard Boucher est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la première publication. PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 4 février 1982. Ronald Chasse P.A., Mes Gagné, Gagné & Associé, 59 ouest, rue St-Jacques, suite 600, Montréal, Québec, procureurs de la demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-111487-81-9. CHARLIE WHITE, Requêteur. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME DOROTHY COFFIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 5 février 1982. Laroche, Boyaner & Spinwall, Avocats, 6655, ch. de la Côte-des-Neiges, Bureau 405, Montréal. MARCEL BELLEVILLE, J.C.S. REGISTRAIRE.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes habilitées à voter sur le règlement 1044-55 intitulé "Règlement amendant le règlement de zonage 1044-1 tel qu'amendé, dans le but de créer à même le secteur de zone 1-2, une nouvelle zone multi-fonctionnelle appelée ICRP et de prévoir une réglementation applicable à cette zone". Que ledit règlement 1044-55 a été adopté par le Conseil de la ville d'Outremont, lors de l'Assemblée générale tenue le 2 décembre 1981. Que les avis concernant les deux journaux d'enregistrement ont été publiés le 5 janvier 1982 dans le quotidien français "Le Devoir" et le quotidien anglais "The Gazette". QU'à la clôture des deux journaux d'enregistrement, le nombre de personnes requises pour demander que le règlement fasse l'objet d'un scrutin ne s'étant pas enregistré, le règlement numéro 1044-55 est réputé avoir été approuvé. Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont. Donné sous mon seing à Outremont (Québec) ce 10e jour de février 1982. JOCELYNE PERREAU, greffier de la Ville.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-02-00525-821. CAISSE POPULAIRE ST-ARSENÉ, demanderesse. —vs— RICHARD BOUCHER, défendeur. de lieu inconnu. PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur Richard Boucher est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la première publication. PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 4 février 1982. Ronald Chasse P.A., Mes Gagné, Gagné & Associé, 59 ouest, rue St-Jacques, suite 600, Montréal, Québec, procureurs de la demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-111487-81-9. CHARLIE WHITE, Requêteur. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME DOROTHY COFFIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 5 février 1982. Laroche, Boyaner & Spinwall, Avocats, 6655, ch. de la Côte-des-Neiges, Bureau 405, Montréal. MARCEL BELLEVILLE, J.C.S. REGISTRAIRE.

Il est enjoint à ROBERT FORTIN, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

RONALD CHASSE P.A.
Mes Peléquin, Bédard, Allard
et Lacroix
Procureurs de la demanderesse

AVIS
M. ROBERT EXPRESS INC., détentrice du permis M-501210-007, demande à la Commission des Transports du Québec de lui enlever le permis spécial de camionnage en vrac pour le transport de la neige dans la région 10 pour la saison hivernale 81-82, pour le permis ci-haut mentionné et pour une période allant de février 1982 à l'été 1982. Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke, Montréal, P. Québec, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

1ère publication: 10 février 1982
2ème publication: 11 février 1982
3ème publication: 12 février 1982

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-02-00525-821. CAISSE POPULAIRE ST-ARSENÉ, demanderesse. —vs— JACQUES ROCHEFORT, défendeur. et HOTEL LE LIDO & PIETRO CADIL, tiers-sais. Le 24 février 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-sais PIETRO CADIL, à l'hôtel le Lido, en la cité Ste-Rose, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-sais PIETRO CADIL, saisi en cette cause, consistant en 1 Plymouth Fury 1978 (bleu) série R12367A157460, licence 1981, 3671358. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, huisier, 1-819-326-7707. Montréal, le 8 février 1982.

ORDRE DE LA COUR
La défenderesse est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis à la défenderesse (ART. 119-A C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention. Montréal, le 25 janvier 1982. (S) RONALD CHASSE P.A.C.S.M. ST-PIERRE, DRAPEAU & ALARIE Procureurs de la demanderesse

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier 1982 à La Banque d'Ontario de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Cineplex (Montréal) Corporation a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 2 février 1982 sous le numéro 3237970. Cineplex (Montréal) Corporation requiert expressément que tous les documents en rapport avec ledit contrat de vente ci-haut mentionné soient rédigés en langue anglaise et la Banque, à la demande de la Banque d'Ontario, exprime la même volonté en faisant en sorte que les documents en langue anglaise soient à la disposition du client. Donné le 5ième jour de février 1982. LA BANQUE TORONTO-DOMINION Par: COURTIOUX, CLARKSON, PARSONS & TREAU, procureurs de La Banque Toronto-Dominion.

C.T.O.
PERMIS SPECIAL
ART. 274 REG 2 (1976)
AVIS est donné que TRANSPORT MICHEL INC., détentrice du permis portant le numéro Q-300192, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à donner les services suivants: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE. De Windsor et East Angus à Lacolle pour le transport de marchandises originant de Dornier Inc. ou ses filiales et retour. Ce permis est demandé pour une durée de 364 jours. La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décrire suivant l'article 2.58.1 que la décision devient exécutoire à la date où elle sera rendue. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial en déposant une requête dans les 5 jours de la parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 Sherbrooke est à Montréal. 1ère publication le 10 février 1982. 2ème publication le 11 février 1982. 3ème publication le 12 février 1982. CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE 31 St-Jacques, Montréal, Qué.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112514-827. DAME MARGARET PATWELL, requérante. VINCENZO DEFINO, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, DAME MARGARET PATWELL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 2 février 1982. REGISTRARE Borenstein, Duquette, Brott & Timbierli, Avocats — Attorney (Code: #B08048) Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques
Montréal, Qué.

Le requérant-cédant, M. CLAUDE PARADIS, domicilié et résident au 539, Rte de l'Eglise, Ste-Hélène, Cité de Kamouraska, demande à la Commission des Transports du Québec de lui enlever le permis spécial de camionnage en vrac pour le transport de la neige dans la région 10 pour la saison hivernale 81-82, pour le permis ci-haut mentionné et pour une période allant de février 1982 à l'été 1982. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis. Première parution: 8 février 1982. Deuxième parution: 9 février 1982. Troisième parution: 10 février 1982.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PROVINCIALE, NO. 500-02-000256-821. CAISSE POPULAIRE ST-DAMAS, demanderesse. —vs— GILLES LANTHER, défendeur. de lieu inconnu. PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur Gilles Lanthier est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la première publication. PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 4 février 1982. Ronald Chasse P.A., Mes Gagné, Gagné & Associé, 59 ouest, rue St-Jacques, suite 600, Montréal, Québec, procureurs de la demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, NO. 500-04-000116-82. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION. PAR AVIS PUBLIC (Art. 139 C.P.C.) A Gérard Pelletier. Considérant la demande formulée par requête en date du 22 janvier 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belleschasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Eric Martin PELLETIER, né le 4 mai 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis. Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-04-000116-82. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION. PAR AVIS PUBLIC (Art. 139 C.P.C.) A Gérard Pelletier. Considérant la demande formulée par requête en date du 22 janvier 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belleschasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Eric Martin PELLETIER, né le 4 mai 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis. Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-04-000116-82. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION. PAR AVIS PUBLIC (Art. 139 C.P.C.) A Gérard Pelletier. Considérant la demande formulée par requête en date du 22 janvier 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belleschasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Eric Martin PELLETIER, né le 4 mai 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis. Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-04-000116-82. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION. PAR AVIS PUBLIC (Art. 139 C.P.C.) A Gérard Pelletier. Considérant la demande formulée par requête en date du 22 janvier 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belleschasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Eric Martin PELLETIER, né le 4 mai 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis. Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, le 4 février 1982. Procureur du requérant: Me Gilbert GOGUIN, 6691 est, Boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2V 4G9. Tel. 274-4486.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-112448-822. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. GREGORY GANATISOS, REQUÉRAINT. ALEXANDRA NIKOU, INTIMÉE. PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée, ALEXANDRA NIKOU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur le divorce accompagné

La conférence Prince-de-Galles l'emporte 4-2

Michael Bossy est l'étoile des étoiles

LANDOVER (PC) — Michael Bossy, des Islanders de New York, a marqué deux buts hier soir, permettant à la formation de la conférence Prince-de-Galles de battre celle de la conférence Clarence Campbell 4-2 dans la 34e reprise du match des étoiles de la Ligue nationale de hockey, disputé devant 18 130 spectateurs au Capital Centre de Landover au Maryland.

Bossy a déjoué Gilles Meloche pour son premier but à la toute fin du deuxième engagement, inscrivant le but de la victoire. Il a marqué à nouveau au début du troisième tiers pour briser les reins de ses adversaires.

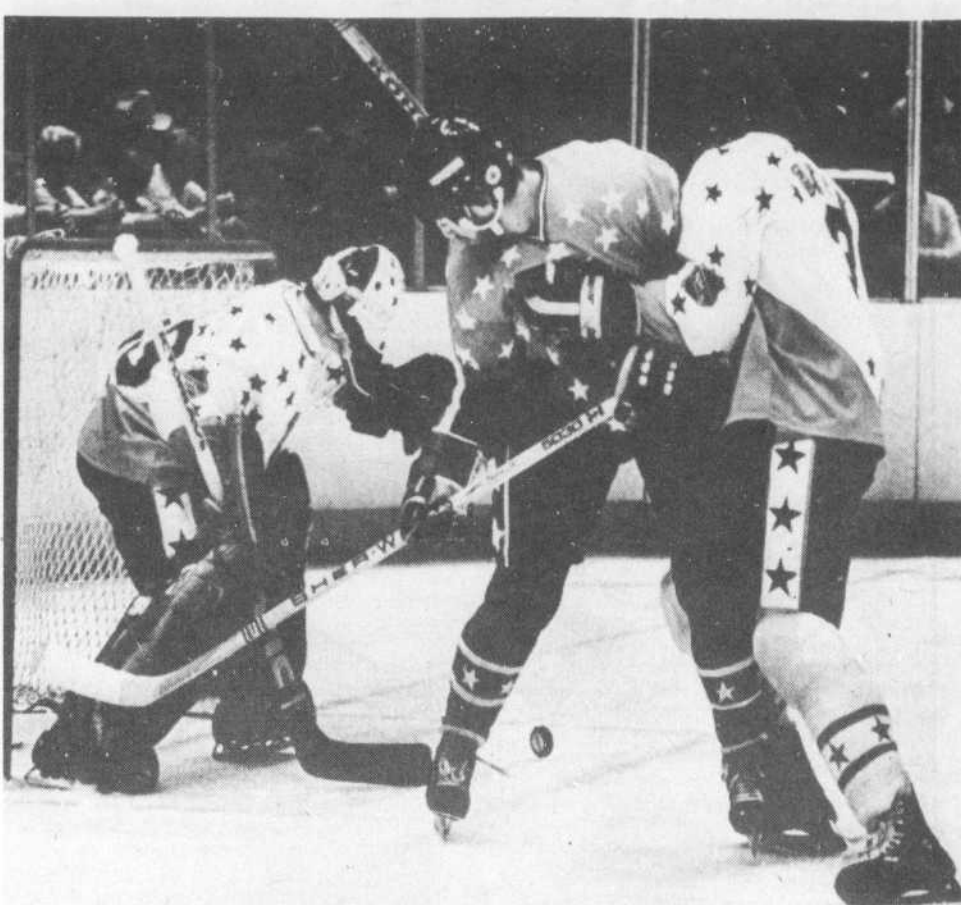
Bossy a ainsi été choisi le joueur par excellence du match.

Le défenseur Raymond Bourque, des Bruins de Boston, et Marc Tardif, des Nordiques de Québec, ont marqué les autres filets des gagnants.

Rick Vaive, des Maple Leafs de Toronto, et l'incomparable Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, ont riposté pour la formation Campbell.

Il s'agissait d'une sixième victoire en sept rencontres pour la conférence-Prince-de-Galles depuis qu'on a adopté le système des deux conférences. Sa seule défaite est survenue l'an dernier à Los Angeles.

Michel Dion, des Penguins de Pittsburgh, qui gardait les filets de l'équipe de la Conférence Prince-de-Galles, a été la vedette du premier engagement. Il a accordé un but à Rick Vaive, des Maple Leafs



Michel Dion a joué un rôle de premier plan dans la victoire de 4-2 de la conférence Prince-de-Galles sur la conférence Clarence Campbell, hier soir, lors du match des étoiles. Le gardien des Penguins de Pittsburgh s'apprête ici à bondir sur la rondelle que convoitait également Dave Taylor (au centre) et Barry Bock. (Photolaser AP)

de Toronto, sur un tir de 40 pieds après seulement 2:32, mais s'est montré intraitable par la suite.

Mark Messier, des Oilers, se souviendra de lui puisqu'il lui a volé quelques buts, dont un suite à une échappée pendant un désavantage numérique au milieu de l'engagement.

La tenue de Dion a permis aux siens de demeurer dans le match et les joueurs de la conférence Prince-de-Galles ont finalement égalé les chances à 12:03 quand le défenseur Raymond Bourque, a déjoué Grant Fuhr, des Oilers, pendant un avantage numérique.

Marc Tardif a ensuite donné les devants aux hommes de Al Arbour en complétant une belle pièce de jeu de Rick Middleton, des Bruins.

Si Fuhr a brillé au cours des 10 premières minutes de l'engagement, son successeur Gilles Meloche en a eu plein les bras par la suite. Il a été accablé dans le match par des tirs difficiles de Tardif, Middleton et Keith Acton, du Canadien, avant d'être déjoué par Bossy, auteur de 40 buts cette saison. Bossy, qui a déjoué Meloche avec un tir du revers en étant à son premier filet en quatre participations à cette classique.

«J'étais vraiment motivé pour ce match», a mentionné Bossy qui a mérité une automobile pour avoir été choisi le joueur par excellence. «Mon épouse ne sait pas conduire, mais elle m'avait promis de prendre des cours de conduite si je gagnais la voiture».

«Je suis très fier d'avoir été choisi le joueur par excellence, a-t-il ajouté. À mes trois premiers matches des étoiles je n'avais même pas obtenu

un seul tir au but».

Le grand Wayne Gretzky, qui a marqué un des filets des perdants, a parlé de l'expérience de l'adversaire.

«Je suis enchanté d'avoir marqué mon premier filet, mais malheureusement, ce ne fut pas suffisant pour nous procurer la victoire, a dit Gretzky. Nous avons commencé le match en lions, nous étions vraiment motivés. Si nous avions été capables de marquer quelques autres buts dès le premier engagement, le résultat aurait pu être différent. À la fin, leur expérience les a bien servis». Treize des 20 joueurs des perdants participaient au match des étoiles pour la première fois.

Quant à l'instructeur de l'équipe Campbell, Glen Smerdon, il a mentionné qu'on

avait assisté à un excellent match.

«Ce fut un match excitant. Si certains prétendent que ces matches ne valent rien, ils se trompent. Ce fut un match excitant qui a montré les meilleurs côtés de notre hockey sans tous ces passages disgracieux que nous voyons de temps en temps. Nous avons bien joué en début de match, mais ils ont conservé leur calme et ils ont repris le dessus».

D'autre part, Marc Tardif était à 32 ans le joueur le plus âgé participant au match des étoiles. Toutefois, il ne prenait part à cet événement que pour la première fois.

Choisi au sein de la deuxième équipe d'étoiles de la Conférence Prince-de-Galles, l'ailier gauche des Nordiques

de Québec évoluait en compagnie de son coéquipier Peter Stastny et de Rick Middleton, des Bruins de Boston.

«Quand je consulte les statistiques et que je me rends compte qu'il n'y a plus tellement de joueurs âgés de plus de 30 ans, je me sens très vieux, disait Tardif hier après-midi, au terme d'une légère séance de patinage. Trente-deux ans dans une vie ce n'est pas beaucoup, mais au hockey, c'est énorme».

«C'est ma première participation au match des étoiles et ce sera sûrement ma dernière. Je connais toutefois l'atmosphère entourant ce genre de rencontres, ayant participé à quelques-uns de ces matches lorsque les Nordiques évoluaient dans l'ANH».

Le plus expérimenté des joueurs étoiles en uniforme hier était le défenseur du Canadien de Montréal, Larry Robinson. Âgé de 30 ans, Robinson prenait part à un sixième match des étoiles.

«Je me prépare pour ce match de la même façon que pour n'importe quelle rencontre, mais sans plus, expliquait Robinson. Nous sommes ici d'abord et avant tout pour nous amuser».

«La seule différence entre une première participation au match des étoiles et une sixième est d'avoir déjà évolué en compagnie de la plupart des gars présents dans le ves-

taire. La première fois qu'on participe à un tel match, on ne se sent pas à sa place».

Fait inusité, Robinson était le joueur qui avait réussi le plus de points (quatre) lors de ces rencontres, parmi ceux présents au match d'hier.

En effet, les prolifiques Wayne Gretzky, Michael Bossy et Bryan Trottier, n'avaient pas encore réussi à marquer un but lors de ces matches. Il s'agissait hier de la troisième présence de Gretzky et d'une quatrième pour Bossy et Trottier. Bossy et Gretzky ont réussi à briser la glace hier.

P.-de-Galles 4, Campbell 2

Première période
1—CAMPBELL, Vaive (Sutter) 2:32
2—PRINCE-DE-GALLES, Bourque 7:31
3—PRINCE-DE-GALLES, Tardif 12:03
Middleton, Stastny 13:27
Pénalités — Tardif P 5:40, Hartsburg C 10:36

Deuxième période
4—CAMPBELL, Gretzky 0:26
5—PRINCE-DE-GALLES, Bossy 17:10
Pénalités — Hammerck C 2:53, Tardif P 13:13

Troisième période
6—PRINCE-DE-GALLES, Bossy (2) 1:19
Pénalités — Stoughton P 2:37

Tirs au but:
CAMPBELL 17 5 6—28
PRINCE-DE-GALLES 16 7 31
Gardiens — Fuhr, Meloche, Campbell, Dion, Edwards, Prince-de-Galles, A — 18,130.

en bref...

Le Mondial à Radio-Canada

Radio-Canada entend présenter une vingtaine de rencontres (possiblement 23) du championnat mondial de football qui sera disputé cet été en Espagne. Ces parties seront retransmises en direct ou en différé, à 11 h, 13 h et 16 h, entre le 14 juin et le 11 juillet. Le principal commanditaire sera la brasserie Labatt. Le commentateur et l'analyste, ainsi que le personnel n'ont pas encore été choisis. Radio-Canada confirmera la nouvelle d'ici la fin du mois.

Gullickson, Wallach signent

Le lanceur Bill Gullickson et le voltigeur, premier-but et troisième-but Tim Wallach, des Expos, ont accepté les conditions de l'équipe pour la saison 1982. Gullickson, 7-9 et une m.p.m. de 2,81, a préféré signer un contrat d'un an, espérant connaître une meilleure saison avant de négocier un contrat à long terme. Il aura 23 ans le 20 février, et il doit se marier le 13 février, à Chicago. Quant à Wallach, il a frappé pour 236, avec quatre circuits et 13 points produits l'an dernier. Il a 23 ans.

Manifestation annulée

Le Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ) a annulé la manifestation qui il devait tenir aujourd'hui devant l'édifice du Gouvernement, à Québec. Les présidents des 47 organismes membres du RONLQ avaient été invités il y a quelques semaines à se joindre au président du RONLQ, Raymond Blain, afin de dénoncer l'inaction du gouvernement dans l'application des recommandations du Livre blanc sur le loisir, paru en 1979. Le RONLQ attendra que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, fasse connaître ses décisions, le 26 février.

Association Legendre-Alcan

Richard Legendre assumera la direction du circuit de tennis Alcan 1982. Arbitre en chef du circuit de tennis Canada 81 pour la Coupe Alcan, Legendre a démissionné de son poste d'entraîneur de l'équipe du Québec afin d'assumer ses nouvelles fonctions à compter du 15 février. Le circuit Alcan, qui se déroulera en juillet au Québec et en Ontario, offre aux meilleurs joueurs québécois et canadiens l'occasion d'accumuler des points au classement mondial sans qu'ils n'aient à s'expatrier comme par le passé.

Borg annonce son programme

STOCKHOLM (AFP) — Bjorn Borg a annoncé lors d'une interview à la télévision suédoise, les noms des sept tournois du grand prix, sans compter ceux du grand chelem, qu'il disputera en 1982.

Le joueur suédois sera le 5 avril à Monte-Carlo, le 19 à Las Vegas, le 10 mai à Hambourg, le 9 août à Toronto, le 16 à Cincinnati, le 25 octobre à Tokyo et enfin le 8 novembre à Londres.

Bjorn Borg, qui a déclaré souhaiter pratiquer le tennis de compétition durant encore cinq à six années, a en outre estimé que la décision du conseil professionnel du tennis d'exiger la participation à au moins dix tournois était en fait une manoeuvre pour empêcher une participation simultanée au tournoi W.C.T.

19 pilotes sont en règle

PARIS (AFP-AP) — Seize des 29 pilotes de formule un sanctionnés le mois dernier par la FISA (Fédération internationale de sport automobile) pour leur protestation au GP d'Afrique du Sud ont payé leur amende et sont en règle. Ces 16 pilotes sont: Piquet, Patrese, Lauda, Watson, Reutemann, Mansell, de Angelis, Warwick, Winkelhock, Laffite, Cheever, Baldi, Guerrero, Salazar, Boesel et Rosberg. Si l'on ajoute Mass, Fabi et Henton, qui n'avaient pas été sanctionnés, 19 pilotes sur 32 sont en règle. Le pilote français Jacques Laffite a toutefois précisé qu'il n'avait rien payé du tout. «Cheever non plus, a-t-il ajouté. C'est Guy Ligier qui a payé. C'est lui le patron. C'est son droit».

En deux mots

L'ailier droit Ric Seiling des Sabres de Buffalo, blessé à un oeil il y a 10 jours lorsqu'il a été frappé par un bâton, craint de ne pouvoir revenir au jeu avant les éliminatoires. L'ailier gauche Scott Arniel des Jets de Winnipeg sera absent de sept à 10 semaines en raison d'une blessure à un poignet subie dimanche à l'entraînement. Les Whalers de Hartford ont retourné le centre Michel Galarneau à leur club-école de Binghamton de la Ligue américaine à la suite du retour au jeu de la recrue Ron Francis. Le quotidien Herald Examiner soutient que le quart-arrière Vince Ferragamo, présentement sous contrat avec les Alouettes, sera de retour avec les Rams de Los Angeles la saison prochaine. Le président du Conseil mondial de la boxe, Jose Sulaiman, a été arrêté à Mexico où il est accusé d'avoir tenté de faire la contrebande d'objets d'art mexicains d'une valeur de \$200 millions. Le coureur anglais Sebastian Coe a été fait membre de l'Ordre de l'Empire britannique par la reine Elizabeth. Un groupe d'hommes d'affaires de Kitchener a rencontré le propriétaire des Rockies du Colorado, Peter Gilbert, afin de discuter du transfert de sa concession dans cette ville de l'Ontario.

HOCKEY

Ligue Nationale

Hier
Prince de Galles 4,
Clarence Campbell 2
Ce soir
Vancouver à Toronto
Winnipeg à Buffalo



Gardiens

	b	a	pts
Guy Lafleur	21	44	65
Keith Acton	26	38	64
Pierre Mondou	26	27	53
Mario Tremblay	22	29	51
Mark Napier	24	26	50
Steve Shutt	23	20	43
Larry Robinson	8	30	38
Doug Jarvis	14	20	34
Rod Langway	4	28	32
Bob Gainey	16	14	30
D. Wickenheiser	9	15	24
Doug Laughton	10	13	23
Réjean Houle	8	15	23
Brian Engblom	3	19	22
Craig Laughlin	8	12	20
Robert Picard	1	18	19
Mark Hunter	13	5	18
Guy Lapointe	1	17	18
Chris Nilan	5	3	8
Gilbert Delorme	4	3	7
Gaston Gingras	3	4	7
Rick Wamsley	0	2	2

Hartford à Pittsburgh

Rangers NY à St-Louis

Jeudi

Pittsburgh à Montréal
Québec à Los Angeles
Boston à Minnesota
Buffalo à Philadelphie
Islanders NY à Chicago
Washington à Calgary
Vancouver à Detroit

Les meneurs

	b	a	pts
Gretzky, Edm	69	83	152
P. Stastny, Qué	34	61	95
Savard, Chi	29	63	92
Maruk, Was	41	50	91
Bossy, Isl	40	49	89
Smith, Min	34	51	85
Trottier, Isl	30	53	83
Dionne, LA	35	47	82
Taylor, LA	28	53	81
Anderson, Edm	27	51	78
Coffey, Edm	26	51	77
Ciccarelli, Min	42	31	73
Middleton, Bos	37	31	68
Cloutier, Qué	24	43	67
Stoughton, Har	39	26	65
Propp, Phi	32	33	65
Hawerchuk, Win	30	35	65
Lafleur, Mon	21	44	65
Acton, Mon	26	38	64
Bridgman, Cal	26	38	64
Linseman, Phi	15	49	64

Ligue Majeure du Québec

Lundi

Chicoutimi 4, Laval 3

Ce soir

Montréal à Granby

Trois-Rivières à Laval

Sherbrooke à Québec

Ligue Collégiale AAA

Vendredi

Thetford Mines à St-Laurent

Dawson à St-Georges

St-Jérôme à Limoulu

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	54	31	11	12	256	158	74
BOSTON	55	31	17	7	224	188	69
BUFFALO	55	29	17	9	212	172	67
QUEBEC	56	27	20	9	250	228	63
HARTFORD	53	16	24	13	182	223	45

Section Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	53	34	13	6	241	172	74
PHILADELPHIE	54	29	20	5	218	205	63
RANGERS NY	54	25	21	8	200	212	58
PITTSBURGH	55	21	26	8	208	236	50
WASHINGTON	55	15	31	9	209	232	39

Conférence Campbell

Section Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MINNESOTA	55	22	17	16	234	199	60
ST-LOUIS	55	25	26	4	226	237	54
WINNIPEG	54	20	23	11	208	236	51
CHICAGO	56	20	26	10	245	256	50
TORONTO	56	16	27	13	219	252	45
DETROIT	55	16	29	10	193	245	42

Section Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	58	35	13	10	313	227	80
CALGARY	57	20	24	13	225	246	53
VANCOUVER	55	18	26	11	190	200	47
LOS ANGELES	55	15	29	11	217	264	41
COLORADO	56	11	36	9	165	257	31

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	51	34	16	1	316	215	69
MONTREAL	49	33	16	0	234	174	68
HULL	50	31	17	2	263	209	64
TROIS-RIVIERES	51	31	20	0	316	230	62
SHAWINIGAN	51	29	20	2	272	213	60
CHICOUTIMI	52	24	26	2	228	248	50
LAVAL	53	24	28	1	245	279	49
LAVAL	53	24	28	1	245	279	49
GRANBY	50	10	39	1	199	347	21
QUEBEC	49	7	41	1	139	298	15

LIGUE COLLEGIALE AAA

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
THETFORD MINES	33	23	6	4	233	150	50
ST-GEORGES	33	20	9	4	210	152	44
ST-LAURENT	33	19	9	5	191	142	43
ST-JEROME	34	14	14	6	153	145	34
LIMOULOU	33	6	22	5	152	232	17
DAWSON	34	5	27	2	134	252	12

cartes d'affaires

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

625, Ave du Président Kennedy

Montréal - 845-7126

Borg annonce son programme

STOCKHOLM (AFP) — Bjorn Borg a annoncé lors d'une interview à la télévision suédoise, les noms des sept tournois du grand prix, sans compter ceux du grand chelem, qu'il disputera en 1982.

Le joueur suédois sera le 5 avril à Monte-Carlo, le 19 à Las Vegas, le 10 mai à Hambourg, le 9 août à Toronto, le 16 à Cincinnati, le 25 octobre à Tokyo et enfin le 8 novembre à Londres.

Bjorn Borg, qui a déclaré souhaiter pratiquer le tennis de compétition durant encore cinq à six années, a en outre estimé que la décision du conseil professionnel du tennis d'exiger la participation à au moins dix tournois était en fait une manoeuvre pour empêcher une participation simultanée au tournoi W.C.T.

19 pilotes sont en règle

PARIS (AFP-AP) — Seize des 29 pilotes de formule un sanctionnés le mois dernier par la FISA (Fédération internationale de sport automobile) pour leur protestation au GP d'Afrique du Sud ont payé leur amende et sont en règle. Ces 16 pilotes sont: Piquet, Patrese, Lauda, Watson, Reutemann, Mansell, de Angelis, Warwick, Winkelhock, Laffite, Cheever, Baldi, Guerrero, Salazar, Boesel et Rosberg. Si l'on ajoute Mass, Fabi et Henton, qui n'avaient pas été sanctionnés, 19 pilotes sur 32 sont en règle. Le pilote français Jacques Laffite a toutefois précisé qu'il n'avait rien payé du tout. «Cheever non plus, a-t-il ajouté. C'est Guy Ligier qui a payé. C'est lui le patron. C'est son droit».

En deux mots

Le PQ post-référendaire

EN taillant sur mesure «une occasion référendaire» sur «les exigences morales et politiques de l'option» du parti gouvernemental, le président du PQ recherchait un redressement «rapide et vrai» d'une situation qu'il jugeait intenable. Cette situation créée par la dérive générale du VIII^e congrès travestissait certains des principes démocratiques et des choix politiques qui, ces dernières années, ont fait la fortune électorale du parti souverainiste. Les 140.000 membres qui ont répondu aux questions imposées par l'exécutif national et leur président ont sans doute voulu rétablir la position du parti sur ces principes. Cependant, ils ont d'abord plébiscité René Lévesque. Ils ont vite réalisé que ni le parti ni le Québec ne pouvaient en ce moment se passer de lui. Il eut été suicidaire pour le parti gouvernemental de plonger cette société dans une crise politique profonde en vidant le poste de premier ministre de son titulaire actuel. D'ailleurs, on ne voit pas très bien qui, en ce moment, pourrait recréer le consensus fragile entre les factions diverses qui logent au sein du parti présidé depuis 14 ans par René Lévesque.

Les résultats de la consultation règlent pour l'instant la question du leadership et celle de l'orientation, au moins sur l'accession à la souveraineté, l'offre d'association avec le Canada et le respect de la diversité québécoise. Cependant, la tenue même de cette consultation et les débats internes qu'elle aura suscités démontrent l'impasse dans laquelle se retrouve aujourd'hui le PQ.

L'existence d'une aile plus militante, franchement indépendantiste et plus radicale au sujet des orientations socio-économiques, était connue. Cependant, cette minorité aura fait la preuve qu'elle est suffisamment homogène pour exercer une pression considérable sur le parti. Elle aura fait la preuve que ses thèses sont susceptibles de recevoir un accueil favorable, voire un appui enthousiaste de la part d'un nombre impressionnant de militants parmi les plus actifs. Elle aura fait la preuve aussi qu'elle peut rentrer dans ses terres et ravalier ses opérations de résistance devant le déploiement des forces conjuguées du chef et de l'aile parlementaire.

Ce premier affrontement a donné lieu à une escalade verbale sans précédent entre des groupes rivaux au sein du PQ. On voudrait nous faire croire que les résultats de la consultation réconcilieraient les frères et les sœurs ennemis, que toute cette malheureuse histoire est à verser aux archives. Comme en témoignent les

discussions au sein du CAPI (Comité d'animation politique pour l'indépendance), certaines des orientations fondamentales du PQ ne sont plus partagées par des membres influents du parti. On ne pourra pas indéfiniment réconcilier ces positions contraires. Les dirigeants du parti devront passer l'éponge ou se débarrasser «des poisons accumulés» selon l'expression du ministre Laurin. A moins de réduire la consultation à une simple manœuvre stratégique, ceux qui rejettent l'association, ceux qui sont prêts à faire l'économie d'une franche majorité de citoyens pour modifier le statut constitutionnel du Québec, devront dans l'avenir nichier ailleurs.

Les résultats du référendum seront sans doute jugés fort satisfaisants par le président du PQ. Cependant, René Lévesque en sort affaibli. On ne lui pardonnera pas en certains milieux l'espèce de contradiction entre son langage plein de colère d'avant le congrès de décembre et cette soudaine modération qui le fit se dissocier de son parti. Dans l'immédiat, le PQ doit s'interroger sur la pertinence du double mandat que cumule René Lévesque. Peut-on décemment demander au même homme de présider un parti aussi exigeant et de présider en même temps le gouvernement? Est-il absolument indispensable que ce parti marine dans un univers aussi procédurier? Faut-il vraiment refaire le programme de fond en comble à tous les deux ans? Faut-il à la fois décider des orientations actuelles, des choix concrets de gouvernement et définir au troisième niveau d'abstraction les éventuelles structures d'une république rêvée? Faut-il inventer une politique extérieure, une politique de défense, définir les alliances militaires, alors qu'on ne sait pas vraiment où va l'actuel ministère des Affaires intergouvernementales et que manifestement la classe politique ne s'y intéresse pas vraiment.

Le parti devra sortir ses travaux de cet égarement. Il devra éviter les pièges d'une fuite en avant qui fait vivre ses membres dans une décennie imaginaire et dans le voisinage des royaumes nordiques.

Ces critiques n'épuisent évidemment pas les travaux du parti. De ces débats ont aussi émergé des projets qualifiant notre existence collective et notre bien-être comme citoyens. C'est sur cette voie que le parti doit pour l'instant investir toutes ses énergies. Ces redressements seront délicats. Ils s'imposent cependant. Dans les circonstances, René Lévesque peut, mieux que quiconque, réussir cette transformation.

Jean-Louis ROY

Rébellion chez les libéraux

La lettre de dix députés libéraux dont deux ministres n'étant pas une lettre de démission, elle ne va pas bouleverser M. Pierre Elliott Trudeau.

L'ancien contestataire aime assez ce genre de fronde, qui épate la galerie, comme il le fit lui-même longtemps, mais ne change guère la réalité des choses, à l'image de son gouvernement. Dans la présente crise économique, ce ne sont pas les ministères qui mènent, mais les bureaucrates et les milieux financiers et industriels qu'avantage la politique des taux d'intérêts. Dans les affaires qui comptent, il y a longtemps que l'opinion des députés, comme celle du public, ne vaut pour ainsi dire rien, même s'il s'agit de couper du rail ou d'emprisonner un réfugié.

Néanmoins, la lettre des députés fédéraux, qu'on y voit ou non de l'astuce partisane, est symptomatique de la pression qui se développe dans la population. On aurait pu souhaiter que les libéraux signataires fassent preuve de plus d'imagination, mais les deux seconds qu'ils mentionnent comptent visiblement parmi les revendications élémentaires des forces qui se réveillent à la faveur de la présente crise et, particulièrement, du désastre national du chômage au Canada.

La relance de la construction domiciliaire, plus encore qu'un programme d'emplois pour les jeunes, devrait faire l'unanimité, quelle que soit la situation sévère qu'inflige à l'économie canadienne sa dépendance à l'endroit du marché extérieur, notamment des États-Unis.

Les députés libéraux parlent de combler un déficit de quelque 50.000 unités de logements en 1981. Mais ils ne disent pas quelle forme devrait prendre un programme spécial en ce domaine. À la veille de la conférence d'Ottawa, les trois grandes centrales syndicales, à l'intérieur de propositions plus complètes et plus dynamiques, suggèrent une réduction sélective des taux d'intérêts. En attendant une loi interdisant l'usure dans un service aussi essentiel que le logement, en effet, des taux d'intérêts moins indécentes, — réduits plus que subventionnés, — devraient être ap-

pliqués sans délai au Canada.

En même temps qu'un moratoire serait imposé sur les saisies de maisons — autre excellente suggestion syndicale — pendant tout le temps que le gouvernement libéral actuel prétend avoir besoin pour mieux préserver les investisseurs, les programmes de construction et de rénovation domiciliaires, surtout dans les quartiers à plus forte densité, devraient être favorisés par l'État, y compris sous forme de prêts directs. Car il y va de l'avenir même de nos villes.

Un programme supplémentaire devrait même être conçu et financé de manière à sauver les quelque 100.000 habitations au Canada qui ont été littéralement dévastées ou sont menacées de l'être à plus ou moins court terme par le programme d'isolation et d'économie d'énergie désormais célèbre sous le nom de MIUF. Madame Monique Bégin, l'une des signataires de la lettre, à son titre de ministre de la Santé et du bien-être devrait être la première à appuyer un tel programme, au lieu de garder le silence à ce sujet ou de traiter d'hystériques les victimes de cette politique «énergétique» fédérale.

Dans le cas des emplois pour la jeunesse, les libéraux fédéraux devraient aussi montrer plus d'imagination et de prudence qu'ils ne l'ont fait dans le passé. Ainsi, au lieu d'inciter les jeunes à la fraude en finançant des projets plus ou moins bidois, au lieu de susciter de grandes espérances qu'il laissera ensuite tomber faute de financement permanent, le gouvernement du Canada devrait subventionner des emplois utiles, directement productifs, et déterminés de concert avec les employeurs — publics ou privés, commerciaux ou bénévoles — qui peuvent les gérer avec compétence. À cet égard la proposition des députés libéraux à M. Trudeau est à la fois trop restrictive et trop imprécise.

Du reste, les jeunes ne sont pas les seuls à avoir besoin de travail et de travail qui ait du sens. Les députés libéraux passent sous silence la misère personnelle peu visible mais très destructrice qui mine les chômeurs, jeunes et moins jeunes. Le système de l'assurance chômage dont le gouvernement

canadien se vante tant — payer des gens à ne rien faire — reste de ce point de vue un scandale. La pitance qu'on donne aux chômeurs, comme les autres prestations de bien-être, vise un peu à maintenir les dépenses de consommation et, beaucoup, à diluer la contestation sociale. Au lieu de couper arbitrairement ces prestations ou de tenter de contrôler une «fraude» bien marginale, il y a longtemps que l'État aurait dû inviter les chômeurs dans des chantiers utiles à la communauté.

S'il importe en effet de créer des emplois et de «sauver des jobs» par tous les moyens imaginables, il importe tout autant de songer à ceux et celles — des centaines de milliers de nos concitoyens — qui vont rester condamnés, pour une période indéterminée, au chômage et à ses effets démoralisateurs. Des «brigades» volontaires de travailleurs-chômeurs devraient être mises sur pied et, comme dans d'autres pays «arrérés» qui ont réussi à s'en sortir, lancées dans certains chantiers. La Beauce ne devrait plus être seule à avoir encore la «corvée» populaire. Il est, en effet, scandaleux que des travaux publics et certains services soient laissés en friche, faute de fonds pour payer la main-d'œuvre, alors qu'à côté un million de personnes sont «payées à ne rien faire».

Au chapitre de l'imagination toujours, le secteur public et les syndicats ne devraient-ils pas aussi s'interroger sur la moralité douteuse des pratiques, plus répandues qu'on le croit, du deuxième emploi. Certes maints salariés mal payés doivent avoir deux emplois ou davantage pour joindre les deux bouts. Mais ce n'est pas le cas de ceux qui, déjà assurés d'un travail stable, bien rémunéré, pas trop loin à fatiguer, font concurrence aux chômeurs sur le marché du travail.

Dans une situation de crise comme celle que nous traversons et qui risque de se prolonger, la responsabilité de la lutte au chômage n'incombe pas seulement aux gouvernements, mais à l'ensemble de la collectivité, employeurs et employés.

Jean-Claude LECLERC

INACQUANTÉ

Le charcutier se porte blême

par Jean Francoeur

Combien de personnes travaillent au Vatican? Le bon pape Jean prit un moment, feignant un effort de mémoire, puis laissa tomber. L'oeil espiègle: «Euh, à peu près la moitié».

Et encore, le Vatican est bien administré.

Je n'ai jamais mis les pieds place Saint-Pierre, mais une firme américaine d'experts en gestion avait, quelques années plus tôt, accordé à l'administration romaine sa plus haute cote de performance. Qu'en est-il à Québec, alors que le conseil des ministres se réunit à huis clos dans une auberge des Laurentides, où l'on se promet de belles empoignées entre collègues se disputant l'épaisseur des enveloppes budgétaires dont ils disposeront pour le prochain exercice?

Les contraintes financières du gouvernement sont connues. En aura-t-on assez parlé ces derniers mois? On a joué du couteau, avec un succès mitigé d'ailleurs. On a aussi évoqué la nécessité de

réduire, sinon de geler, les hausses de traitements (à tous les niveaux?). Mais on a moins parlé de cet autre moyen, parmi ceux qu'énumérait l'économiste Pierre Fortin dans un article parvenu dans LE DEVOIR à la mi-janvier: une amélioration possible de la productivité dans le secteur public.

Le problème n'est certes pas particulier au Québec. Il est le fait de toutes les institutions qui vivent, non de la vente de leur camelote, mais d'un budget qui leur est périodiquement alloué.

Il y a là plusieurs voies à explorer. Il ne faut surtout pas croire que le seul obstacle sur la voie d'une productivité accrue soit la résistance des syndicats à tout changement. Encore qu'en cette matière, des trocs seraient peut-être souhaitables. Les employeurs pourraient avoir quelque chose à offrir en échange de l'assouplissement de certaines règles ou pratiques qui parfois confinent à l'absurde (ainsi cette grève proprement kafkaïenne dans un hôpital qui venait de faire l'acquisition d'un nouveau type de balai), ou dont le coût humain est souvent plus grand qu'on ne le croit (on songe ici aux mises en disposition telles que pratiquées par les commissions scolaires).

La première difficulté ne vient pas des syndicats; elle est inhérente au système lui-même. Considérons seulement que ceux précisément qui savent au mieux quelles sont les réformes à opérer, les économies à faire, sont les derniers à les dévoiler. Ils n'ont rien à gagner, et tout à perdre. Du plus haut fonctionnaire au responsable du

moindre programme, qui serait assez insensé pour suggérer qu'on fasse l'économie de ses services? Si quelque administrateur d'université s'avait qu'il est possible de fournir aux étudiants les mêmes services à un coût moindre — correspondant peut-être aux coupures que le ministère envisage, — pensez-vous qu'il le criera sur les toits. On croirait qu'il est tombé sur la tête.

Autre obstacle: un nombre important d'activités gouvernementales ont été mises sur pied en réponse à des pressions faites par des groupes d'intérêts particuliers, parfois plus bruyants que les autres, ou jouissant momentanément d'un «préjugé favorable». Rien d'illégitime. Mais c'est un fait que si vous encouragez l'industrie du boeuf, le porc et la volaille ne tarderont pas à venir frapper à la porte. Où sont alors les priorités?

Il y a aussi les programmes désuets, qui ne glissent plus que sur leur erre. Qui sait si on ne paie pas encore des gens pour casser des cailloux sur la route de Berthier ou pour vérifier la sécurité des rails des tramways de Montréal. Alors là, quand il s'agit de «couper dans le gras», les charcutiers se portent blêmes.

Blockage additionnel: les contrôles. Depuis Pasteur, et surtout depuis le Watergate, on ne rêve plus que d'un monde aseptisé. Plus que jamais, la femme de César doit être au-dessus de tout soupçon. Mais cet univers angélique coûte cher à entretenir: contrôle, surveillance, procédure, réglementation.

Suite à la page 14

AVIS. LE DANGER POUR LA SANTÉ DU PARTI CROÎT AVEC L'USAGE



LETRES AU DEVOIR

■ Aux clients de Tilden

(Lettre adressée à M. Ted Tilden.)

J'ai pris connaissance de votre «sortie» du 2 février dernier au sujet de la loi 101. Ma réaction en fut une où l'amusement se le disputait à l'irritation.

Il est en effet fort distrayant de voir un chef d'entreprise anglophone pousser les hauts cris devant une loi vieille de plus de quatre ans, dont les mesures visent à réparer le plus possible le tort causé par ces mêmes personnes à la société québécoise. Beaucoup de ces gens n'ont pas encore compris qu'ils récoltent ce qu'ils ont semé. C'est le devoir d'un État de corriger des situations abusives. Pour ce qui est de la langue, cela a été fait, non par un abus de sens inverse, comme certains voudraient nous le faire croire, mais par des mesures dont l'impact est — enfin — en train de faire prendre conscience à beaucoup plus de monde qu'avant de la réalité — économique, politique, sociale — du fait français au Québec.

Et il est véritablement irritant de constater que cette loi est décrite par ceux-là mêmes qui ont largement contribué à la rendre nécessaire.

Cher M. Tilden, si vous et vos parents décidez de continuer à fermer les yeux devant l'évidence, à savoir que les lois sur la langue sont maintenant au Québec beaucoup plus normales et conformes à la réalité qu'elles ne l'ont jamais été, je ne peux que vous dire ceci: le peuple du Québec se souviendra des Ted Tilden, et agira en conséquence envers leurs compagnies.

Louise CARRIER

Montréal, 3 février

■ Pour un sommet interprovincial

Je viens d'entendre et de voir, en direct à la télévision, la dernière heure du spectacle des premiers ministres de ce pays. C'est triste d'être gouverné par des hommes en colère et frustrés. Ils sont incapables de s'entendre parce que Pierre Trudeau doit avoir raison.

Il est le plus fort physiquement, intellectuellement et émotionnellement. Il les met tous en contradiction avec eux-mêmes et avec les autres, il garde son sang-froid alors que René Lévesque est plus émotif et excessif dans le langage et les gestes. L'un contrôle ses émotions et gagne les batailles avec son formidable appareil stratégique et bureaucratique et, en bon marathonnien, il fait preuve de vigueur et de contrôle physique. Il se tient. Alors M. Trudeau est le meilleur...

Il est reconnu sur le plan international, il est fort en logique et il est secondé par des stratégies habiles. Il veut laisser en héritage un gouvernement central fort, puissant, qui contrôle le pays, ses ressources naturelles, ses marchés, ses ressources humaines, son économie.

Et ces hommes ne peuvent s'entendre entre eux. Le président de l'assemblée des premiers ministres met tous ses collègues en colère par son arrogance, par son intransigence, par sa manière. Et, après les avoir tous mis en boîte l'un après l'autre dans son discours final, il ajourne...

Je crois que c'est le pays qui devrait ajourner. Le gouvernement central veut nous prouver qu'il fait plus pour nous que les gouvernements provinciaux, qu'il a raison et que les autres ont tort. Et qu'il va les surveiller. Big Brother Pierre is watching. C'est de la folie! Comment pouvons-nous réagir? Si le problème c'est Trudeau (et ça avait l'air de ça au cours de la dernière heure) que les premiers ministres provinciaux le prouvent en se réunissant d'ici peu de temps et en s'entendant sur des mesures concrètes qu'ils pourraient appliquer pour aider l'économie.

Il me semble que René Lévesque devrait prendre le leadership d'une telle initiative. Pourquoi le Québec n'inviterait-il pas ses voisins, avec qui il est très lié économiquement, à un sommet économique interprovincial où les chefs et leurs conseillers essaieraient de résoudre des problèmes plutôt que d'avoir raison?

Plutôt que de s'attaquer à Trudeau et de perdre ses énergies dans des co-

lères futiles — l'éducation de Pierre Trudeau semble malheureusement terminée depuis longtemps en ce qui a trait au fédéralisme canadien — il pourrait user de son intuition, de sa créativité, de son entraînement, de sa personnalité attachante pour amener les premiers ministres provinciaux à s'entendre sur une stratégie économique commune pour les temps difficiles qui s'annoncent. Si Jacques Parizeau est aussi fort qu'il le laisse croire, il devrait pouvoir convaincre ses homologues de certains correctifs techniques. Et qui sait, il pourrait peut-être même se laisser convaincre de l'à-propos d'un nouveau truc ou deux.

Si les premiers ministres provinciaux cherchaient des terrains d'entente par rapport à leurs propres juridictions, y arriveraient-ils? M. Lévesque, en tant que citoyen du Québec, c'est la question que je vous pose.

J'ai le sentiment de m'acquiescer de ma tâche de citoyen en vous conjurant de consacrer les énergies que vous mettez au service de vos concitoyens au développement d'une concertation économique interprovinciale. Les difficultés que vous éprouvez dans votre parti sont d'un intérêt très secondaire pour l'ensemble de la population.

Vous avez sollicité un nouveau mandat et le problème prioritaire actuel est économique avant d'être politique. De plus, vous pourriez avoir du plaisir à inventer des formules nouvelles sur le plan économique.

Et je crois que cela est requis, d'urgence. Les économistes traditionnels (ceux des années cinquante comme Parizeau et Cie) ne comprennent vraiment plus ce qui se passe. Leurs analyses macro-économiques tournent à vide dans un monde qui se transforme en une multitude de micro-économies. À titre d'exemple, pendant que des entreprises s'effondrent, le petit bureau dont je fais partie a plus de travail qu'il ne peut en faire. Notre micro-économie va bien. Chacun doit être encouragé à développer, pour soi et son entourage, une micro-économie viable, pour ne pas dire une économie écologique.

Dans cette économie en transformation, des innovations, même gouvernementales, sont essentielles. Il me semble qu'il serait possible d'inventer toutes sortes de mesures «éco-économiques» qui pourraient contribuer à assainir le contexte général en appuyant les mutations déjà amorcées.

Gérald LEFEBVRE

Montréal, 4 février

■ Au-delà du discours politique

Dans «Résoudre la question palestinienne mais sans détruire l'État d'Israël» (Le Devoir, 2 fév. 82), Jean Daoust a le courage d'aller au-delà du discours politique et de soulever des questions d'ordre quasi anthropologique.

En effet, tout propos consacré à une tentative de comprendre les motivations politiques collectives et les fondements de la psychologie nationale d'un peuple aussi ancien que celui d'Israël requiert une approche anthropologique. D'autant plus que l'histoire de ce peuple est inscrite dans des documents qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler les Saintes Écritures, lesquelles offrent une cosmologie à laquelle adhèrent bien des intégristes occidentaux ainsi qu'une mythologie propre aux descendants du peuple hébraïque.

À l'heure actuelle, un Ménaïem Bégin et ceux qui partagent son idéologie manipulent avec cynisme les aspirations, sans doute légitimes, de l'Israélien moyen, pourtant laïque et même presque anti-religieux, à disposer lui aussi d'une épopée nationale, avec tout ce que cela comporte comme expansionnisme territorial, effectif et en puissance! Je dis cynisme non pas parce que je ne les crois pas sincères, mais plutôt parce qu'ils savent que leurs convictions ne sont pas partagées au même niveau ni au même degré par la majorité des Israéliens, et parce qu'ils savent aussi qu'ils sont en train de gagner cette bataille, à savoir la transformation de l'électorat israélien en un électoral presque fasciste. Il est instructif à cet égard de constater que les travaillistes de ce pays sont acculés à adopter eux aussi des positions anti-progressistes.

Sadate aurait été un héros si l'espoir qu'il avait fait naître avait suscité chez

les Israéliens une sincère disposition à négocier, or l'on sait ce qui s'est produit et le despotisme qui se voulait éclairé est tenu pour traître. L'histoire est un coup de dés, abstraction faite de l'hypothèse marxiste, et je suis curieux de savoir si, à la longue, les enfants d'Israël tiendront Bégin pour un héros ou pour un salaud. Tout compte fait, je ne serais pas surpris si, quelles que soient les futures calamités que son intransigence risque de faire s'abattre sur son peuple, ils en fassent un «héros de la résistance millénaire des Juifs» contre les «forces du mal».

André KHORDOC

Ottawa, 2 février

■ Le silence du ministre

(Lettre adressée à M. Jean Pontbriand, président de la Fédération des comités de parents de la province de Québec.)

Lors de la rencontre du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, avec les parents le 6 février à la Polyvalente Édouard-Montpetit de Montréal, nous nous attendions tous à ce que l'ordre du jour de la réunion soit respecté. Cependant, à notre grande surprise, on a fait fi de la période de questions. C'est un affront que l'on a porté aux parents venus des quatre coins du Québec.

Quant à l'exposé du ministre, il ne nous a rien appris de plus que ce que l'on savait déjà. Seule la période de questions aurait pu valoir le déplacement. A-t-on tellement peur de connaître l'opinion des parents au sujet de la restructuration scolaire?

Les Comités de parents ne se laisseront pas faire ni par le gouvernement, ni par la Fédération des comités de parents. Personne ne peut enlever le droit de parole aux parents comme on l'a fait lors de cette soirée. Vous vous méprenez si vous croyez obtenir l'appui de tous les Comités de parents en les traitant de cette façon. J'espère que l'on tiendra compte des revendications des parents à ce sujet.

Francine Ratelle BERNARDINO, présidente du comité local de parents de l'école secondaire Joseph-François-Perrault de Montréal

Montréal, 7 février

■ Aux Québécois de réagir

Dans notre monde moderne, de plus en plus d'entreprises assument pleinement leur responsabilité sociale; pour elles, il s'agit tant d'une question de gros sous (la responsabilité sociale s'avérant rentable à long terme) que du respect humain le plus élémentaire. Trop souvent hélas, de tels efforts passent sous silence: citons en exemple les initiatives respectueuses de la démocratie mais néanmoins efficaces de M. Paul Paré à la tête du groupe Imasco. Il suffit alors de déclarations d'individus de petite envergure comme William Tilden pour discréditer les efforts de la majorité responsable. En boycottant Tilden, les Québécois sauront faire comprendre à de tels personnages ce qu'il en coûte de nier l'évidence!

Michel ROCHON

Luc BOURGIE

Sylvie MARTIN

Vincent SABOURIN

Hélène ROBERGE

Montréal, 3 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois \$50.00; trois mois \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois \$55.00; trois mois \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le droit de veto et la dualité canadienne

Le Québec en Cour d'appel: une démarche tardive mais essentielle

DANS les jours qui suivirent la conférence constitutionnelle de novembre dernier, le gouvernement du Québec, étourdi par cette mise hors jeu sans précaution, s'est refusé à toute démarche politique d'envergure. Ceux qui espéraient une mobilisation d'importance, ceux qui croyaient qu'une consultation populaire constituait une mesure certes risquée mais seule susceptible de donner sa pleine mesure à l'opposition québécoise, constatèrent rapidement qu'au-delà des protestations solennelles et de l'indignation verbale, l'arme politique resterait dans les remises.

En effet, cet usage immodéré du vocabulaire, on le sait depuis le congrès du PQ, ne conduisait nulle part. Il ne produisit aucun effet politique réel, ni sur le contenu de la résolution, ni sur le calendrier du Parlement. Cependant, au lendemain de l'adoption de la résolution par le Sénat et la Chambre des communes, le gouvernement du Québec annonçait qu'il allait utiliser l'arme judiciaire. Le 9 décembre, il annonçait par décret son intention de soumettre à la Cour d'appel une question pour audition et examen. Le 2 février, il déposait son mémoire devant le Tribunal.

Il aura fallu près de deux mois au procureur général du Québec pour présenter son mémoire à la Cour, deux mois après le vote du Parlement fédéral et trois mois après la conférence de novembre. On peut s'interroger sur les motifs de tels délais dans une matière certes importante mais déjà bien documentée. Ces délais pourraient s'avérer d'une importance capitale. En effet, si les deux chambres du Parlement britannique accomplissaient rapidement «leur dernier devoir canadien», la cour pourrait alors se désaisir d'une question jugée académique suite à l'action de l'ancien Parlement impérial. Or cette question est essentielle. Sa réponse permettrait de connaître le bien-fondé de la conviction historique et ac-

par
Jean-Louis Roy

tuelle du Québec, de ses gouvernements successifs à l'effet que le consentement du Québec est, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption par le Parlement fédéral d'une résolution portant atteinte à l'autorité, au rôle et au statut de l'Assemblée nationale. Le procureur général du Québec soutient que la réponse à cette question doit être affirmative. Si tel était le cas, elle rendrait la résolution de décembre inconstitutionnelle au sens conventionnel. De plus, elle fixerait des balises pour les entreprises constitutionnelles à venir. Il y a plus dans l'argumentation des procureurs du Québec qu'un recours aux consolations de l'histoire. Il s'agit en effet de la clarification d'une mesure, d'une norme de comportement pouvant régir dans l'avenir les rapports intergouvernementaux dans les matières les plus fondamentales.

Choisis pour illustrer au mieux les prétentions du Québec, les arguments du procureur général québécois ne sont pas inédits. Leur mise en ordre leur donne cependant une force, une véracité, une efficacité certaines. On y établit dans un premier temps les effets de réduction de la résolution constitutionnelle sur l'autorité de l'Assemblée nationale du Québec. La Cour d'appel se voit rappeler ses propres conclusions à cet effet, conclusions renforcées par l'opinion de la Cour suprême rendue publique le 28 septembre dernier. Les deux cours avaient examiné le projet de résolution. Si dans sa version finale, cette dernière a les mêmes effets généraux que le projet, elle a cependant un effet plus direct sur le Québec que le texte du projet. En effet, un dispositif ne s'applique qu'au Québec (l'article 59) et les compensations consenties dans les do-

maines de «l'éducation et autres domaines culturels» visent d'abord et avant tout le Québec. Or, le gouvernement et l'Assemblée nationale ont expressément proclamé leur opposition à cette démarche et à ce contenu.

Que signifie cette opposition? Quelle valeur, quelle force constitutionnelle exprime-t-elle? Bref, y a-t-il une convention constitutionnelle, c'est-à-dire des précédents reconnus et des comportements conformes suffisants pour établir la nécessité du consentement du Québec?

La réponse à ces questions est affirmative. Les procureurs du Québec rappellent que la Cour suprême n'a pas statué la nécessité du consentement unanime des dix provinces, donc du Québec. Elle n'a pas exprimé d'opinion sur le degré de consentement des provinces. «Elle s'est abstenue de décider au-delà de ce qui est requis pour régler la question soumise» appliquant ainsi le principe de retenue judiciaire. La question serait donc encore ouverte. Cependant, l'usage de l'unanimité et la permanence de comportements conformes depuis des décennies par les gouvernements canadiens successifs suffisent à démontrer son caractère normatif et à établir l'existence d'une convention.

L'usage de l'unanimité a reçu de plus une espèce de consécration dans l'exposé officiel de la politique gouvernementale canadienne à ce sujet, exposé soumis aux provinces avant publication et signé par le ministre de la justice, M. Guy Fauriol en 1964. «Dans le passé, Ottawa n'a jamais amendé la constitution dans des matières affectant les droits provinciaux essentiels sans le consentement de toutes les provinces... Une modification de cette convention est inconcevable».

Le ministre de la Justice du Canada reconnaissait que cette contrainte n'avait aucun fondement légal. Cependant «les réalités de la vie nationale ont imposé cette exigence de l'unanimité. L'expé-

rience depuis l'origine de la Confédération l'a établie au niveau conventionnel».

Les procureurs du Québec évoquent aussi les témoignages convergents des ministres de la Justice canadiens depuis 1925. Ils convoquent à la barre des témoins, les ministres Lapointe, Guthrie, Saint-Laurent et Favreau ainsi que les premiers ministres Saint-Laurent et Diefenbaker. Tous ces éminents personnages confirment l'usage de l'unanimité. De plus, ils adoptèrent tous un comportement conforme.

Malgré leurs convictions et la valeur de leur argumentation, les procureurs du gouvernement québécois n'écartent pas la possibilité d'une conclusion négative du tribunal au sujet du consentement unanime des provinces. Cette hypothèse ne les laisse pas sans argument. En effet, dans la deuxième partie de leur mémoire, ils cherchent à établir le principe du consentement nécessaire du Québec, dans l'éventualité où le consentement nécessaire du Québec, dans l'éventualité où le consentement unanime des provinces ne serait pas reconnu. Analysant les projets de modification des pouvoirs des législatures et les formules retenues pour effectuer ces changements, dans le passé, ils concluent «Ces précédents, tant négatifs que positifs, concordent tous, sans exception. L'usage suivant en ressort: aucune modification constitutionnelle pertinente n'est intervenue sans l'accord du Québec; le cas échéant, l'adoption de projets de modifications a été retardée jusqu'à l'obtention du consentement du Québec; le cas échéant, l'objection du Québec a des projets de modifications ou de formules de modifications a empêché leur adoption».

M. Trudeau lui-même reconnaissait, le 31 octobre 1973 à la Chambre des communes, que ses «positions» soutenues à la Conférence de Victoria ont échoué «parce que la province de Québec n'a pas accepté les positions fédérales». M.

Trudeau confirmait ainsi l'existence et la valeur de la convention.

Enfin, le procureur général du Québec soutient que le principe fédéral canadien consacre la notion et la réalité de la dualité et «implique la sauvegarde des institutions propres de la société québécoise». Cette thèse de ce thème de la dualité ont nourri l'un des seuls véritables débats intellectuels dans ce pays. En les soumettant au tamisage des tribunaux, on cherche la reconnaissance du caractère propre, de l'identité propre du Québec au sein du régime canadien. L'histoire, la jurisprudence, l'opinion des auteurs et des acteurs sont mis à contribution.

Les auteurs du mémoire rappellent l'évolution du régime d'Union, véritable régime de la dualité, consacré par la nécessité d'une double majorité, étendue à l'exercice même de la responsabilité ministérielle. Ils évoquent les témoignages des «Pères de la Confédération» à la recherche d'une formule susceptible de consacrer des garanties pour la minorité et sera le Québec et «de rendre formelle et plus sûre l'autonomie respective des sociétés».

Ils rappellent qu'en organisant le système politique canadien, les auteurs de l'AANB ont tenu compte de la dualité et l'ont consacré en termes juridiques. Système et institutions juridiques propres au Québec, compétence en matière d'éducation, protection spécifique à la minorité anglophone du Québec, tels sont, parmi d'autres, des éléments du texte constitutionnel qui reconnaissent et établissent la spécificité des institutions et des valeurs sociales propres au Québec.

Après avoir évoqué la convergence de la jurisprudence, des témoignages des auteurs et des hommes politiques, les rédacteurs du mémoire établissent le caractère normatif et cumulatif en quelque sorte des comportements. Cet ensemble de témoignages, de jugements, de déclarations officielles, de textes fondamentaux per-

draient en effet de leur signification si les comportements des détenteurs des pouvoirs fédéraux et provinciaux n'avaient pas été conformes à cet espèce de doctrine constitutionnelle. Or, à cinq reprises depuis 1940, le Canada a retardé puis «re-mis indéfiniment» des projets constitutionnels d'envergure en raison du refus du Québec d'y consentir. Faut-il voir dans cette permanence des comportements un simple effet de la conjoncture politique propre à chacune de ces périodes? Ou faut-il y voir une convergence profonde débordant la simple conjoncture ou la pure habitude, une convergence fondant le caractère normatif du consentement du Québec?

Selon que l'on privilégie l'une ou l'autre des deux thèses qui précèdent, le Québec pourra réclamer le plein rétablissement de ses compétences législatives. Il pourra de plus contester la formule d'amendement retenue en novembre. Cette formule permettra aux partenaires politiques du Québec de modifier à l'avenir ses compétences sans son consentement.

Les questions contenues dans le mémoire du procureur général du Québec seront plaidées devant la Cour d'appel dès le 15 mars. De son côté, le gouvernement fédéral devrait déposer son mémoire dès le 1er du même mois. L'opinion de la Cour pourrait dégonfler les prétentions historiques du Québec. Mais elle pourrait aussi conclure à la nécessité du consentement unanime des dix provinces et consacrer la notion de dualité comme constitutive du principe fédéral et de la réalité de ce principe en ce pays.

Normalement, le gouvernement canadien devrait suspendre sa démarche constitutionnelle actuelle et attendre les conclusions des tribunaux. Ces travaux sont essentiels. Il faudra bien un jour sortir de la guérilla politique et se fixer des limites et des contraintes dans le domaine absolument fondamental de l'équilibre constitutionnel.

Le Québec et le PQ: l'impasse?

3) Les contradictions du parti et du «chef»

par Léon Dion

collaboration spéciale au DEVOIR

«moyens de ses politiques»; gouvernement qui dit avoir un «préjugé favorable» envers les syndicats et qui doit pourtant se résoudre à les affronter dans des négociations qui s'annoncent très dures; paradoxe également d'une «famille d'esprit», d'un parti prompt à tout concevoir en termes d'interventions, de législation, de réglementation» alors que le gouvernement doit «alléger, délester, affranchir...»; paradoxe, enfin de cette «république des professeurs» qui considère tout en termes de «projet de société» alors que son gouvernement paraît de plus en plus se vouer au pragmatisme et à l'empirisme.

Tous ces paradoxes et d'autres semblables révèlent la contradiction fondamentale — pour ainsi dire la tare congénitale du PQ — en même temps qu'ils l'amplifient: voilà un parti qui, par son origine et sa vocation nationalistes, considère l'unanimité comme une valeur primordiale et qui se trouve aux prises avec des divisions internes profondes et apparemment permanentes sur l'importance relative qu'il convient d'attribuer, d'une part, à la promotion de son programme et, d'autre part, à la recherche du pouvoir. Or, le sentiment d'urgence que suscite chez tous une conjoncture néfaste creuse davantage ces divisions internes.

Seule une vie démocratique exceptionnelle vigoureuse permettrait au PQ de résorber à coup sûr les graves conflits résultant de ces divisions internes. Malheureusement, le congrès de décembre de même que ses suites prévisibles manifestent une fois de plus que les voies de la démocratie au sein du Parti québécois ne sont pas fiables et qu'elles pourraient même être piégées. Bien qu'il ne puisse être considéré comme le seul responsable de cette situation, René Lévesque, par sa façon souvent cavalière de traiter avec les très — trop — nombreuses instances du parti de même que par la manière dont son leadership s'est trouvé à être défini, est loin d'être au-dessus de tout blâme pour l'impasse à laquelle le parti se trouve acculé.

Les circonstances ont voulu qu'à un tournant critique de leur histoire, et pour le pire autant peut-être que pour le meilleur, le Canada et le Québec soient dirigés par deux hommes d'une stature politique hors du commun, l'un et l'autre au Québec immensément plus «populaires» que leurs partis respectifs et qui, par les violents contrastes de leurs personnalités aussi bien que par leurs exceptionnels attributs propres sont l'objet d'une véritable adulation. Les Québécois, qui se sont toujours révélés prompts à pratiquer le culte du chef, ont bien entendu succombé à l'attrait irrésistible de ces deux personnalités et, par delà les frontières d'ailleurs poreuses du régime fédéral et les alignements partisans, ils ressentent tous à leur endroit cette profonde ambivalence des sentiments que suscitent les leaders forts.

Chez les militants du Parti québécois et peut-être aussi chez tous les Québécois, l'ampleur des réactions négatives que le leadership de René Lévesque suscite paraît de bien moindre importance que dans le cas de Pierre Trudeau. Peu nombreux sont ceux qui estiment que les propos méprisants de Pierre Bourgault (LE DEVOIR, 18 décembre) à l'endroit de René Lévesque sont convenables ou qui les approuvent ouvertement. Ce sont moins les qualités d'intelligence et de froide rationalité que l'on célèbre chez René Lévesque que celles du cœur: il est jugé «attachant», sensible, honnête, entièrement attaché à la cause du Québec et comme doué d'un sens particulier lui per-

mettant d'éprouver spontanément les mêmes sentiments que les Québécois.

Et pourtant, malgré tout le culte dont il fut et est encore l'objet, beaucoup de militants du PQ éprouvent à son endroit cette ambivalence des sentiments que provoque fréquemment le leadership politique. D'un côté, en effet, René Lévesque a réalisé ce qu'il est donné à peu d'hommes politiques de faire: à partir d'éléments fort hétérogènes qu'il a rassemblés et fusionnés en une seule unité d'action, il a non seulement fondé un parti mais encore, après l'avoir façonné à son image, il en a fait en très peu de temps une machine politique très puissante. Sans lui, dit-on, le Parti québécois n'existerait même pas. Même au cours des premières années qui furent pour lui difficiles — par exemple il subit deux fois une défaite électorale personnelle en 1970 et en 1973 — son prestige était tel que même les militants les plus radicaux et qui divergeaient d'opinion avec lui n'osaient généralement pas s'exprimer ouvertement au sein du Conseil exécutif national et dans les congrès.

Toutefois, de 1973 à 1976, sans être ouvertement contesté, son leadership fait l'objet de certaines critiques. C'est ainsi qu'on l'accuse de ne pas respecter toutes les instances du parti et souvent de ne pas tenir compte des opinions qui s'expriment dans les associations de comté. Par ailleurs, lui, l'ancien «radical» du Parti libéral du Québec, fait maintenant figure de conservateur puisqu'il doit constamment freiner les élans des éléments issus de l'ancienne «gauche» du Rassemblement pour l'indépendance nationale. La célèbre affaire du quotidien *Le Jour* révéla au grand public l'ampleur des divergences entre, d'une part, René Lévesque et ses proches collaborateurs qui contrôlaient l'exécutif du parti et, d'autre part, ceux qui, parmi l'aile radicale, appuyaient les rédacteurs du journal.

Bref, René Lévesque avait besoin d'une importante victoire électorale en 1976 pour espérer continuer à diriger le Parti québécois. Depuis celle-ci, toutefois, les occasions de divergences entre René Lévesque et une fraction plus ou moins grande mais très bien articulée de militants se sont multipliées et le ton des débats fut parfois élevé. On pourrait citer nombre de cas où des discussions vives au sein des instances du parti furent abandonnées par simple «diktat» de René Lévesque ou de «son» conseil exécutif. Sans doute, l'annulation pure et simple par René Lévesque de résolutions régulièrement adoptées à l'occasion du congrès biennal de décembre dernier revêt un caractère d'exceptionnelle gravité mais ce n'est pas la première fois, loin de là, qu'il s'est résolu à interférer d'une façon ou d'une autre dans le processus démocratique interne du parti.

Nombre de militants, même parmi ceux qui lui sont inconditionnellement attachés, jugent son leadership «castrant». Même dans les assemblées du parti, dit-on, il se montre beaucoup plus premier ministre que chef de parti, et, comme chef, il ne paraît guère intéressé à ce que les militants pensent et ressentent et encore moins désireux de se soumettre à leur volonté.

En raison des circonstances aussi bien que de sa personnalité, la stature qu'a atteint René Lévesque comme leader politique est écrasante. Mais les déboires conjuguant leurs effets avec l'usure du temps — le temps politique bien plus encore que le temps physique — paraissent avoir peu à peu raison de l'homme. Son charisme auprès des militants pourrait bien s'en ressentir. Au congrès de décembre, ils ne l'ont pas glorifié. Même si dans l'intervalle il a remporté une brillante victoire électorale, il serait étonnant que les deux terribles rebuffades qu'il vient de subir n'aient pas fait pâlir son étoile —

aux yeux de nombreux militants sinon aux siens propres. En effet, le leadership charismatique n'a pas la solidité du roc: lui qui est si vorace de succès, il ne survit guère aux mauvais coups du sort, surtout si ceux-ci en viennent à s'accumuler. Ce qui se produisit alors, c'est l'éclatement de la relation dialectique qui lie les membres et le chef: les membres perdent confiance en leur leader et ce dernier se met à douter de la loyauté des membres et perd confiance en lui-même.

Certes René Lévesque a bien mieux encaissé l'échec du référendum que plusieurs de ses lieutenants et le gros de ses troupes. C'est bien plutôt, en raison sans doute de la part qu'il y a prise, le désastre des négociations de novembre qui l'a ébranlé et après bientôt trois mois il ne paraît pas encore avoir pleinement récupéré. Au cours des congrès régionaux préparatoires au congrès biennal de décembre, de nombreux militants s'interrogeaient sur les conséquences de son désarroi apparent. Dans ces heures difficiles, René Lévesque aurait-il perdu le sens de la direction? Sait-il où il veut mener le parti et le Québec? Il serait bien excessif de parler de mouvement de panique au sein du Parti québécois mais on constate une certaine déstabilisation qui favorise grandement la propagande d'un petit noyau de radicaux exaspérés — ou désespérés — qui en sont venus à la conclusion que le moment est venu de choisir «entre l'indépendance et René Lévesque».

Plutôt que de jouer au prestidigitateur en brandissant d'illusoire crans d'arrêt contre «l'infamale machine constitutionnelle» du Premier ministre Trudeau et plutôt que de ressasser interminablement ses rancœurs accumulées, pourquoi ne rassure-t-il pas plutôt les militants et ne leur montre-t-il pas les voies qui sont encore susceptibles de déboucher sur des solutions acceptables? Pourquoi dans ses discours devant les militants ne fait-il pas écho à leurs craintes, pourquoi ne nourrit-il pas leurs espoirs? Comment ne

voit-il pas que sa «double rhétorique» pour reprendre l'expression de Lise Bissonnette (LE DEVOIR, 21 décembre) sème la confusion chez les militants? Ainsi, comment peut-il persister à s'attarder à ce qu'à la suite des qualificatifs injurieux, voire incohérents, dont il affuble les dirigeants du «Canada anglais», les militants crèvent d'enthousiasme à l'annonce de la poursuite, malgré tout, du projet de souveraineté-association avec ces mêmes «perfides personnages»?

D'aucuns et non parmi les militants les plus excités — s'étonnent que René Lévesque n'ait pas paru prendre conscience de l'immense soif d'auto-examen, sinon d'auto-critique, qui s'est fait sentir au sein du parti à la suite du jugement de la Cour suprême en septembre sur la constitutionnalité du projet Trudeau et du dénouement de la conférence constitutionnelle de novembre. Ils se demandent pourquoi il n'a pas mieux saisi le message profond dans certains gestes apparemment insolites mais qui en réalité étaient l'expression d'une inquiétude certaine concernant l'orientation du parti et par-dessus tout du gouvernement. (Ainsi le dossier de onze députés sur le budget Parizeau et de très nombreuses propositions énoncées et résolutions adoptées lors des congrès régionaux)?

Sans aucun doute, il n'y a pas à ce moment au sein du Parti québécois de véritable signe de révolte contre le leadership de René Lévesque et il serait proprement aberrant de dire que celui-ci est véritablement remis en cause. On sait trop bien que c'est en René Lévesque que les gens ont confiance et non au parti. La secousse qui ébranle actuellement le parti me paraît saine en elle-même et elle aura d'heureuses suites si les militants aussi bien que René Lévesque savent en tirer profit. Toutefois, me semble-t-il, il est grand temps de réévaluer le leadership de René Lévesque. Cette opération est d'ores et déjà en cours et elle ne peut avoir que des effets salutaires si seulement les

membres aussi bien que le chef savent se montrer raisonnables.

Ainsi, s'il convient de tempérer dans le Parti québécois l'autorité du chef ce n'est pas — ce ne doit pas être — pour permettre à une fraction jusqu'ici limitée à la portion congrue de tenir désormais automatiquement le haut du pavé ou encore à des chefs potentiels frustrés de monter à coup sûr triomphalement sur le podium. De tels résultats seraient néfastes pour le parti. Non, s'il convient de tempérer l'autorité de René Lévesque, c'est qu'elle s'est faite trop cassante et trop peu démocratique. Un parti, en effet, dont les militants s'effacent devant le chef — parce qu'ils le vénèrent ou parce qu'ils le craignent — est un parti voué à la stérilité idéologique et, à plus ou moins brève échéance, — du moins à la suite de la disparition du chef — à la faille.

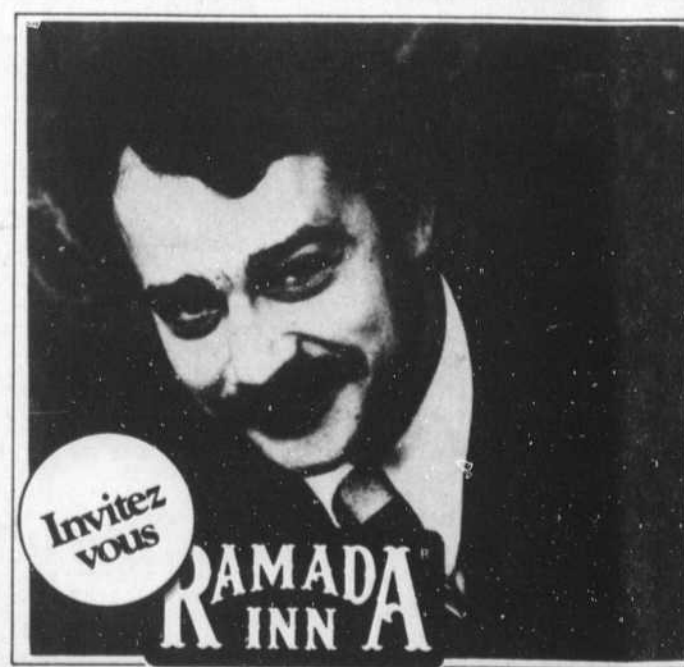
Et s'il convient de tempérer l'autorité de René Lévesque c'est qu'il faut que ce soit — et celui-ci le premier — admettent qu'il n'est pas irremplaçable, qu'au contraire il est grand temps que les militants se prennent en main et se convainquent que le présent et l'avenir du parti dépendent d'abord d'eux-mêmes et ensuite seulement de ceux qu'ils désignent pour diriger temporairement le parti.

Il faut bien voir, par contre, que la consultation en cours auprès des membres du Parti québécois, plutôt que d'affirmer la volonté d'action chez les membres, risque de les démobiliser. Il se pourrait bien qu'elle ne fasse que contribuer à consacrer dans ce parti le culte du chef. Ce serait là, pour le parti, une conséquence d'autant plus grave qu'à bien considérer les raisons qui ont entraîné cette consultation, elle apparaît en réalité bien moins comme un référendum que comme un plébiscite — un plébiscite dont René Lévesque aurait eu besoin, moins peut-être pour tester la loyauté des membres de son parti à son endroit, que pour raffermir sa propre confiance en lui-même.

(À suivre)

“Chaque client traite les affaires d'une façon différente. C'est pourquoi nous essayons de satisfaire les besoins particuliers de chacun.”

Roland Hamel
Coordonnateur de la réception



Un accueil chaleureux... et des gens heureux... dans le monde entier

Kingston • London • Montréal (Centre-ville, Aéroport, Décarie, Parc Olympique) • North Bay • Québec • Sault Ste-Marie • Toronto (Centre-ville, Aéroport (ouest), Don Valley) • Winnipeg

Pour réservations, composez: Québec et Ontario: 1-800-268-8930, autres provinces: 1-800-268-8998, Toronto: 416-485-2610, ou voyez votre agent de voyages. Pour tarifs spéciaux de fins de semaine, composez: Québec et Ontario.

Universités: Ottawa met en place son intervention

Suite de la première page

tawa aux provinces pour le financement des universités.

M. Trudeau réclamait aussi des discussions sur les modalités d'une «planification conjointe», et des garanties, pour les minorités de langue officielle, d'accès à l'enseignement post-secondaire en leur langue.

Mme Huguette Labelle, sous-secrétaire d'État à Ottawa, et à ce titre responsable du «groupe de travail» de M. Hicks, a d'ailleurs fait parvenir hier à son homologue québécois, M. Jacques Girard, sous-ministre de l'Éducation, un télégramme reprenant ce qu'Ottawa appelle ses «concessions» aux provinces pour garantir le financement de l'enseignement supérieur. Mme Labelle a transmis le même texte à la Conférence des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) pour étude. M. Girard refuse de commenter pour l'instant, dit-il, d'avoir fait «analyser les implications» de cette nouvelle position fédérale.

C'est la première fois qu'Ottawa dévoile l'ampleur et les objectifs de la participation qu'il souhaite prendre au développement de l'enseignement supérieur pour l'ensemble du pays. Mais, depuis 1977, au moment du renouvellement des arrangements fiscaux qui viennent à échéance en mars cette année, il avait réclamé plus généralement ces discussions. Sans qu'il s'agisse à proprement parler d'un front commun, les provinces ont refusé de se mettre à table. Le gouvernement fédéral veut les forcer à s'y asseoir aujourd'hui en menaçant de couper les fonds.

Lors du dépôt du budget fédéral, en novembre dernier, le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, n'avait pas fait mystère de cette manœuvre. Ottawa, annonçait-il, consentait à maintenir le niveau de ses contributions au financement de l'enseignement supérieur pour un an, moyennant quoi les provinces consentaient à discuter d'un partage de compétence. Sinon, le gouvernement fédéral songerait à bloquer au niveau de 1982-83 les transferts en espèces par habitant au titre de l'enseignement post-secondaire.

Depuis 1967, la contribution fédérale au financement de l'enseignement supérieur prend la forme en partie d'un transfert fiscal (points d'impôt), et en partie de paiements en espèces. Ce sont ces paiements en espèces qu'il est aujourd'hui question de réduire si les provinces n'acceptent pas Ottawa comme partenaire dans l'orientation des universités. La semaine dernière, M. Trudeau a ajouté une année (1983-84) à l'ultimatum de M. MacEachen en novembre.

Mais selon le télégramme reçu hier à Québec, même cette «concession» est conditionnelle à l'acceptation, «en entier», par les provinces, de l'offre fédérale «relative aux autres aspects des accords fiscaux». Autrement dit, l'année de sursis ne sera accordée que si le Québec et les autres provinces mettent fin à leur contestation de la nouvelle formule de péréquation, c'est-à-dire de tout le système de paiements de transferts entre Ottawa et les provinces, qui met en jeu des centaines de millions pour les provinces les plus pauvres.

Des fonctionnaires du ministère fédéral des Finances expliquent la semaine dernière qu'un refus des provinces amènerait Ottawa à réduire ses paiements aux gouvernements provin-

ciaux et à utiliser les sommes ainsi économisées pour intervenir directement dans l'enseignement supérieur, soit par des paiements aux universités elles-mêmes, ou des systèmes d'aide aux étudiants, ou du financement direct de centres de recherches.

Si tel était le cas, la boucle serait bouclée et on reviendrait en bonne partie au système de financement fédéral des universités qui prévalait au cours des années cinquante, quand Ottawa versait directement ses subventions aux institutions (cinquante sous par habitant au tout début, en 1951).

Le Québec, comme on le sait, s'est toujours opposé aux paiements d'Ottawa aux universités elles-mêmes et après une querelle épique entre l'administration Duplessis et les gouvernements Saint-Laurent puis Diefenbaker à Ottawa, les deux successeurs de M. Duplessis, M. Paul Sauvé puis, M. Antonio Barrette, avaient conclu une entente sous forme de transfert fiscal de gouvernement à gouvernement. Ottawa avait cédé au Québec une partie du champ d'impôts des corporations et Québec avait utilisé ces nouveaux revenus au financement des universités. Par la suite, le financement de l'enseignement post-secondaire est devenu partie intégrante d'un accord plus complexe sur le financement des «programmes établis», dont les programmes de santé et de services sociaux. Ottawa y contribue sous forme de transfert à la fois fiscal et financier.

La position de M. Trudeau rompt toutefois radicalement, au plan des principes, avec celle de ses prédécesseurs. Quand Ottawa a voulu utiliser son «pouvoir de dépenser» pour financer les universités, durant l'après-guerre, les premiers ministres canadiens se défendaient vivement de vouloir se mêler de quelque façon des orientations de l'enseignement supérieur. En 1951, M.

Louis Saint-Laurent promettait «d'éviter toute initiative qui ressemblerait à un empiètement sur les questions d'éducation dans les provinces», et M. Diefenbaker devait plus tard répéter qu'il ne s'agissait que «d'assistance» et jamais de «surveillance».

La volonté du gouvernement Trudeau annonce donc une toute nouvelle bataille fédérale-provinciale. Elle est conforme aux recommandations d'un groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux, qui a remis son rapport en août dernier aux Communes. L'attitude personnelle de M. Trudeau est d'autant plus ironique qu'il avait été à l'époque de Cité libre, à la fin des années cinquante, l'un des plus farouches leaders de la résistance aux subventions fédérales directes aux universités.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, s'appuie non seulement sur sa position traditionnelle mais sur le rapport de la Commission d'étude sur les universités, la Commission Angers, dont l'un des comités recommandait en 1979 de réaffirmer la «compétence entière» du Québec en matière d'enseignement universitaire et de recherche. Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a constamment défendu cette position, tant dans son livre blanc sur la recherche scientifique, que dans ses discours sur l'université québécoise. À sa demande, le Conseil des universités devrait lui fournir bientôt «un avis sur l'impact du financement fédéral des activités universitaires».

Car, même si Ottawa ne subventionne pas directement les universités pour leurs budgets de fonctionnement ou d'investissement, on estime à plus de \$100 millions, annuellement, les subventions de ministères fédéraux à des personnes ou des groupes, du réseau universitaire québécois sous forme de bourses ou de contrats, principalement pour la recherche.



◆ Lévesque

pine Inn, le premier ministre Lévesque était flanqué du ministre d'État au développement économique et membre de l'exécutif national, M. Bernard Landry, qui a dit voir dans les résultats de ce référendum une unanimité qui n'existait pas au lendemain du congrès de décembre. Dans l'esprit, de M. Landry, le parti projette maintenant une image «plus claire et homogène».

Les délibérations du cabinet spécial de Ste-Marguerite se déroulent dans un climat de méfiance à l'endroit des représentants de la presse. Depuis l'élection du PQ en 1976, de telles mesures de sécurité ne s'étaient jamais vues. Les journalistes ont strictement accès au hall d'entrée de l'Alpine Inn et chaque fois qu'ils sentent le besoin d'aller aux vestiaires ou de téléphoner à leur direction de l'information, ils doivent se faire accompagner d'un garde-du-corps ou encore de l'attachée de presse du premier ministre. Ce déploiement des forces de l'ordre a intrigué les journalistes qui ont profité de la conférence de presse pour obtenir les explications du premier ministre. «C'est tout à fait légitime», a répliqué M. Lévesque, qui allègue que la gravité des sujets discutés commandait de telles précautions. Et il s'est dit convaincu que les journalistes n'auraient même pas osé soulever la question s'il s'était agi du premier ministre Trudeau et de son entourage.

Les ministres terminent aujourd'hui leurs discussions sur la crise des finances publiques.

◆ Budget

Alors que la présidente des Communes, Mme Jeanne Sauvé, perdait de plus en plus le contrôle des débats, le premier ministre s'est alors tourné vers ses troupes de plus en plus surexcitées et a montré ostensiblement que personne n'avait quitté les rangs de son parti.

Le chahut indescriptible a duré vingt bonnes minutes au point de provoquer des protestations du chef néo-démocrate. «Ce n'est pas le sort des ministres qui nous intéresse, a dit M. Ed Broadbent, mais celui des chômeurs pour lesquels même des ministres et députés libéraux commencent à s'inquiéter.»

De fait, le gouvernement commence assez à s'en inquiéter pour activer considérablement la mise en oeuvre de deux programmes représentant plus d'un demi-milliard de dollars d'aide aux industries en difficulté, soit les \$350 millions du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre pour certaines régions «désignées» et \$250 millions pour un programme de renouveau industriel dans des secteurs comme le textile, le vêtement ou la chaussure.

Les ministres comme M. Herb Gray (Expansion industrielle régionale) et Lloyd Axworthy (Emploi et Immigration) font face actuellement à une pression

considérable du caucus libéral pour activer le démarrage de ces programmes.

Pendant que les députés s'investissent d'un côté à l'autre de la Chambre des communes hier après-midi, l'exécutif du Congrès du Travail du Canada mettait au point une campagne de mobilisation de l'opinion publique concernée par la hausse des taux d'intérêt et l'aggravation du chômage.

En fin de journée, le président du CTC, M. Dennis McDermott a accusé le gouvernement de «devenir de plus en plus totalitaire» et a annoncé une série d'étapes qui conduiront, espère-t-il sans en être encore absolument certain, à une autre manifestation de masse à Ottawa et à la tenue d'une grande «conférence nationale sur l'économie».

Parmi les moyens de pression envisagés, le CTC songe à un harcèlement des députés fédéraux dans les aéroports, dans leurs bureaux de comités et même à l'intérieur du Parlement, si la manifestation doit effectivement se tenir à Ottawa.

Mais le CTC veut surtout mobiliser peu à peu l'opinion publique en organisant de grands rassemblements dans toutes les villes canadiennes, en commençant par celles qui sont le plus touchées par les mises à pied. Le CTC tentera du même coup de faire connaître un programme économique en dix points qu'il avait remis à tous les premiers ministres provinciaux avant la «conférence des occasions manquées». La centrale syndicale réclame notamment de maintenir les taux d'intérêt à deux points au-dessus du taux d'inflation, un moratoire sur les saisies d'hypothèques, diverses réductions d'impôt, une augmentation des subventions aux industries en difficulté et une hausse de \$50 du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées.

◆ Gaz

au Québec même les cylindres d'aluminium utilisés pour contenir le gaz naturel comprimé dans les véhicules.

Ces cylindres peuvent contenir l'équivalent de 15 litres d'essence chacun et sont placés dans la malle arrière du véhicule «converti». Nous pourrions ainsi approvisionner le marché nord-américain en raison de notre abondance d'aluminium et de son coût peu élevé», a dit M. Bergevin.

Le gaz naturel comprimé est utilisé dans les moteurs de voitures depuis le début des années 20 en Europe. En raison du rythme croissant des prix de l'essence, ce carburant est de plus en plus populaire. En Italie, on évalue à 250,000 le nombre de voitures alimentées au gaz naturel comprimé.

En Amérique du Nord, plusieurs programmes-pilotes sont en cours pour étudier la rentabilité de ce carburant. Au début de janvier, la compagnie Ford a annoncé le lancement d'une petite voiture fonctionnant au gaz. Une dizaine d'autres modèles sont à l'étude par les manufacturiers d'automobiles.

Selon M. Bergevin, les avantages du gaz naturel comprimé sont multiples. D'abord, le gaz coûte de 40 à 50% moins cher que l'essence. Presque tous les moteurs à essence peuvent être convertis de façon à fonctionner aux deux carburants. Il suffit de manipuler un commutateur placé près du volant. Ensuite, selon d'autres tests présentement en cours, près de Mirabel, la voiture au gaz naturel ne pollue pas, ne peut prendre feu ni exploser, et n'entraîne aucune asphyxie en cas d'accident.

D'autre part, M. Bergevin espère que le ministre des Finances, M. Jacques Pa-

riseau, comprendra l'intérêt d'encourager la popularité du nouveau carburant en réduisant ses taxes sur l'essence pour les véhicules convertis.

Enfin, la voiture munie au gaz naturel comprimé n'a qu'une autonomie de 150 milles. Il est donc essentiel que son moteur soit à double combustion et que plusieurs stations-services spécialement conçues pour les alimenter ouvrent leurs portes.

◆ ACFO

autres et à diminuer les pouvoirs d'un gouvernement qui, par sa situation de principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, avait des responsabilités morales à l'égard des francophones hors-Québec, dont près de la moitié habite l'Ontario.

La Cour d'appel avait refusé au début du mois de janvier, tant au Grand Conseil des Cris qu'à l'ACFO, la permission de se faire entendre devant elle, décision qui a été portée devant la Cour suprême.

En refusant cette requête, les juges Beets, Chouinard et Lamer de la Cour suprême ont affirmé que «la décision de la Cour d'appel n'est pas susceptible d'appel» vu la loi sur un renvoi à la Cour d'appel adoptée par l'Assemblée nationale en décembre et la Loi sur la Cour suprême.

La Cour suprême a rendu d'autres décisions hier, dont une statuant que la Commission des droits de la personne n'a pas le droit de prendre connaissance de documents dont la production serait, selon le gouvernement, préjudiciable à la sécurité nationale.

La Cour a aussi confirmé la constitutionnalité d'un article de la loi fédérale permettant au gouvernement de refuser de communiquer un renseignement à un tribunal s'il estime que ce renseignement serait préjudiciable à la sécurité nationale.

La cause déculait du congédiement de deux employés du Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal (COJO) à la suite de rapports défavorables de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Ces deux employés, Mmes Sylvie Roche et Cathy Curtin, s'étaient plaintes d'avoir été victimes de discrimination et avaient confié leur cause à la Commission des droits de la personne.

Au cours de l'enquête qui avait suivi, la GRC avait refusé de déposer les dossiers sur lesquels elle s'était fondée pour rédiger son rapport négatif et avait produit une déclaration assermentée du solliciteur général du Canada affirmant que la divulgation de ces dossiers serait préjudiciable à la sécurité nationale.

La Cour a aussi demandé et obtenu l'émission d'un bref d'évocation contre la Commission des droits de la personne.

La Cour suprême a confirmé hier les jugements rendus dans cette affaire par la Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel du Québec en notant que la Commission était un tribunal et se trouvait, par conséquent, soumis à la Loi sur la Cour fédérale. Un article de cette loi prévoit que si un ministre refuse de produire un document parce que cette production serait préjudiciable à la sécurité nationale, le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication.

La Cour suprême a également affirmé la constitutionnalité de cet article.

Dans un autre jugement, la plus haute instance juridique du Canada a statué que le simple fait de ne pas avoir l'intention de conduire une automobile ne constituait pas un argument valable pour expliquer qu'un conducteur sous l'influence de l'alcool était responsable et en contrôle d'un véhicule-automobile.

Cette décision partagée de sept juges contre deux a provoqué une vive réaction de la part de l'un des dissidents, le juge Brian Dickson. Ce dernier, avec le juge en chef Bora Laskin, a argué qu'une personne qui n'avait pas l'intention de conduire et qui pouvait prouver qu'elle n'avait pas l'intention de conduire, même si elle était installée derrière le volant, devrait être acquittée.

L'affaire remonte en mars 1979. David Ford avait alors été trouvé derrière le volant de son automobile, le moteur en marche, dans un champ près de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Un alcooliste devait montrer qu'il était sous l'influence de l'alcool et il fut donc accusé d'avoir eu contrôle et responsabilité d'un véhicule automobile alors qu'il était en état d'ébriété.

Il avait été acquitté après avoir démontré qu'il avait bu de l'alcool dans son automobile, dans le champ, mais qu'il avait pris les dispositions nécessaires avec un ami pour se faire reconduire chez lui. Il avait fait démarrer la voiture pour faire fonctionner la chauffeture parce qu'il ne faisait pas chaud ce soir-là.

La Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard, saisie de la cause, en était venue à la conclusion que l'absence d'intention de conduire alors qu'une personne en «a la responsabilité et le contrôle» n'était pas un argument valable.

Le juge Roland Ritchie, qui a rédigé

le jugement majoritaire, a ordonné que Ford subisse un autre procès. Dans les circonstances, a-t-il expliqué, l'accusé aurait pu mettre involontairement le véhicule en marche et provoquer le danger que le Code criminel cherche à éviter.

◆ Madrid

xander Haig, et que les Dix de la CEE, par celle du ministre belge Léo Tindemans, ont été unanimes à réclamer la levée de l'état de siège, l'élargissement des internés et la reprise du dialogue en Pologne.

Seul M. Hans-Dietrich Genscher (RFA) a semblé prendre une position moins intransigente en laissant entendre aux Polonais qu'ils pourraient compter sur une aide économique occidentale s'ils donnaient «des signaux politiques concordant avec les promesses» faites par le général Jaruzelski.

L'atmosphère d'affrontement ouvert qui a régné hier augure mal de la suite de cette session qui devait en principe clôturer la conférence de Madrid après dix-huit mois de travaux, sur la base d'un document élaboré par les pays neutres et non alignés.

Au sein de diverses délégations on s'interrogeait sur les raisons qui ont conduit les pays de l'Est à bloquer les travaux hier on faisait remarquer que cette attitude n'a fait qu'accentuer le fossé entre l'Est et l'Ouest et a donné aux Occidentaux la possibilité de redramatiser la crise polonaise vendredi. En outre l'URSS a méconcentré gravement les pays neutres, qui ont exprimé leur désaccord vis-à-vis de cette manœuvre par la voix de l'Autriche.

C'est en effet la première fois dans l'histoire de la CSCE, dont la raison d'être est d'améliorer le dialogue entre les deux blocs, que des représentants à la conférence se voient refuser le droit à la parole, soulignait-on encore.

De même source on déclarait que les Occidentaux entendent malgré tout poursuivre le processus de la CSCE et qu'ils ne prendront pas l'initiative d'un ajournement à long terme de la conférence de Madrid. Celui-ci paraît cependant inévitable à brève échéance dans le contexte de tension actuelle, estimait-on chez les neutres.

Le chef de la diplomatie française, M. Claude Cheysson, n'a pas attendu la fin de la bataille de procédure pour regagner Paris, non sans au préalable qualifier l'attitude des pays de l'Est de «navrante et burlesque». Il reviendra vendredi à Madrid pour y prononcer le discours qu'il n'a pu faire hier.

Au cours de son intervention, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Marck MacGuigan, a vivement condamné la situation en Pologne et l'ingérence de l'Union soviétique dans ce pays.

M. MacGuigan a été le premier orateur occidental à prendre la parole après le discours du représentant hongrois qui s'est contenté de rappeler l'importance pour la paix du processus de la CSCE. Sur un ton jugé modéré par divers délégués occidentaux, le ministre canadien a estimé que l'imposition de la loi martiale en Pologne «sape les efforts réalisés pour le renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe et l'espoir d'un ordre européen fondé sur le respect de l'accord final d'Helsinki volontairement suscité par les gouvernements».

Énumérant les principes de l'acte final d'Helsinki violés par les autorités polonaises, il a estimé que la situation en Pologne est contraire aux respects des droits de l'homme et des libertés fondamentales, principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples.

«Nous sommes devant une situation où les autorités gouvernementales d'un pays ont interné leur propre peuple dans une situation d'état de guerre», a dit M. MacGuigan, rendant hommage aux «vaillants efforts des Polonais pour exercer leur droit à l'autodétermination».

«Ils ont été pour nous une source d'espoir dans la capacité de l'individu à prendre en main sa propre destinée et à se joindre à d'autres pour construire ensemble un avenir meilleur». Cet espoir, a-t-il poursuivi, a été anéanti le 13 décembre 1981. Les autorités polonaises «n'ont pu expliquer les raisons de leur acte ni d'où venait la menace de guerre civile et d'anarchie qu'elles ont invoquée».

«Les armées peuvent contrôler les rues, mais jamais la conscience des hommes, a ajouté le ministre canadien en dénonçant l'URSS qui «considère qu'elle a le privilège de jouer un rôle dans les affaires internes de la Pologne et des autres pays de l'Est».

«Nous rejetons cette position. La configuration politique de l'Europe de l'Est n'est pas immuable et l'URSS n'a pas le droit d'intervenir dans une quelconque politique nationale».

Enfin, le ministre a considéré que le document présenté en décembre dernier par les pays neutres à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constituait une base de discussion pour arriver à des résultats «substantiels et équilibrés».

Pour leur part, les États-Unis ne continueront à participer aux travaux de la conférence dans les jours qui viennent que si ces travaux sont centrés sur l'actuelle situation en Pologne, a annoncé hier le secrétaire d'État américain Alexander Haig.

Après avoir évoqué, au cours d'une conférence de presse tenue en marge de la conférence, la «répression» en Pologne depuis l'état de siège du 13 décembre dernier, M. Haig a déclaré: «Nous ne continuerons pas, et je tiens à le souligner, à participer aux travaux de routine (de cette conférence) tant que cette situation durera. Nous ne quitterons pas la CSCE dans les jours qui viennent, mais nous centrerons notre intérêt exclusivement sur la Pologne».

Répondant au discours prononcé peu avant, en séance plénière, par le vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS, M. Leonid Ilitchev, M. Haig a déclaré: «L'intervention soviétique, ce matin, n'a pas constitué une explication adéquate de la répression qui se poursuit en Pologne».

«Le début de la conférence de Madrid, a-t-il poursuivi, avait été assombri par les événements d'Afghanistan, pays envahi et à l'heure actuelle encore occupé par l'URSS. Une nouvelle menace est venue ensuite de la Pologne, où l'URSS a prévu, soutenu et encouragé la répression».

Cette situation est «un affront aux engagements pris à Helsinki», a poursuivi le secrétaire d'État, et «le gouvernement polonais et l'URSS en portent la lourde responsabilité». Les États-Unis soutiennent toujours le processus de détente entamé dans le cadre de la SCCE, mais «ses progrès», a ajouté Alexander Haig, dépendront de la situation polonaise. Nous sommes déterminés à remettre ce processus sur la bonne voie».

Faisant ensuite allusion à la crise procédurale déclenchée par le président polonais de la séance qui prétendait l'ajourner jusqu'à vendredi pour couper court aux réquisitoires des Occidentaux, M. Haig a dit: «La délégation polonaise a arbitrairement bloqué la possibilité pour un certain nombre de délégués de s'exprimer. Ce faisant, elle s'est discréditée et a montré son mépris pour le processus de la CSCE».

Répondant à une question qui établissait un parallèle entre la Pologne et la Turquie, M. Haig a affirmé

La CSST réduit son budget de 3% en 1982

Pour «montrer sa sympathie» à l'endroit des entreprises qui sont durement touchées par la récession économique, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a annoncé qu'elle réduisait de 3% son budget global de 1982. Cela représente une économie d'environ \$24,5 millions au chapitre de la prévention et des frais d'administration, explique le communiqué succinct émis hier.

Les divers secteurs industriels du Québec paient des cotisations très variables

Les policiers de la CUM porteront plainte

La Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) se propose de porter plainte auprès du Conseil des normes de publicité à la suite du refus de la société MédiaCom de lui louer des panneaux-réclames pour une campagne sur les ambulances de la police.

La Fraternité lance en effet une campagne de sensibilisation du public au service des ambulanciers de la police. Craignant leur disparition éventuelle, la Fraternité, par des macarons, des publications, des affiches et des panneaux se propose de susciter dans le public un mouvement de pression auprès des élus municipaux pour le maintien des ambulances de la police, l'un des services qui a la meilleure réputation auprès des citoyens.

Dans le cadre de cette campagne, la Fraternité avait loué des panneaux de la compagnie MediaCom. Or, il y a quelques jours, MediaCom s'est récusé parce qu'elle estimait le sujet trop controversé et en craignait les conséquences sur ses activités dans la région de Montréal.

Les policiers croient que la compagnie, dont le siège social se trouve à Toronto, redoute des difficultés avec les administrations municipales dans le renouvellement des permis municipaux pour l'affichage.

La décision de MediaCom a été prise uniquement en raison de la controverse que pouvait soulever le message relatif au service ambulancier.

Selon M. Thomas Saso, vice-président, ventes aux médias de la compagnie à Montréal, «cette pratique est respectée dans tous les médias publicitaires, qu'il s'agisse de la radio, de la télévision ou des journaux et MediaCom a déjà refusé d'autres campagnes, dans le passé, pour le même motif».

que «tenter d'établir un tel parallèle était une distorsion».

«La violence et la terreur déclenchées en Turquie par les extrémistes-gauche et droite en étaient arrivées au point où 20 innocents étaient tués chaque jour», a rappelé M. Haig, soulignant «qu'en Pologne, le terrorisme n'existait pas».

M. Haig a par ailleurs fait remarquer que le régime militaire turc avait fait connaître un calendrier pour le retour à la démocratie et que «rien de tel ne s'est produit en Pologne».

Enfin, a-t-il conclu, le gouvernement turc «jouit du soutien de la grande majorité du peuple turc, tandis qu'en Pologne, c'est exactement le contraire qui se produit, la majorité soutenant le syndicat Solidarnosc».

M. Haig a d'autre part qualifié de «ridicules» les accusations de M. Ilitchev selon lesquelles les États-Unis seraient en train de se constituer un arsenal d'armes biologiques et chimiques, soulignant que «des preuves s'accumulent» sur l'utilisation d'un tel armement par l'URSS, notamment au Cambodge.

Interrogé enfin à propos de son attitude sur les violations des droits de l'homme en Amérique centrale, le secrétaire d'État américain a déclaré que les États-Unis «recherchaient activement les moyens de soulager les conséquences socio-économiques de la violence déclenchée aussi bien par la gauche que par la droite» dans cette partie du monde. «Washington, a-t-il rappelé, continue de souhaiter l'organisation d'élections libres au Salvador».

◆ Charcutier

Suite de la page 12

tion. Chacun a son histoire d'épouvante à raconter: combien coûte au gouvernement l'achat d'un crayon? l'accrochage d'un tableau? l'abonnement à un périodique? Absolument fabuleux.

Et finalement pour réaliser toutes ces économies, il y en aura pour penser qu'il faut des crédits additionnels et de nouveaux fonctionnaires. N'y a-t-il pas là de quoi occuper pendant une décennie une génération entière de ces jeunes spécialistes en administration publique que le Québec se flatte maintenant de former. Le serpent se mord la queue...

AUJOURD'HUI

De 19 h 30 à 21 h 30, en la salle 2041 du pavillon Marguerite-d'Youville, 2375 chemin de la Côte-St-Catherine, le Service de pastorale de l'Université de Montréal organise une table ouverte animée par Mme Sylvie Plante, psychologue, et M. Léopold de Reyes, du Service Incroyance et Foi, qui répondront à la question: «La religion, quelque chose de bon seulement pour les vieux?» Pour inf.: 343-6394.

Il y aura concert public à la faculté de Musique de l'U de M. M. Jacques Verdon dirigera la musique de chambre de Bach, Beethoven et Brahms, à 20 h, salle 1020, pavillon Marguerite-d'Youville.

Il y aura déjeuner-rencontre mensuel de l'Association des MBA du Québec au Salon Saint-Maurice de l'hôtel Le Reine Elizabeth à midi. M. Guy Glorieux, vice-président et chef économiste de la Banque Nationale du Canada sera le conférencier invité.

Le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Ste-Croix vous invite à assister à une conférence au centre Paul-Gérin-Lajoie, 475 rue Bloomfield à Outremont, à 20 h. «Vivre heureux avec ses émotions» sera le thème abordé par M. Lucien Auger. Pour inf.: 747-2481.

Dans le cadre de sa série «Nouvelle vague et après», le campus Loyola présente à 19 h *Enfant sauvage* de François Truffaut et à 20 h 45, *Pierrot le fou* de Jean-Luc Godard.

Dans le cadre du Club «Mes p'tites sorties», le Service de la récréation de Montréal-Nord vous convie à un spectacle de Danièle Oderra intitulé «Je per-

siste et signe Brel», à 20 h, à l'école Lester B. Pearson, 11575 P.M. Favier. Entrée \$2. Libre pour les membres. Pour inf.: 322-4274.

Le YMCA de Saint-Laurent offre un cours de sauveteur national qui commence ce mercredi et qui durera 10 semaines. Le cours sera donné de 18 h 30, à 22 h 30, au 1745 boulevard Décarie à Ville Saint-Laurent. Pour inf.: 747-9801.

Parcs Canada présente à 20 h, une causerie historique intitulée «L'histoire du canal Lachine». À cette occasion, M. Paul-Émile Cadorette parlera des multiples facettes de l'histoire de cette voie d'eau et de son projet de réaménagement. Une projection audio-visuelle agrémentera la causerie. Rendez-vous au 244 ouest, rue St-Jacques, suite 300. Pour inf.: 283-6054.

La Société généalogique canadienne-française présente à 20 h au Loisir St-Édouard, 6515, rue St-Denis une conférence de M. Lucien Lefrançois sur la généalogie de cette famille. Entrée libre. Pour inf.: 276-3860.

L'Association québécoise pour la défense des retraités (AQDR), section Longueuil organise une rencontre d'information sur le logement à l'intention des membres et des non-membres, à 13 h. Rendez-vous au CLSC Longueuil-Ouest, 201 ouest Curé-Poirier. Pour inf.: 677-2093.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Charlemagne, à la salle Le-Berail, 62, rue Saint-Paul, de 14 h 30 à 20 h 30; à Saint-Eustache, à la salle des Chevaliers-de-Colomb, 109, rue St-Nicolas, de 14 h 30 à 20 h 30.

10 février

par la PC et l'AP

1981: un incendie fait huit morts et 200 blessés à l'Hôtel Hilton de Las Vegas.

1979: intensification des combats en Iran où des civils se joignent aux élèves de l'école de l'air mutins.

1971: le président Lon Nol a une attaque qui le laisse le côté droit paralysé.

1943: la 8^e Armée britannique atteint la frontière tunisienne.

1923: la Turquie signe une alliance avec l'Afghanistan.

1917: l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie d'accord pour une réduction des forces d'occupation en France.

1863: la France cède le Canada à l'Angleterre.